

ABONNEMENTS :

Par an (d'avance)..... \$1.00
Payable dans le cours de l'année.... \$1.50
Pour pouvoir discontinuer, il faut payer les arrérages et avertir au moins quinze jours avant l'expiration de l'année, ou bien refuser le journal.
Le Canadien, quotid., par an..... \$5.00
" " semi-q., " \$3.00
L'Événement, journal populaire..... \$3.00

LE CULTIVATEUR.

Edition Hebdomadaire du CANADIEN et de L'ÉVÉNEMENT.

ANNONCES :

Première insertion..... 10 cts,
Autres insertions..... 05 "
Naissances, mariages ou décès... 25 "

Les annonces suivantes seront insérées pour UN CENTIN le mot :

Demandes d'emploi, demandes de domestiques ou employés. Annonces pour chambre ou pension.

L. J. DEMERS & FRÈRE, Editeurs-Propriétaires,

BUREAU : 30, rue de la Fabrique, Québec.

QUEBEC

SAMEEDI, 12 FEVRIER 1887.

BELLECHASSE

(Du Canadien du 5 février)

L'Electeur donne son influence à M. Guillaume Amyot. L'Electeur est dirigé par M. Pacaud, et M. Pacaud fit un jour une campagne politique contre M. Amyot. Les citoyens de Bellechasse ont conservé à mémoire de cette lutte épique. Sans doute aussi, ont-ils gardé les célèbres manifestes que messieurs Amyot et Pacaud lancèrent l'un contre l'autre ! L'Electeur ne pourrait-il pas faire profiter M. Laurier—qui sera dans le comté dimanche, nous assure-t-on, des informations que contient la circulaire de M. Pacaud sur le dompteur de poulains de Calgary ? Nous voulons faciliter la tâche de M. Laurier, nous voulons que, s'il descend à Bellechasse, il sache bien pour qui il y voyage. Le petit document suivant l'éclairera sur le compte de l'homme que l'on cherche à imposer aux libéraux de Bellechasse, qui le repoussent et le répudient.

" Au mois d'août dernier, après son retour du Nord-Ouest, M. Guillaume Amyot, dans une assemblée publique à St-Gervais et aussi à St-Magloire, Mailloux, Buckland, a déclaré que Louis Riel était un lâche, un misérable et un renégat. Il s'est servi du langage suivant : " Son procès s'instruit à Regina : peut-être monterait-il sur le gibet. Mais, non ! La potence a été glorifiée en 37 par de Lorimier ! " " Peut-être répandra-t-on son sang ! " " Mais, non ! Son sang salirait le Nord-Ouest ! " " De lui, je ne m'occupe pas, qu'on en fasse ce qu'on voudra ! Quant à Gabriel Dumont, ça c'est un brave. " " CRORE LABRECQUE, " " ALEXANDRE LAINÉ, " " EPHREM AUDETTE. "

Nous pourrions ajouter à cette déclaration celles de centaines de citoyens du comté qui l'ont entendu dénoncer Riel, faire les éloges les plus pompeux des ministres conservateurs, de Sir John, de Sir A. P. Caron etc. Nous nous contenterons, pour aujourd'hui, de dire aux libéraux qu'il y a à peine trois mois, M. Amyot déclarait, en présence de plusieurs personnes, à l'un des curés du comté : " Je veux jouer les libéraux, aidez-moi donc, faites-moi élire etc. " " Vous tenez un langage bien malhonnête, monsieur, " lui fut-il répondu, " et je souhaite davantage que vous soyez battu. "

Qu'a-t-il fait pendant la dernière élection ? Aux amis de M. Faucher, il chuchotait : " Soyez tranquille " et à ceux de M. Langelier : " ne craignez rien. " Et il les a trompés tous !

Les chefs libéraux ne peuvent avoir pour lui ni respect, ni estime. Les électeurs de Bellechasse n'en ont pas non plus. Mais M. Amyot, M. Pelletier menacent de ruer dans la Justice, si le vaillant colonel n'a pas l'appui de M. Laurier. Et les exigences de parti poussent dans les bras d'un homme qui n'a pas sa confiance, M. Laurier.

Que M. Laurier cède, s'il en a la faiblesse ! Il portera devant le pays entier et devant l'histoire politique, le poids de sa faute humiliante. Il est des choses qu'un chef de parti ne doit jamais faire ! M. Laurier sait quelle est la position que M. Amyot occupe en parlement. Il l'a vu, comme celui qui écrit ces lignes, écrasé sous les huées de ses collègues, pendant qu'un ministre de la Couronne lui lisait, à sa honte éternelle, les dépen-

ches dans lesquelles il demandait que les volontaires canadiens fussent employés à garder les forts et les provisions !

Que M. Laurier aille défendre la conduite de M. Amyot, son passé, ses actes !

COMMENT SE FAIT-IL

L'Electeur est ridicule avec ses colonnes de chiffres dénaturés et torturés. Qui nie, qui songe à nier que notre dette a été augmentée depuis 1867 ? Il faudrait autant soutenir que les enfants ne grandissent pas. Notre pays a grandi, s'est développé, a augmenté ses revenus, ses ressources, construit d'immenses travaux publics pour l'avancement général. Les deux partis politiques ont fait ce qu'ils ont pu dans ce sens. Les deux aussi ont augmenté la dette publique, le gouvernement de M. McKenzie l'ayant augmentée d'une manière beaucoup plus rapide que l'administration de Sir John A. McDonald. Mais ! Si le parti conservateur a si mal servi le pays, comment se fait-il que l'Electeur donne son concours à M. Amyot, qui a chaudement approuvé de tous temps la politique financière et fiscale du gouvernement ?

LES PRUDES DE L'ETENDARD

Le caméléon de l'Etendard se surpasse. Pour expliquer comme quoi, après avoir voué M. Savary à l'exécration universelle, il lui est maintenant permis de dîner en sa compagnie, il atteste qu'il est sourd de l'oreille gauche. Pour dire à son monde que M. Mercier est le meilleur chef du meilleur gouvernement, après avoir fait un crime à M. Chapleau, à M. Mousseau d'avoir été soupçonnés de rapports avec lui, il écrit gravement que le cabinet actuel est la quintessence du conservatisme. Que ne tonait-il ce langage au début de la dernière campagne provinciale ? Pourquoi a-t-il répété et répété dans l'Etendard qu'il refusait et refuserait toute alliance avec M. Mercier ? Pourquoi M. Trudel, son digne cousin, a-t-il répudié dans un manifeste fait on sait par qui, " le libéralisme des Mercier, des Langelier, etc. " Pourquoi ? Voilà ce que nous demandons, voilà ce à quoi l'on est incapable de répondre.

L'Etendard est passé au camp de la démagogie : les extrêmes se touchent, et les têtes mal équilibrées tombent toujours dans le pétrin où s'agitent les mauvaises passions et les ambitions inassouvies. M. Trudel, qui posait en pilier d'évêchés, est aujourd'hui en lutte ouverte avec tous les évêques du pays.

M. Trudel, auprès duquel jadis personne n'était trouvé assez conservateur, est l'un des chevaliers les plus zélés de la brigade libérale, dont le porte-voix est la Patrie—la Patrie du franc-maçon Beau-grand comme, disait M. Trudel.

Les hommes de bonne foi voient-ils maintenant ce que valent les protestations de ces prudes qui, après avoir jugé le Pape hérétique, lèvent contre l'Episcopat de leur pays le drapeau de la révolte ?

MGR DE LAVAL

S. G. Mgr l'archevêque de Paris vient de publier un mandement concernant la recherche des écrits du " serviteur de Dieu Mgr François de Montmorency-Laval, évêque de Québec. "

Le mandement ordonne à toutes les personnes possédant quelques lettres, opuscles, traités, notes, mémoires et autres œuvres écrites de sa main, ou sous sa dictée, de les communiquer à l'archevêché de Paris.

BERTHIER

L'organisateur-en-chef des souscriptions électorales pour le compte des libéraux, M. Beausoleil, se présente à Berthier.

L'Etendard crie que M. Robillard veut acheter le comté ! Histoire du voleur qui appelle " au feu " pour avoir la chance de pratiquer son métier, ou pour donner à ses complices le temps de crocheter la serrure.

M. Robillard n'a pas sollicité la douteuse faveur d'être candidat dans cette élection. Cette tâche lui a été imposée par les électeurs, parmi lesquels un grand nombre de ceux qui se sont séparés de lui durant la récente campagne provinciale.

Il en est, certes, bien autrement de M. Beausoleil, qui depuis un an tire des ficelles pour se faire agréer et accepter. Qu'a jamais fait M. Beausoleil pour le comté de Berthier ? Pourquoi serait-il préféré à un homme qui y a tous ses intérêts, et qui a prouvé ses aptitudes pour remplir un mandat de député ?

LOTBINIÈRE

M. Kennedy, ancien député de Mégantic, a accepté la candidature à Lotbinière. Nous engageons nos amis de cette division à lui donner leur concours chaleureux. M. Kennedy parle bien les deux langues et est irlandais catholique. C'est un homme intelligent, actif et capable de faire honneur à une division électorale. La fortune n'a pas toujours souri aux conservateurs de Lotbinière. Mais c'est par la persévérance que l'on finit par triompher des obstacles et des revers.

CHARLEVOIX

M. Cimon se présente à Charlevoix contre le gouvernement—qu'il a appuyé de tous ses votes jusqu'au dernier jour de la dernière session ! Il a tout approuvé, tout sans réserve ; il est contre tout, tout sans exception.

Nous avons hâte de voir quels seront les libéraux qui lui donneront leur appui.

MAUVAISE FOI DE L'ETENDARD

Dans son numéro d'avant-hier, l'Etendard, par son correspondant québécois, après avoir dessiné, à grands traits, les profils variés des membres du nouveau cabinet se pâmait d'aise devant eux, les déclare des vrais conservateurs, presque ennemis du radicalisme, et il termine son esquisse paternelle par ces mots :

" De sorte que, l'administration actuelle est beaucoup plus conservatrice que la précédente ; car, parmi les anciens ministres, il n'y avait guère que M. Taillon qui eût quelque droit au titre de conservateur. Et encore il est, dit-on, ancien libéral et a admis le principe du suffrage universel et les erreurs du bill des asiles. "

Le jeune scribe qui a écrit ces lignes ignore tout autant notre histoire politique que le nouveau solliciteur-général ignore le droit civil et constitutionnel. Il faut non-seulement être ignorant pour risquer de pareils avancés, mais il faut avoir vécu à une école où la tartufferie enfantine tient lieu de tout. Et dire que cela est imprimé dans un journal qui résumait ainsi son programme politique à la veille des élections provinciales : " Quant à M. Mercier, nous n'en voulons pas, il est trop connu. "

Quels sont donc les principes de l'Etendard ? La possession du pouvoir par M. Mercier est-elle donc pour son rédacteur-en-chef la sauvegarde de l'Eglise et de l'Etat ?

LA VÉRITÉ

M. Amyot dira sans doute à Bellechasse que M. Tarte a approuvé les résolutions qu'il est allé déclamer dans le comté après l'exécution de Riel. Ceci est absolument faux.

M. Amyot avait perdu la boule et se démenait comme un forcené. Qui ne l'a vu dans ces moments où de la tête aux talons tout grouille chez lui ?

Il venait assez souvent à nos bureaux qui avaient servi de centre d'organisation pour les secours aux familles des membres du 9e bataillon. Des amis de M. Amyot supplièrent M. Tarte de tâcher de faire entendre un peu de sens commun au terrible colonel qui avait préparé, sous forme de motion, un gâchis en quinze pages ! Nous coupâmes, retranchâmes, etc., sans pouvoir donner, bien entendu, une couleur passable à cet indigeste document. Et le colonel partit avec son boniment, en jurant bien haut qu'il s'en allait jouer les libéraux.

M. Amyot a cité le nom de M. Faucher de St-Maurice.

En effet, M. Faucher était présent dans la circonstance, et nous défions M. Amyot d'obtenir de lui une déclaration qui contredise ce que nous venons d'écrire.

Nos amis de Dorchester donnent à M. le docteur Lesage leur dévouement entier dans la lutte actuelle. Que les divisions, les tiraillements disparaissent devant l'importance d'élire pour la chambre des Communes un homme qui représentera l'opinion conservatrice du comté.

CONSERVATEURS ET GRITS

L'électorat est invité à se prononcer. Il a à opter entre deux régimes : le régime conservateur et le régime grit.

Le premier représente une politique de progrès, le développement de l'industrie dans le pays, le relèvement du commerce et de l'agriculture et plus de vingt années de prospérité.

Le régime grit ne nous offre, pour tout bilan, après une épreuve de cinq années, que le désordre dans nos finances, que l'affaissement du commerce et de l'industrie et une période de gêne qui a forcé des milliers de nos compatriotes à s'expatrier.

Ce qu'a été le Canada sous la domination des conservateurs et sous celle des grits, un simple tableau va nous l'indiquer :

Table with 3 columns: 1875, 1885, and Admin. libérale / Admin. cons. Rows include: Les importations ont excédé les exportations, Valeur des importations par tête de la population, Dépôts dans les banques d'épargne, Taux de l'intérêt sur la dette publique, p. c., Milles de chemins de fer en opération, Passagers voitures, Tonnes de fret transportées, Nombre de bureaux de poste, Nombre de lettres distribuées, Mandats d'argent émis, Valeur de la propriété achetée par les colons, Nombre des nouveaux colons, Capitation.

LA DETTE PUBLIQUE

M. Blake, et en cela il est imité par tous les orateurs et journaux libéraux, passent leur temps à faire de longs et minutieux calculs au sujet de la dette publique. Cette dette, disent-ils, est égale à une hypothèque de tant de millions prise sur chaque comté d'Ontario, elle est égale à tant de dollars par mi-

nutes durant l'année et il faudrait tel nombre de wagons de chemin de fer pour transporter son équivalent en argent dur.

Mais il y a une chose qu'ils oublient de dire au public, c'est que le peuple du Canada possède l'équivalent de cette dette sous forme de travaux publics, canaux, chemins de fer, etc.

Le tableau suivant indique quel est l'actif que l'on doit mettre en regard de la dette :

Table with 2 columns: Item and Amount. Rows include: Canaux, Chemins de fer, Phares et autres ouvrages maritimes, Edifices et autres travaux publics, Le Nord-Ouest, Total.

Cet actif s'est accumulé depuis la Confédération. Avant cette date, ont été dépensées pour chemins de fer et canaux, \$52,944,175, et pour travaux publics, \$10,690,917, formant en tout \$211,542,002 de propriétés que le gouvernement administre au nom du peuple. Après avoir déduit cet actif du montant de la dette publique, un tout petit char contiendrait aisément la balance en argent de la dette !!!

NOTES POLITIQUES

Le Morning Herald d'Halifax dit que la majorité de Sir Charles Tupper, à Cumberland, dépassera 1,000 voix.

La majorité de l'hon. McLelan ne sera guère non plus au-dessous de ce chiffre.

Les industriels de Toronto ont tenu une grande assemblée, mardi dernier, au Queen's Hall.

L'on a discuté les questions du jour puis la résolution suivante a été adoptée :

" Résolu, — Que cette assemblée d'industriels représentant presque toutes les branches d'industrie et toutes les parties de la province d'Ontario enregistre son opinion unanime que de la continuation de la politique nationale dépend la prospérité du pays ; et que sa continuation ne peut être assurée que par le succès du parti conservateur aux élections du 22 février, vu l'incertitude et l'obscurité de la politique du parti libéral. "

Les journaux de Montréal annoncent que du moment que M. McShane est devenu ministre il n'a plus le droit de siéger au conseil de ville de Montréal. Une des clauses de la charte de la ville le défend formellement.

NOTES GENERALES

La Grande-Bretagne, l'Allemagne, le Portugal et les Etats-Unis ont exporté en Afrique l'an dernier 9,000,000 gallons de spiritueux.

Une statistique officielle établit que 86,030 familles à New-York dépendent de la charité publique.

Le 20 novembre, le premier chemin de fer Decauville, en Chine, a été inauguré par le vice-roi de Petchili en personne. La ligne a environ trois kilomètres.

La fameuse mine de Mulatos dans l'Etat de Sonora, Mexique, vient d'être vendue pour un million de piastres à une compagnie anglaise.

M. G. W. Wicksteed, greffier en loi de la chambre des Communes doit être mis à sa retraite et remplacé par son assistant le Dr Wilson.

L'Economist de Londres publie une statistique d'où il résulte que les fermiers irlandais sont véritablement incapables de payer, comme ils l'affirment. Le prix de vente de leurs produits, céréales, bestiaux, etc., a subi en 1886 une baisse presque aussi considérable qu'en 1885, si bien que le rendement de la terre est devenu presque nul.

S. E. LE CARD. TASCHEREAU A NEW-YORK

Nos lecteurs se rappellent sans doute ce que nous disions dernièrement de la déchéance du révérend M. McGlynn, desservant de l'église St. Etienne de New-York. Nous trouvons aujourd'hui dans un journal de la grande ville américaine quelques notes qui intéresseront nos lecteurs au sujet de ce prêtre et de ce qu'en a dit Son Eminence le cardinal Taschereau. Nous traduisons du *Morning Journal*.

"Le Cardinal Taschereau a été inflexible devant l'armée de reporters qui l'ont assailli de jour et de nuit, depuis qu'il est arrivé en cette ville, pour lui demander une entrevue. Mais hier, avant de quitter l'église canadienne-française de St. Jean, Son Eminence a bien voulu confier à un ami intime quelque chose de ce qu'elle pense de la cause de M. McGlynn.

"Rien ne pourra m'engager, ni aucun autre évêque, à exposer nos opinions sur l'action probable du St. Siège concernant la désobéissance du Dr McGlynn, mais je puis vous dire que ce dernier a grandement compromis sa cause en permettant à ses anciens paroissiens de se livrer aux manifestations malséantes qui ont eu lieu dernièrement à l'église St. Etienne."

"Est-ce que le révérend M. Donnelly restera définitivement desservant de la paroisse ?"

"Non, on ne l'y a envoyé que parce qu'il est très bien connu comme habile financier. Ne savez-vous pas que la *Seaman's Bank* de Wall Street, a une hypothèque de \$135,000 sur l'église ? Le révérend M. Colton a déjà été nommé desservant en permanence. Il en a reçu aujourd'hui même l'information officielle."

"Mais en supposant que les paroissiens refuseraient d'accepter M. Colton pour leur pasteur et contrôlèrent la direction de l'église St. Etienne jusqu'à ce que M. McGlynn soit restauré ?"

"Dans ce cas il a été décidé de remettre la propriété de l'église aux pères Dominicains."

"Je pars pour Rome, a ajouté Son Eminence ; je donnerai sans restriction mon avis à Sa Sainteté sur ce malheureux différend de M. McGlynn, et quand je vous dis que je suis aussi décidément hostile à Henry George et au parti ouvrier que je l'étais dans le Canada, il y a six mois, vous pouvez facilement deviner quelle attitude j'ai l'intention de prendre."

Nous ne savons jusqu'à quel point ces dires de reporter plus d'une fois écoutés peuvent être autorisés ; mais nous avons voulu les reproduire afin de faire voir combien cette question tient les esprits à New-York, et combien aussi l'on aurait aimé faire causer notre digne archevêque sur le sujet d'un enseignement et d'une répression dont il peut se flatter d'avoir été peut-être le précurseur en Amérique.

DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

Nous avons annoncé il y a quelque temps qu'il était question de célébrer aux Etats-Unis, en 1892, par une exposition internationale, le quatre centième anniversaire de la découverte de l'Amérique. Le sénat de Washington avait voté à ce sujet des résolutions portant qu'un comité congressionnel composé de cinq sénateurs et de huit représentants serait chargé d'étudier ce projet et d'en tracer les lignes principales.

Le comité de la chambre des représentants auquel l'examen de ces résolutions avait été renvoyé, vient de faire, à l'unanimité, un rapport tendant à leur adoption. Le comité dit qu'il répond au désir manifesté par plusieurs nations européennes, par les quinze républiques hispano-américaines et par le peuple américain en général en conseillant de célébrer dignement le quatre centième anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb.

Le *Daily Citizen* d'Ottawa reçoit d'excellentes nouvelles du Nouveau-Brunswick. Cette province, dit-il enverra certainement à la chambre des Communes une majorité favorable à Sir John.

CE CÉLÈBRE TUNNEL

On sait qu'aux termes des arrangements faits lors de la Confédération le gouvernement canadien s'est engagé à maintenir des communications régulières entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme. Jusqu'à présent ce service a été fait tant bien que mal au moyen de bateaux-passeurs. Ce mode de transport, qui est très difficile du reste, est loin de satisfaire les habitants de l'île. Depuis longtemps ils réclament la construction d'un tunnel sous-marin qui leur donnerait des communications plus faciles. Aujourd'hui ils ont formé une compagnie dont M. le sénateur Howland est le président. Cette compagnie est prête, dit-on, à se charger de la construction de ce tunnel à condition que le gouvernement fédéral s'engage à garantir l'intérêt de 4% sur le coût de cet ouvrage.

M. le sénateur Howland est dans le moment à Ottawa afin d'engager le gouvernement à se rendre aux vœux de la compagnie dont il est le président. Ce monsieur prétend que le plan qu'il suggère serait très économique vu que le coût des travaux à faire ne dépassera \$5,000,000. L'intérêt à 4% représentera seulement \$200,000, tandis que le gouvernement paie actuellement \$225,000 pour les frais du *Neptune* et du *Northern Light*, bateaux qui ne font le service que très imparfaitement.

M. Howland, s'appuyant sur les rapports des ingénieurs qui ont été chargés d'étudier ce projet, dit que ce tunnel n'aura que six milles et demi en longueur. Il ajoute que les recettes des bateaux-passeurs ne sont que d'à peu près \$35 par jour, à peine assez pour payer l'huile nécessaire au bon entretien de leur mécanisme.

NOTES POLITIQUES

M. L. Connolly a été choisi comme candidat libéral dans la ville de Sherbrooke, en opposition à M. Hall, M. P.

L'adversaire de M. Dupont dans le comté de Bagot sera M. L. C. Bélanger, avocat de Sherbrooke.

Ainsi l'a décrété une assemblée de libéraux tenue à St. Liboire le lundi 31 janvier dernier.

Les ennemis les plus invétérés de la protection sont tenus d'admettre ce fait : c'est que le tarif protecteur a produit une augmentation dans nos exportations et une diminution dans nos importations, à l'avantage du pays.

La preuve se trouve dans ce tableau comparatif :

	1878.	1885.
Bêtes à cornes, têtes.....	29,925	143,003
Moutons, têtes.....	242,989	335,043
Oufs, douzaines.....	5,262,920	11,542,203
Foin, tonnes.....	17,269	134,938
Fromage, lbs.....	38,054,294	09,655,367

Le *Mail* observe avec beaucoup d'appropos que pendant que l'on se lamentait démesurément sur la progression de notre dette, les candidats des deux partis n'en persistent pas moins, dans la campagne actuelle, à aiguillonner l'appétit de leurs électeurs en faisant miroiter à leurs yeux la perspective de nouvelles entreprises publiques.

Il est évident que la logique fait défaut quelque part. Si les promesses faites doivent être remplies, si le gouvernement doit se charger de toutes les entreprises publiques dont il est question sur les *Hustings*, notre dette se triplera en moins d'un an. Et cependant les uns et les autres considèrent que nous en avons assez. Alors, pourquoi demander ou exiger du gouvernement de nouvelles dépenses ?

En partant pour Trois-Rivières, le jeune et beau Dunois de la *Justice*, M. L. P. Pelletier, a laissé à l'un de ses copains la tâche assez ardue de soigner sa réputation.

Celui-ci s'est mis consciencieusement à la besogne. Il débute en appelant tout crânement M. Pelletier un *homme de fer* !

Jusqu'à ce jour il n'y avait que Bismark qui fut connu sous cette appellation caractéristique.

M. Pelletier en a pris ombrage et il veut partager avec le grand chancelier allemand l'honneur d'être bombardé *homme de fer*.

Ce que c'est que d'être modeste !

L'honorable M. Mercier écrivait, il y a quelques années au sénateur Rosaire Thibaudeau :

"L'abolition du Conseil Législatif, ce corps inutile et dangereux, doit être notre principe politique ; ce conseil est notre ennemi et celui de notre pays."

Depuis, M. Mercier a mis de l'eau dans son vin. La suppression du Conseil Législatif est devenue si peu un principe politique pour lui, qu'il s'intéresse maintenant à son existence et qu'il s'est empressé, sitôt arrivé au pouvoir, d'enrichir ce corps inutile et dangereux de deux recrues nouvelles qui lui sont entièrement dévouées.

Certaines gazettes libérales ayant jugé à propos de jeter les hauts cris parce qu'il est arrivé à MM. Ross et Taillon de faire quelques nominations avant de descendre du pouvoir, la *Minerve* engage celles-ci à se montrer plus décentes.

Les rouges devraient avoir le courage de reconnaître, dit notre confrère, que le gouvernement Ross-Taillon leur a légué dans le seul département de la justice, pour une trentaine de mille piastres de salaires !

C'est parfaitement exact, mais depuis quand les affamés raisonnent-ils ?

NOS PÊCHERIES

L'avantage de garder les conservateurs au pouvoir

(Du *Moniteur Acadien*)

Pour les provinces maritimes, la grande affaire, celle qui intéresse directement le plus grand nombre, c'est la question des pêcheries. Que nous soyons cultivateurs artisans ou tout autre chose, une pêche heureuse ou une pêche manquée élargit ou restreint notre marché monétaire, suivant le cas, et chacun de nous en ressent directement les effets. La solution des difficultés dont nos pêcheries sont l'objet depuis deux ans intéresse donc intimement toute la population, et c'est le devoir du peuple canadien de s'assurer les meilleurs moyens qui feront décider la question en sa faveur.

La paille penche du côté d'où vient le vent. Les Américains favorisent le parti libéral dans les élections fédérales actuelles. Ce seul fait indique aux pêcheurs et au reste de la population lequel des deux partis politiques ils doivent appuyer afin que le règlement de la question des pêcheries soit favorable au Canada.

Dans certaines de nos campagnes, il y a une extrême pénurie de bois. La neige a bouché les chemins qui conduisent à la forêt et par les tempêtes que nous avons il est impossible aux cultivateurs de battre leur route pour se rendre aux terres boisées.

NOS VOISINS

La Caroline du Nord

Cet état, un des treize originaux, fut découvert en 1584 par lord Raleigh. Les Anglais en furent les premiers colons. Ils s'établirent à Albemarle en 1650.

La Caroline du Nord se sépara des Etats-Unis en mai 1861, et fut admise de nouveau dans l'Union américaine en 1868.

Cet état couvre une superficie de 52,250 milles carrés ; sa longueur est 450 milles, sa largeur de 185 milles. Il couvre 400 milles de côtes, est formé de 96 comtés et contient une superficie de plus de 150,000 milles de marais et de savannes.

A Wilmington, la moyenne de la température est en hiver de 46° à 51°, en été de 70° à 80°. Il gèle rarement dans la Caroline du Nord avant le mois de novembre. A Gaston la chute moyenne de la pluie est de 43 pouces.

Les morts par la phthisie dans la Caroline du Nord, comptent 1.5 par 1000 de la population.

Wilmington est un beau port de mer et une belle ville ; sa population est de 13,446. Raleigh est la capitale de l'état ;

elle compte une population de 7,790. La ville de Charlotte renferme un hôtel de la Monnaie ; sa population est de 4,473. Celle de la ville de New-Berne est de 5,849.

En 1860 la Caroline du Nord contenait 75,203 fermes ; en 1880 elle en comptait 157,609. La terre faite a une valeur de \$9.77 l'acre ; la terre boisée \$5.53.

On s'occupe beaucoup d'agriculture dans cet Etat. Le gros de la récolte consiste surtout en tabac et en maïs. Les vergers rapportent une valeur annuelle \$900,000.

Les principales productions se répartissent ainsi :

Goudron et térébentine.....	\$1,758,488
Manille.....	4,576,148 boiss.
Blé.....	4,650,000 "
Avoine.....	4,632,000 "
Maïs.....	31,479,000 "
Riz.....	5,609,191 livres.
Tabac.....	29,048,313 "

Les principaux traitements des officiers de la Caroline du Nord se divisent comme suit :

Gouverneur.....	\$3,000
Secrétaire d'Etat.....	2,000
Trésorier.....	3,000
Auditeur.....	1,500
Procureur général.....	2,000
Sur. de l'Inst. Publique.....	1,500
Adjudant-général.....	600
Comm. d'agriculture.....	1,200
Bibliothécaire.....	750
Juge en chef.....	2,500
2 juges.....	2,500

Il y a aussi quatre percepteurs du revenu de l'Intérieur ayant un traitement de \$2,500, à \$3,750 et 60 sous-inspecteurs jouissant d'un traitement allant de \$300 à \$1,700.

La Caroline du Nord vient bon premier pour le goudron et la térébentine ; second comme cuivre ; troisième comme peaux et tabacs ; quatrième comme riz ; neuvième comme coton.

Cet état compte 3,802 industries différentes ; 1,313 moulins à farine ; 776 moulins à scie.

Les huîtres donnent une valeur annuelle de \$60,000. La pêche occupe 3,000 embarcations et la valeur du cuivre extrait est de \$1,640,000 en moyenne par année.

La Caroline du Nord a droit à 60 sénateurs et à 120 députés. Ils ont un traitement de \$4 par jour et 10 cents par mille de frais de route. Ils sont élus tous les deux ans. La durée de la session ne peut dépasser 60 jours. Il y a dans cet état 294,750 électeurs ; ils se divisent ainsi :

Blancs nés dans l'Etat.....	187,637
Blancs étrangers.....	2,095
Mulâtres.....	105,018
Les forçats n'ont pas le droit de voter.	
Le total de la population de la Caroline du Nord est de 1,399,750 ainsi repartie :	
Population masculine.....	687,908
" féminine.....	711,842
Nés dans l'Etat.....	1,396,008
Etrangers.....	3,742
Blancs.....	867,242
Mulâtres.....	531,278
Indiens.....	1,230

En 1860, il y avait 331,059 esclaves.

Ce n'est qu'en 1840 qu'on installa le système d'Instruction Publique dans la Caroline du Nord. A présent on compte dans cet état 2,000 écoles. L'âge des élèves varie de 6 à 21 ans.

Le taux légal de l'intérêt est de 6%, par convention spéciale il est de 8%. L'usure perd tout droit à l'intérêt.

LES POÊLES RUSSES

Un de nos correspondants nous écrit : C'est en 1880 que feu le général Smolenski, officier noble dans l'armée polonaise et banni de sa patrie malheureuse par le gouvernement russe, arriva à Québec. Il avait l'intention d'introduire les poêles russes en Canada ; ces poêles si bien adaptés au vigoureux climat du pays.

Il s'associa avec feu MM. Balzaretta, juge Baquet et N. E. Faucher de Saint-Maurice. Ils s'engagèrent à l'aider de leurs moyens et de leur influence.

L'entreprise promettait les plus beaux succès. Grâce aux démarches faites par les associés, on obtint de placer dix poêles aux casernes des jésuites avec promesse, après épreuve favorable, d'en bâtir

dans tous les établissements militaires de la ville. Ceci, au début, promettait des plus beaux résultats. On en bâta aussi deux à la banque de Montréal ; ils étaient en forme de tours et avaient un aspect magnifique.

Le général Smolenski qui malheureusement ne possédait que des connaissances théoriques, avait amené avec lui des ouvriers pratiques de son pays.

Ces gens, soit par ignorance de leur métier, soit par conspiration, soit par jalousie contre leur maître, ce dont ils ont été accusés, ont fait manquer l'affaire. Ils avaient bâti les conduits de la fumée de manière à les empêcher de tirer, il les avait bouchés de part en part avec des briques, etc., etc., ce qui nécessita la démolition des poêles, causa des pertes considérables aux associés et fit tomber l'entreprise.

M. Smolenski, à qui son état de santé ne permettait pas de subir de plus grandes épreuves abandonna Québec de découragement, et l'auteur de ces lignes n'a jamais entendu parler de lui depuis, que par le *Canadien*.

Avec les matériaux qui restaient, et après avoir découvert les défauts et la supercherie des ouvriers polonais, nos maçons canadiens ont bâti quelques poêles qui fonctionnent très bien, entr'autres, chez M. Balzaretta, M. Baquet, M. le notaire Tessier, faubourg St. Jean. Ce dernier donne encore satisfaction aujourd'hui, si je ne me trompe pas.

Tant qu'aux poêles de la Basilique, ils ne sont pas bâtis d'après le système russe.

Ils ont été érigés par feu M. Fortier, maçon. Ils contiennent des poêles en fonte dans l'intérieur, ils n'ont de russe que les tuiles, ce qui ne les empêche pas de fonctionner très bien, depuis bien des années et de donner beaucoup de chaleur.

NOMBRE D'ÉLECTEURS

Des districts électoraux de la Province de Québec

	1887	1882
Argenteuil.....	2,809	2,312
Bagot.....	4,350	3,673
Beauce.....	5,849	4,729
Beauharnois.....	3,450	2,067
Bellechasse.....	3,166	2,748
Berthier.....	3,790	3,161
Bonaventure.....	3,084	2,951
Brome.....	3,590	3,383
Chambly.....	2,731	2,221
Champlain.....	4,570	3,589
Charlevoix.....	3,713	2,527
Châteauguay.....	3,108	2,572
Chicoutimiet (4,131)		
Saguenay... (641)	4,772	3,902
Compton.....	5,842	4,231
Dorchester.....	3,720	2,899
Drummondet (4,246)		
Arthabaska... (4,043)	8,294	6,189
Gaspé.....	3,545	2,988
Hochelaga.....	12,282	8,000
Huntingdon.....	3,470	2,614
Iberville.....	2,482	2,093
Jacques-Cartier.....	2,833	2,389
Joliette.....	4,330	3,292
Kamouraska.....	3,545	3,001
Laprairie.....	2,222	1,606
L'Assomption.....	2,967	2,377
Laval.....	1,800	1,445
Lévis.....	5,305	4,876
L'Islet.....	3,006	2,246
Lotbinière.....	3,366	3,244
Maskinongé.....	2,814	2,652
Mégantic.....	4,128	3,357
Missisquoi.....	4,626	4,055
Montcalm.....	2,756	2,646
Montmagny.....	2,464	2,214
Montmorency.....	2,166	1,817
Montréal, Centre.....	8,360	7,322
Montréal, Est.....	15,353	11,676
Montréal, Ouest.....	10,190	8,510
Napierville.....	2,062	1,903
Nicolet.....	5,189	5,578
Ottawa (Comté).....	9,279	7,165
Pontiac.....	4,219	3,498
Portneuf.....	4,747	3,775
Québec, Centre.....	2,699	2,490
Québec, Est.....	5,782	4,458
Québec, Ouest.....	2,152	1,934
Québec, (Comté).....	3,790	3,133
Richelieu.....	4,267	8,383
Richmond et Wolfe(Q)	2,818	4,340
Rimouski.....	5,040	4,872
Rouville.....	3,715	3,105
Saint-Hyacinthe.....	4,166	3,748
Saint-Jean.....	2,225	2,208
Saint-Maurice.....	2,328	2,049
Shefford.....	5,118	4,556
Shebrooke.....	2,717	2,186
Soulanges.....	2,116	
Stanstead.....	4,541	3,466
Témiscouata.....	4,586	2,640
Terrebonne.....	4,380	3,516
Trois-Rivières.....	1,558	1,388
Deux Montagnes.....	2,803	2,327
Vaudreuil.....	2,594	2,241
Verchères.....	2,648	2,156
Yamaska.....	3,413	2,668

NOUVELLES POLITIQUES

M. N. A. Landry, de Bathurst, s'est décidé à se porter candidat fédéral dans Gloucester, N. B.

M. Burns, dit le *Moniteur Acadien*, a été un député vaillant et profitable pour son comté, mais cela ne doit pas nous faire perdre de vue que la population de Gloucester est aux trois quarts française et que sa représentation à la chambre des communes revient de droit à un acadien.

A une assemblée des acadiens de l'île Madane, tenue à Arichat, le 19 janvier, dans le but de considérer s'il serait judicieux de mettre un français en nomination comme candidat, aux prochaines élections fédérales, le capt. Simon P. Leblanc a été choisi comme candidat des acadiens. Il se déclara conservateur indépendant.

M. McCallum, ancien député conservateur du comté de Monck, Ont., vient d'être nommé sénateur. C'était le dernier des sièges consacrés au sénat pour la province d'Ontario.

Une dépêche de St. Jean annonce que M. Bourassa, l'ancien député libéral, brigue de nouveau les suffrages. Un certain nombre de libéraux mécontents ont essayé de lui faire de l'opposition mais l'affaire a raté.

M. Arpin qui fut l'adversaire de M. Bourassa en 1882 et qui prit une majorité de 54 voix dans sa ville natale, va être demandé de faire la lutte de nouveau et une réquisition dans Lacolle est déjà signée par 385 électeurs. M. Arpin est protectionniste-indépendant.

M. Desjardins, qui a fait la lutte contre M. Gagnon à Kamouraska durant les dernières élections, se portera de nouveau candidat à l'élection devenue nécessaire à cause de l'acceptation d'un portefeuille par son vainqueur.

SOURD D'UNE OREILLE

L'honorable sénateur François Xavier Anselme Trudel, Directeur de l'*Etendard*, s'excuse comme suit d'avoir mangé à la même table que M. Savary :

"Il est de fait qu'un matin, descendant pour prendre son déjeuner, il fut placé, par l'un des garçons de l'hôtel, à une table où se trouvaient quelques-uns de ses connaissances de Montréal.

"On causa comme c'est l'usage. Notre Directeur remarqua que son voisin de droite avait l'accent français, était un homme fort instruit et paraissait bien informé sur les affaires canadiennes.

"Après le départ de ce dernier, il s'informa qui il était. Un avocat de Montréal lui dit que c'était M. Savary. Notre Directeur ne l'avait jamais vu auparavant. On lui avait décliné le nom de ce monsieur avec celui de quatre autres, mais notre Directeur qui, à ses mille défauts que l'on proclame tous les jours, joint celui d'être sourd de l'oreille gauche, n'avait pas saisi ce nom célèbre.

"Voilà toute la négociation."

Lorsqu'il allait cascader aux Folies Bergères, il était sourd de l'oreille droite, car il n'avait pas saisi l'adresse qui avait été donnée au cocher. —Le Monde.

SIR JOHN MACDONALD

Sir John A. Macdonald, qui pose sa candidature à Kingston, a représenté cette ville en 1849, lors de son entrée dans la vie publique. Il était âgé de 29 ans, et fut nommé receveur-général. Kingston fut représentée par lui pendant 34 années consécutives, jusqu'en 1878, alors qu'il fut défait par une majorité de 144 voix.

NOS VOISINS

La Caroline du Sud.

Cette province fut érigée en 1663 par Charles II, roi d'Angleterre, qui lui donna son nom. Elle fut un de treize Etats originaires. Les Anglais en furent les premiers colons. Ils s'établirent à Port Royal en 1670. La Caroline du Sud se sépara de l'Union Américaine au mois de novembre 1860 et fut admise de nouveau au mois de juin 1863. En 1832 et 1833 elle fit une insurrection, promptement réprimée par le président Jackson.

La Caroline du Sud couvre une superficie de 30,170 milles carrés. Sa plus grande longueur est de 275 milles, sa

plus grande largeur est de 210 milles. Elle couvre 200 milles de côtes. Ses plus grandes rivières sont la Savannah, le grand Pee Dee, le Santee et l'Edisto.

Trente-quatre comtés forment cet Etat. En été la température moyenne à Charleston est de 79° à 83°; en hiver elle est de 50° à 54°. La chute moyenne de la pluie est de 43 pouces. Il gèle rarement dans cet Etat. La ville de Aiken est très recherchée par les phisiques.

Charleston fut fondée en 1680. C'est la plus grande ville de l'Etat. Sa population est de 49,934. C'est un port d'entrée. Il y a dans cette ville un évêque catholique. Charleston, Beaufort et Georgetown sont les districts douaniers de la Caroline du Sud.

Cet Etat a été le premier à se servir des locomotives américaines; ceci se passait en 1830. Le 1er janvier 1886, il y avait dans la Caroline du Sud 1,693 milles de chemins de fer.

En 1860, la Caroline du Sud comptait 33,171 fermes; en 1870, elle en avait 51,889 et en 1880, 93,864. La terre faite a une valeur de \$6.24 l'acre; la terre boisée, une valeur de \$8.64 l'acre.

Les traitements des principaux officiers de cet Etat se répartissent ainsi :

Table listing salaries for various government positions in South Carolina, including Governor (\$3,500), Lieutenant-governor (1,000), Secretary of State (2,100), Treasurer (2,100), etc.

La Caroline du Sud possède 720 moulins à farine. Elle a vendu l'an dernier Bois... \$2,031,507 Goudron et thérbentine... 1,893,206 Huîtres... 20,000 Pêches de mer, lacs et rivières 192,482

Cet Etat vient bon premier pour ses phosphates: l'an dernier il en a vendu 332,077 tonneaux, qui représentent une valeur de \$1,992,462.

Il y a des mines d'or dans les comtés d'Abbeville, d'Edgeville et d'Union. On trouve de très beaux marbres dans les comtés de Spartanburgh et de Lawrence.

La population totale de la Caroline du Sud est de 995,577, ainsi divisée :

Table showing population statistics for South Carolina, including male and female population, and counts for different ethnic groups like Whites, Blacks, etc.

En 1860, il y avait dans cet Etat 402,406 esclaves.

La Caroline du Sud a droit à 35 sénateurs et à 124 députés. Les sénateurs siègent pendant quatre ans, les députés pendant deux ans. Ils ont un traitement de \$5 par jour et 10 cents par mille comme frais de route.

Les votants sont au nombre de 205,789. Ils se divisent ainsi : Blancs nés dans l'Etat... 89,910 Blancs étrangers... 3,990

Les fous, les pauvres, les forçats, l'armée des Etats-Unis et les duellistes n'ont pas le droit de vote.

La Caroline du Sud a neuf collèges: 262,279 élèves fréquentent les écoles publiques: leur âge varie de 6 ans à 16 ans. Le taux légal de l'intérêt est de 7%. Par convention particulière l'usure est permise.

L'ONCLE SAM ET JOHN BULL

La dépêche suivante a été adressée de Montréal au *New-York Herald* :

Montréal, 31 janvier 1887.

L'émoi du moment à Montréal est la possibilité de difficultés prochaines avec les Etats-Unis au sujet des pêcheries. On en parle partout. Une dépêche particulière reçue aujourd'hui par un personnage influent annonce que des vaisseaux de guerre britanniques quitteront Portsmouth pour Halifax durant la deuxième semaine de février.

La flotte de l'Amérique du Nord comprendra, dit-on, trois canonnières et un plus grand vaisseau, probablement l'*Azincourt*.

Cette action de l'Angleterre, d'envoyer ainsi des vaisseaux de guerre, est généralement condamnée, et les ultra loyalistes même croient que cette mesure est imprudente et prématurée.

Bien qu'ils n'attachent aucune signification à cette action du gouvernement britannique, l'opinion dominante est que les américains s'en montreront indignés, et il en résulte qu'un règlement amical de ce différend est devenu plus difficile.

Un juge en chef de l'une de îles britanniques des Indes Occidentales, qui est actuellement à Montréal, a exprimé cette opinion, aujourd'hui, au correspondant du *Herald*. "Une armée américaine de 100,000 hommes, a-t-il ajouté, pourrait annexer le Canada demain matin, avant le déjeuner mais l'Angleterre pourrait bien bombarder leurs villes, ports de mer, de telle façon que leurs autres villes ne vaudraient plus, avant longtemps, la peine d'être prises, et les américains crieraient bientôt merci, assez.

Si les américains viennent ici, nous pourrions les combattre sur notre territoire, et nous les logerons confortablement durant leur séjour."

Il n'y aura aucune action de la part du gouvernement, concernant cette question, d'ici aux élections générales, qui auront lieu le 22 février. Sir Alexander Campbell, qui a été nommé commissaire en Angleterre, a reçu, dit-on, instruction de presser le règlement à l'amiable de cette difficulté.

Je détache ce qui suit du rapport de Sir Frédéric Middleton, commandant des forces canadiennes, présenté à la fin de l'année dernière à Sir Adolphe Caron, ministre de la guerre; c'est sous le titre: "Force disponible pour la guerre."

"S'il s'élève en Europe des troubles où la Grande-Bretagne est impliquée, et par conséquent aussi ses colonies, le Canada, possédant un appoint peu considérable mais appréciable de troupes régulières, avec le reste de sa milice bien exercée et bien organisée, n'aurait aucune difficulté à fournir un contingent, disons, de dix ou quinze mille hommes, qui, j'ose le dire, ne le céderaient en rien à aucun soldat de l'univers, en tenant en réserve à peu près le double de ce nombre qui, en quelques mois, serait prêt à rallier la première ligne, s'il en était nécessaire.

Je ne suis aucunement porté à manquer de confiance dans les régiments ruraux. Il n'y a pas de doute que de la manière que vont les exercices militaires, les régiments des villes auront l'avantage sur les régiments de la campagne pour plusieurs raisons, mais les sujets de ces derniers sont peut-être supérieurs aux premiers et demandent plus de soin dans les exercices que l'on peut leur en donner avec le système actuel."

Il y a au Canada deux manufactures de cartouches, appartenant au gouvernement et qui peuvent fournir dix fois la quantité de munition que les troupes disponibles des volontaires pourraient employer."

NOUVEAU DECRET DE ROME.

Une dépêche de Montréal nous annonce que par un décret spécial de Rome, Mgr Fabre, archevêque de Montréal, vient d'être nommé Vice-Chancelier de l'Université Laval.

Le Séminaire de St. Sulpice s'occupe actuellement à chercher des professeurs pour la faculté des lettres et des arts.

Les MM. de St. Sulpice ont accepté ces chaires d'enseignement. Il n'y a pas de doute qu'ils rempliront cette charge avec grand honneur.

On dit même que les professeurs feront, aux frais du Séminaire, des études spéciales aux grandes universités d'Europe pour les rendre plus aptes à atteindre la hauteur de leur mission.

A LA CHAMBRE

Ajournement au 16 mars

2 février 1887.

Peu de monde hier au Palais Législatif. Quelques dames au Conseil et dans la salle de délibérations de l'Assemblée Législative.

A trois heures, M. le président prend son siège, et de suite les trois coups réglementaires sont frappés par M. l'huissier de la Verge Noire, qui demandait admission afin de faire part à l'Assemblée Législative d'un message du conseil.

Peu de députés étaient présents; à peine douze ministériels et une vingtaine de conservateurs.

Se rendant à l'ordre de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, les députés se rendent au Conseil. L'hon. M. Masson était en habit de ville, vu qu'il s'agissait

d'un ajournement pur et simple. Il avait à sa droite les honorables MM. Mercier, Ross et McShane, et à sa gauche les honorables MM. Shehyn, Gagnon, Duhamel et Turcotte.

Les deux aides-de-camp, MM. Garneau et Sheppard, accompagnaient Son Honneur. Il y avait aussi bon nombre d'officiers présents.

L'hon. M. Boucher de la Bruère, président du Conseil, annonce qu'il a reçu ordre de Son Honneur d'informer la Chambre que vu les vacances causées dans l'Assemblée Législative par l'acceptation de portefeuilles de ministres par certains députés, les chambres devront être ajournées afin que ces messieurs aient le temps de se représenter devant leurs électeurs.

Les députés étant de retour à leurs sièges, l'hon. M. Turcotte, en français, et M. Murphy, en anglais, annoncent que le ministre Taillon a résigné mercredi le 27 janvier, et que le ministre Mercier est au complet.

Ces messieurs lisent la liste des noms des nouveaux ministres.

L'hon. M. Turcotte, appuyé par l'hon. M. Lynch, propose que la Chambre s'ajourne jusqu'au 16 mars prochain.

L'hon. M. Lynch dit désirer corriger une inexactitude faite par MM. Turcotte et Murphy. Ces messieurs font erreur quand ils disent que le ministre Taillon a résigné un mercredi, c'est jeudi qu'il aurait fallu dire.

En conséquence la correction nécessaire afin de rétablir les faits est faite.

L'hon. M. Lynch explique ensuite que si c'est à lui qu'est dévolu le devoir de seconder l'ajournement, cela est dû au fait que l'hon. M. Taillon est indisposé. Il est ensuite résolu que la règle 49 des procédures de la Chambre soit mise en force, règle qui concerne la présentation des pétitions et bills privés.

Sur motion de l'hon. M. Turcotte, appuyé par M. Murphy, la Chambre donne ordre à M. l'Orateur d'émettre les brefs nécessaires aux élections dans les comtés de Kamouraska, de Saint-Hyacinthe, d'Iberville, Montréal Centre et de Québec-Est, comtés ouverts vu que leurs députés ont accepté des portefeuilles de ministres.

Après la présentation de quelques rapports concernant la position financière de quelques institutions de charité qui reçoivent des subsides du gouvernement, la Chambre s'ajourne jusqu'au 16 mars.

LAC ST-JEAN

Monsieur le Rédacteur, Le *Réveil du Saguenay*, dans son numéro du 20 janvier, avait un paragraphe pour annoncer que le chemin de voiture reliant St-Jérôme à la ligne du chemin de fer du Lac St-Jean était en très bon état, et qu'on en faisait le parcours en trois quarts de jours.

Les préteurs du terminus à St-Jérôme ont fait, depuis près de deux mois, en faveur de ce chemin, une réclame peu judicieuse et d'autant moins méritée que le chemin n'a jamais été praticable. Dans l'intention des habitants de St-Jérôme et de leurs auxiliaires, ce chemin était un hameçon qu'il fallait construire à la hâte pour aller pêcher le terminus, mais on a fait trop de bruit: le gibier (la compagnie) a senti le vide et n'a pas mordu.

Loin d'être ce que le *Réveil* et toutes les cymbales du Bas en disent, le chemin de St Jérôme est un danger, et un danger très grand pour ceux qui s'y aventurent. Je cite le fait de M. St-Hilaire, notre député à l'Assemblée législative.

M. St-Hilaire, se rendant à Québec, a pris ce chemin mardi le 18 courant, et n'a pu en sortir que le samedi suivant, c'est-à-dire quatre jours après. Vous croyez peut-être qu'il a débouché au chemin de fer, pas du tout; il a été obligé de retourner sur ses pas et de revenir à Saint-Jérôme. Quatre jours à lutter contre le froid et toutes sortes d'obstacles, et plusieurs nuits passées à fabriquer une épingle dans le mois de janvier. Pendant ce temps, le *Réveil* imprimait sa réclame.

Cela prouve, M. le Rédacteur, que les partisans du terminus à Saint-Jérôme ont, pour soutenir leur cause, fait avec ce chemin du pur *humbbug*. Cela prouve encore qu'il est possible que les autres moyens qu'ils ont employés et qu'ils emploieront seront entachés du même vice. *Ab uno disce omnes.*

CHARLES.

Québec, 28 janvier 1887.

Nouveau médecin à Lévis

Le Dr James Pelletier, de Ste Anne de Lévis, est venu se fixer à Lévis pour y pratiquer comme médecin.

SON EMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU

Nous empruntons ce qui suit à un journal américain :

Le cardinal-archevêque de Québec, Mgr Taschereau, et le cardinal-archevêque de Baltimore, Mgr Gibbons, se rendant à Rome pour y recevoir leurs chapeaux de la main du Pape, au prochain consistoire, se sont embarqués samedi matin à bord du paquebot de la compagnie générale transatlantique *La Bourgogne*. Les deux cardinaux ont été accompagnés au dock de la compagnie générale transatlantique par Mgr Corrigan, archevêque de New-York, et plusieurs membres éminents du clergé. Un grand nombre de bouquets avaient été envoyés aux deux prélats et leurs cabines étaient remplies de fleurs.

Le cardinal Taschereau, qui était arrivé dès jeudi à New-York, a célébré la messe vendredi matin à l'église St-Jean-Baptiste des Canadiens, dans la 76e rue Est, où a eu lieu ensuite une réception à laquelle assistait une très grande partie de la colonie Canadienne-française. L'église avait été décorée avec beaucoup de goût, de fleurs et verdure; c'était la première fois depuis sa fondation, qu'un cardinal y disait la messe. A la fin de cette cérémonie, M. Léon Bossue dit Lyonnais a lu une adresse au cardinal, au nom de tous les paroissiens, et Mgr Taschereau y a répondu en français, en remerciant les Canadiens-français de la chaleureuse réception qu'ils lui faisaient.

Les personnes présentes ont été ensuite présentées individuellement au prélat qui leur a donné sa bénédiction et son anneau à baiser. Au sortir de l'église de Saint-Jean-Baptiste des Canadiens, le cardinal-archevêque de Québec s'est rendu à l'académie des sœurs de Notre-Dame, dans Lexington avenue, près de la 79e rue, où l'attendait une réception non moins chaleureuse. Deux adresses lui ont été lues, l'une en français, l'autre en anglais, par les jeunes élèves que le cardinal a félicités ensuite de leurs progrès et de leur bonne tenue. Mgr Taschereau, accompagné par la sœur supérieure, a visité l'établissement dans tous ses détails, chaleureusement complimenté les bonnes sœurs et s'est retiré après avoir béni, avec la cérémonie habituelle, la nouvelle maison des sœurs de Notre-Dame, où elles ne sont installées que depuis quelques semaines.

LA MISÈRE A LONDRES

On vient de publier, sur le développement croissant de la misère de Londres, des renseignements fort instructifs.

Le nombre des indigents s'est élevé, dans la capitale anglaise, pendant la seconde semaine de décembre, au chiffre de 95,994, dépassant de 1,895 le chiffre constaté dans la semaine correspondante de 1885 et de 3,144 celui de 1884. Ce sont là des chiffres officiels, extraits des statistiques dressées par les établissements de secours à quelque navrant qu'ils aient paru, ils peuvent être encore bien au-dessous de la vérité.

La vivente, si mourir lentement des faim est vivre, la grouillant dans un dénuement sans nom HUIT CENT MILLE MALHEUREUX dont la plupart ne connaissent aucun métier et n'en peuvent apprendre aucun. Quelques-uns cependant travaillent de loin en loin; ils ramassent au jour le jour, comme et quand ils peuvent, toutes les occasions qui se présentent à eux de gagner quelques sous, dans les rues, sur les quais, dans les docks.

* * * Et pourtant l'Angleterre regorge de richesses. Elle s'assimile la substance de vingt nations dont l'industrie gigantesque suffirait à la consommation d'une grande partie du globe. Que fait-elle donc de son or? La charité anglaise verse des sommes énormes pour ses institutions publiques de bienfaisance; tout cela passe à nourrir quelques milliers de pauvres embrigadés, toujours les mêmes, d'une santé de fer, qui, recommandés par les ministres du culte, envahissent les work-houses. Le reste croupit dans la plus grande indigence.

* * * Où que vous alliez à Londres, quelque opulent que soit le quartier où vous dirigez vos investigations, à chaque pas vous y rencontrez la misère sordide: elle s'étale par plaques, au milieu de la cité où, chaque jour, les grands négociants brassent les millions, parmi les splendides constructions de Covent-Garden, à l'ombre des riches hôtels de Belgravia.

Mais pour se faire une idée exacte du paupérisme londonien, pour mesurer l'intensité du mal que déchaîne sur la métropole britannique l'excessive concentration des capitaux entre les mains d'une aristocratie avide, il faut aller étudier la misère dans son véritable quartier général, dans la partie orientale de la ville, désignée sous le nom d'East-End.

Pagilat

NEW-YORK, 3.—Dans une partie de boxe en 3 rondes et pour un enjeu de \$200, Doyle et Hayes se sont battus. Doyle qui pèse 212 livres a terrassé son adversaire Hayes, posant que 196 livres.

AMYOT vs TARTE - DEMERS

ADRESSE DE L'HON. JUGE CASALTY

Rapport sténographique

(Suite.)

Eh bien ! si c'est là ce qu'on fait ordinairement dans la milice, je ne puis pas dire qu'on y fait quelque chose de bien irrégulier. Car si j'étais officier devant faire mon service monté, que je me fus assuré un cheval pour faire le service, mais que je ne l'emploierais pas quand le service peut se faire à pied, je ne croirais pas manquer en chargeant le cheval au gouvernement ; car, encore une fois, il n'est pas nécessaire que je l'aie toujours par la bride et il suffit qu'il soit toujours à ma disposition pour les besoins du service. Or si c'est là ce qui a été fait et si on a chargé l'allouance et la nourriture des chevaux dans des cas semblables, je ne puis pas dire que l'on ait fait une bien mauvaise action. J'avoue que ceux qui ont chargé l'allouance pour les chevaux sous ces circonstances ne me paraissent pas avoir fait grand mal. Ils n'ont pas violé la loi parce qu'ils ont là, ou parce que l'on tient prêt pour eux un cheval pour le service. Et quoiqu'ils ne paient pas pour ce cheval une somme égale à celles qu'ils reçoivent du gouvernement, ils n'ont pas moins droit à cette dernière. Car les règlements ne disent pas aux officiers qui doivent être montés : quand vous aurez un cheval, vous serez obligé de payer absolument le prix que vous recevrez, mais simplement : vous devrez en avoir un pour réclamer l'allouance. Si, étant officier, je puis avoir un cheval pour trente sous par jour, j'aurai le droit de charger au gouvernement \$1.00. Le prix qu'il me coûte n'est pas l'affaire du gouvernement, mais la mienne. Je me suis procuré un cheval pour le service ; quelque soit le prix que j'aie payé pour le loyer de ce cheval, du moment que je l'avais à ma disposition pour les besoins du service, j'ai le droit de retirer du gouvernement le prix par jour qu'il alloue à celui qui fait le service monté.

Ainsi, vous voyez que les exemples qu'a cités le lieutenant-colonel Roy ne sont pas applicables au cas qui nous occupe et où l'accusation est que, quoiqu'on n'ait pas eu de chevaux, on a, au mépris des règlements qui le défendent, chargé et on s'est fait payer l'allouance et leur nourriture comme si on en avait réellement eu un. Et s'ils l'étaient, ils ne tendraient qu'à établir que dans la milice canadienne il se fait des choses sales, et que des gens qui se prétendent respectables chargent au gouvernement des sommes auxquelles ils n'ont pas droit. Mais, encore une fois, on n'a pas établi cela dans cette cause.

Je ne vois pas que le lieutenant-colonel Roy, dans ce qu'il a dit ait justifié la charge qui a été faite dans cette occasion et que le défendeur mentionne dans sa défense.

Je crois devoir répéter que ce n'est pas dans les journaux produits mais dans un des plaidoyers de M. Tarte, un des défendeurs, que cette charge et cette réception d'allouances pour chevaux que l'on n'avait pas spécialement allouées comme étant une autre des irrégularités, et une très grave, qui a été commise par le demandeur dans cette campagne du Nord-Ouest.

Eh bien ! MM., après les explications que je vous ai données ce sera à vous de dire, en réponse à cette question, si réellement ce qu'elle comporte a été fait ou ne l'a pas été. Après la preuve qui a été faite devant vous, après la preuve qu'on a essayé de faire pour établir que ce n'avait pas été payé, après la preuve faite par des témoins qui sont venus, les pay-lists en mains, pour montrer que ça avait été payé, après la preuve qu'a faite le major Guy montrant, les documents en mains, que le paie-maître n'avait rendu compte que de la balance d'argent que je vous ai indiquée, ce sera à vous de dire si ce montant a été reçu par ceux qui paraissent l'avoir reçu. Si vous croyez ce que dit le major Guy, et ce qui paraît par les documents qu'il avait en mains, vous devez répondre oui ; mais, comme le montant mentionné dans la question est

de \$240.00 tandis que le montant qu'établissent les pay-lists, n'est que de \$209.22, vous ne devez pas dire simplement oui en répondant à cette question, mais au lieu de la somme mentionnée dans la question et qui est plus forte que celle qui a été réellement reçue, vous devez, si vous répondez oui, ajouter que la somme ainsi payée et reçue est de \$209.25 et non de \$240.25.

25e question.—Une charge pour solde et nourriture de chevaux que n'ont pas eu les officiers était-elle usuelle et régulière, et le département de la milice a-t-il, en connaissance de cause, autorisé ou approuvé celle mentionnée dans la question précédente ?

J'avoue que je ne vous aurais pas soumis au moins la première partie de cette question si j'avais eu, quand j'ai rédigé ces questions, la connaissance que j'ai aujourd'hui de la loi militaire. Voici comment cela est arrivé : les juges, d'ordinaire, ne connaissent pas beaucoup la loi militaire et je vous avoue que je n'étais pas une exception à cette règle, je vous avoue aussi que je n'aimais pas plus l'étudier que de siéger dans un procès comme celui-ci qui est un des plus désagréables dont un juge puisse avoir à s'occuper.

Le juge est obligé de rédiger les questions qui doivent être soumises au jury sur la production seulement des papiers, des documents qui sont ce qu'on appelle le dossier ; l'action, la défense et la réponse faite à la défense. Ces trois documents se trouvaient dans le dossier en cette cause.

Chacune des parties soumet au juge les questions qu'elle croit devoir être soumises au jury et le juge rédige celles qu'il croit devoir être en les faisant aussi simples et aussi claires que possible. C'est ce que j'ai essayé de faire.

Dans les quelques jours qui m'étaient donnés pour me mettre au fait de la loi que l'on ne m'avait ni indiquée ni citée, il m'a fallu d'abord me procurer les livres nécessaires pour étudier des lois qui forment trois volumes, lois que je ne connaissais pas du tout et que je n'avais jamais eu occasion d'étudier, car je n'ai jamais été militaire.

D'abord, je n'avais pas joint cette question aux autres ; mais, sur la suggestion que m'a été faite le demandeur qu'elle le devrait. J'ai hésité un peu, je n'avais plus les livres que j'avais obtenus du commandant du district de Québec ; mais j'ai mieux aimé vous soumettre une question illégale que de courir risque de fermer la porte, pour une des parties, à l'obtention de la justice. Mais comme je vous l'ai dit, cette première partie de la question n'aurait pas dû être mise, d'abord parce que c'est une question de droit et qu'il n'est pas d'usage ni d'abus qui puisse empêcher la loi d'avoir son cours et faire que la loi ne soit pas la loi ou qu'on ne soit pas obligé d'observer la loi parce que d'autres l'ont violée.

Maintenant MM., cette question se compose de deux membres. On vous demande dans le premier : Une charge pour solde et nourriture de chevaux que n'ont pas eu les officiers était-elle usuelle et régulière ? et dans le second on dit : le département de la milice a-t-il, en connaissance de cause, autorisé ou approuvé les charges mentionnées dans ces comptes, en d'autres termes, le gouvernement, sachant qu'on n'avait pas de chevaux, a-t-il accordé cette somme et l'a-t-il payée ?

Je vous ai lu ce que réglait la loi. Je vous ai dit qu'elle refusait de charger au gouvernement pour les allouances pour des chevaux et pour leur nourriture quand on était obligé d'avoir un cheval et qu'on n'en avait pas. Je crois vous avoir suffisamment démontré, à la question précédente, que le cas qu'un des témoins a cité pour établir un usage contraire ne l'établissait pas. Je dois ajouter que l'usage de faire des charges dans des cas semblables, s'il existait, ne serait qu'un abus, ce ne serait qu'un usage blâmable qui n'excuserait pas ce qu'on prétend avoir été fait par le Demandeur. Cet usage ne peut pas changer la loi et faire que, lorsque la loi dit : vous ne chargez pas telle chose, qu'on puisse la charger et la faire payer. Vous devez par conséquent, à la première partie de cette ques-

tion, répondre non. C'est la loi. La seconde partie : le département de la milice a-t-il, en connaissance de cause, autorisé ou approuvé la charge mentionnée dans la question précédente, est une question de fait. Vous devrez dire si le gouvernement a approuvé cette charge et l'a payée en connaissance de cause. Vous devez peser attentivement la preuve qui a été faite pour découvrir si le gouvernement a approuvé, en connaissance de cause, le paiement des sommes qu'il demande aujourd'hui aux officiers de remettre.

Eh bien ! MM. quelle preuve avez-vous d'une approbation de la charge et d'un paiement par le département de la milice en connaissance de cause ? Vous devez comprendre vous-mêmes quelles complications d'affaires il devait y avoir au département de la milice lorsqu'il y avait deux corps d'armée en campagne, lorsqu'il y avait des scouts partout, lorsque tout le Nord-Ouest était sillonné de volontaires, de scouts, de cow-boys, de voiturages et de transports à l'emploi du gouvernement qui devait, en outre, se procurer des fournitures de toutes espèces dont il avait besoin pour le service des troupes. Avec cette multitude de comptes de toutes sortes on conçoit qu'il a fallu quelque temps pour s'apercevoir des charges qui auraient été faites au 9ème bataillon pour chevaux que l'on n'avait pas. Les pay-lists paraissaient régulières et elles étaient signées par le paie-maître, le major Dugal qui était depuis longtemps dans la milice et certifiées par le lt.-col. commandant. Ce n'est que lorsqu'on s'est rappelé que de fait les chevaux n'avaient pas été fournis par les officiers du 9ème que l'on a objecté à cette charge et alors on leur a dit : vous n'avez pas droit à cela. Et dans les comptes du département on leur charge cette somme comme ayant été reçue par eux sans qu'ils y eussent droit.

Le fait qu'ils sont appelés à rendre compte de la somme qu'ils ont ainsi reçue ne change pas la position relativement à cette charge il n'en laisse pas moins acquis le fait, s'il existe, qu'ils ont demandé et reçu ce qu'ils n'avaient pas droit de charger et qu'ils ont violé la loi en le chargeant.

Je vais vous donner un exemple : Supposons que vous soyez en comptes ouverts avec moi ; que vous m'avez chargé des choses que vous prétendiez avoir fournies à quelqu'un pour moi et que je vous les aie payées, croyant que vous les aviez fournies ; mais que, plus tard, j'ai découvert que vous n'aviez pas réellement livré ce que vous m'avez chargé et fait payer, croyez-vous que le paiement que j'aurais fait d'abord l'aurait été en connaissance de cause ? croyez-vous qu'il pourrait être supposé une approbation suffisante de la charge pour la faire régulière et m'empêcher de recouvrer ce que j'aurais payé ?

Si vous croyez que le département de la milice a approuvé ces charges pour chevaux qui n'existaient pas, vous devez répondre oui à la seconde partie de la question, mais si, au contraire, la preuve qui a été faite et les explications que je vous ai données, vous ont convaincus que le département de la milice n'a pas en connaissance de cause, approuvé cette charge-là, vous serez obligés de le dire et vous répondrez alors non à toute la question. Rappelez-vous que la première partie de la question en est une à laquelle vous n'êtes pas appelés à répondre et quant à la seconde vous aurez à choisir entre oui ou non.

26e question.—Le demandeur a-t-il, pendant l'expédition du dit bataillon au Nord-Ouest, obtenu et reçu du département de la milice, pour l'usage du dit bataillon, cinq pistolets (Colt revolvers), cinq carabines Snider et cinq selles mexicaines qui n'ont pas été remis depuis et qui valaient \$400 ?

Disons de suite que quant à la valeur elle n'est pas prouvée. Je dois encore ici vous référer à la loi, car toutes ces questions ou presque toutes sont des questions qui en comprennent une de droit et aussi une de fait. Voici quelle est la loi. Elle est sévère, mais enfin il y a un proverbe que vous connaissez tous et qui dit : Tel qu'on fait son lit on se couche. Et si on se fait un lit de commandant et qu'on s'y

couche, ou s'oblige à souffrir les épines qui pourraient s'y trouver. La loi, et les *Queen's Regulations*, font le commandant du bataillon responsable de tous les effets reçus par son bataillon, et l'oblige à les rendre. Cette règle de la loi est écrite et répétée à plusieurs endroits dans le statut et elle est aussi dans les règlements de la Reine, dans les règlements de la milice canadienne, où il est dit absolument la même chose. Le statut même qui crée la milice dit expressément que le commandant est responsable des articles fournis à son bataillon. Ainsi, vous voyez que quant à la responsabilité du commandant d'un bataillon pour les armes et autres effets livrés au bataillon, elle est décrite par trois lois différentes. Mais on trouve dans les règlements de la milice une autre règle qui va plus loin encore. Il y est dit que le département de la milice pourra recourir du commandant du bataillon, sur poursuite, la valeur de tous les articles fournis à son bataillon qui n'auront pas été rendus. Vous voyez que c'est une loi dure, mais c'est là la responsabilité qu'elle fait au commandant d'un bataillon ; et elle le répète à plusieurs reprises. Le statut qui crée la milice canadienne et les règlements de la milice et les "Queen's Regulations", qui sont tous deux autant la loi que le statut, disent tous que le commandant du bataillon est responsable des effets fournis par le gouvernement à son bataillon et qu'il doit en rendre compte. Les règlements de la milice vont même plus loin, et disent que, s'il n'en rend pas compte, il pourra être poursuivi par le département de la milice et être condamné à payer la valeur de tous les articles qui n'auront pas été rendus. Mais la loi dit aussi que lui-même a une action directe contre ceux de ses officiers dont la compagnie a reçu des effets qu'elle n'a pas remis, c'est-à-dire, qu'il a lui-même une action contre eux pour les forcer à payer. Ainsi, si les effets fournis à n'importe quel homme de son bataillon, n'ont pas été rendus, le département de la milice a une action directe contre le commandant pour l'obliger de les payer. C'est là la responsabilité qui incombait au demandeur, la responsabilité que lui faisait la loi. On a prouvé devant vous qu'il avait signé des réquisitions pour douze carabines Snider, pour cinq Colt revolvers et pour douze selles—la question ne parle que de cinq selles. J'allais oublier une partie importante de la loi et qui est encore dans les règlements de la milice canadienne.

Il y est dit que l'officier commandant un corps doit, au retour de ce corps du service actif, remettre dans l'arsenal tous les effets, c'est-à-dire, tout ce qu'il a reçu pour le service de son bataillon, tous les articles qui sont propriété publique tels que havre-sacs, etc., et qu'il doit en même temps transmettre au commandant du district militaire où il arrive une liste de tous ceux qu'il remet, mentionnant ceux qui restent et ceux qui ont disparu et la cause de leur disparition. Ainsi le demandeur devait non-seulement les remettre—non-seulement il y avait une action pour le forcer à les remettre—mais il devait, en outre, adresser au commandant du district militaire, ici, à Québec, en y arrivant, la liste de ceux qu'il avait remis et qu'il devait remettre à l'arsenal et la liste de ceux qui manquaient et dire pourquoi ils manquaient. Si le demandeur s'est acquitté de ce devoir que la loi lui imposait, il ne l'a pas prouvé devant vous, et, par conséquent, la présomption est qu'il ne l'a pas fait, sans quoi on lui aurait donné un certificat montrant qu'il les avait remis, et s'il avait pu produire ce certificat il n'aurait pas manqué de le faire.

Bien plus, Messieurs, il est prouvé que lorsque le *Canadien* a écrit les articles en question, il y avait, à l'exception des selles, beaucoup plus d'effets que ceux mentionnés dans la question qui n'avaient pas été remis ou rendus quoique reçus pendant la campagne et qui ne l'ont été que longtemps après, plusieurs mois après.

Vous avez lu ces listes, c'est-à-dire on vous les a lues. Les articles du *Canadien* ont été écrits en février 1886—et ce n'est que le 7 et le 11 avril et le 23 mai même année 1886.

Il est en preuve que ce n'est qu'après que le *Canadien* et l'*Événement* ont publié ces accusations contre le demandeur que ces effets ont été remis. Et ils l'ont été par les officiers du corps, car je dois dire, à la louange du lieutenant-colonel Amyot, qu'il avait remis sa selle longtemps auparavant, dès le mois d'octobre 1885. Mais n'oubliez pas Messieurs, en core une fois, qu'il était responsable de tous les articles que les officiers avaient en mains et qu'ils n'avaient pas remis. On lui a même demandé, dans le mois de septembre 1885 des informations quant aux effets reçus et qui n'avaient pas été remis et il n'a pas été capable de dire quels étaient les effets qu'il avait demandés et reçus.

Vous avez la preuve que cinq Colt-revolvers et douze carabines Snider n'avaient pas été rendus à l'époque où le *Canadien* et l'*Événement* ont publié les articles en question, et c'est ce qui vous est demandé. Deux d'entre eux n'ont même été rendus qu'après que l'action en cette cause a été intentée. Ce que vous avez à répondre à cette question, c'est que si un tel état de choses existait, quand les articles en question ont été écrits, s'ils n'avaient pas été remis est vrai, vous ne pouvez pas dire que c'est faux. Maintenant je dois vous dire pour les selles qu'il n'y en a qu'une qui paraît ne pas avoir été rendue. Je ne dis pas qu'il n'y en avait pas d'autres, mais on n'a prouvé que pour une, qu'elle n'avait pas été rendue. C'est celle du lieutenant-colonel Evantu rel qui nous dit qu'il l'a troquée chez un sellier pour certaines choses dont il avait besoin. Celle-là n'a pas été rendue, mais vendue.

Ainsi donc votre réponse à cette question, si vous êtes satisfaits de la preuve qui a été faite, doit être qu'il manquait des Colt-revolvers et des carabines mentionnés dans la question mais qu'il n'en manquait qu'une selle les autres paraissant avoir été rendues.

27e question : Au retour du dit bataillon du Nord-Ouest, le Demandeur lui a-t-il fait faire un pèlerinage à St. Michel dans le comté de Bellechasse ? et a-t-il fait payer par la caisse du bataillon le déboursés qu'a occasionnés ce pèlerinage ?

Je ne vous retiendrai pas longtemps là dessus. Tout le monde et le demandeur lui-même admettent qu'après son retour, il a fait faire un pèlerinage à son bataillon à St. Michel, dans le comté de Bellechasse et qu'il a payé ce qu'a coûté ce pèlerinage à même la caisse du bataillon. Quant à ceci je puis vous dire, comme j'ai fait pour les premières questions, que vous pourrez répondre oui, car tout le monde s'accorde. Mais dans la question suivante il y a quelque chose soumis à votre délibération et à votre décision. C'est la vingt-huitième question.

28e question.—Le demandeur usait-il de son autorité légitime et discrétionnaire en ordonnant ce pèlerinage et ce paiement ?

Je ne suis pas prêt à dire—et je l'ai cherché, dans les règlements—que le colonel n'avait pas le droit d'ordonner ce pèlerinage ; mais je crois que, ses soldats étant en service actif et n'ayant pas encore été licenciés, il avait le droit de leur commander ce voyage. Il pouvait tout aussi bien leur commander un voyage pour faire un pèlerinage que pour toute autre chose. Et remarquez bien MM. qu'il s'agit ici non pas d'une question religieuse, non pas d'une question de piété mais d'une question de loi. Et comme je vous l'ai déjà dit, la loi est présentée comme ayant les yeux bandés parce qu'elle ne peut être mue par aucun des sentiments de dévouement, d'amitié, de faveur, de sympathie ou même de piété et de dévotion qui peuvent quelquefois guider les hommes. Ainsi, loi même qu'on aurait fait une chose pour la plus grande gloire de Dieu, si on n'avait pas droit de la faire, vous devez le dire. Je dis cela pour que vous bannissiez la considération de tout ce qu'il pouvait,

ne pouvait pas l'être, ce qui comprend une question de fait qui est admise, et une de droit.

Je vous relirai de nouveau la question : Pendant la dite expédition du Nord-Ouest, le demandeur a-t-il, sous prétexte d'y aller tenir une cour martiale qu'il savait n'être pas nécessaire et ne devoir pas être tenue, fait avec un nombre considérable d'officiers et des hommes du dit bataillon auxquels il le commanda, un voyage au lieu appelé McLeod, qui a coûté plus de \$400 ?

Je pense qu'à la première partie vous devez répondre qu'il a fait ce voyage pour inspecter son détachement, parce que c'est la vérité. Il l'a dit sous serment, et de fait il devait faire cette inspection dans un temps quelconque. Il l'a faite dans ce temps-là et il n'y a pas plus de mal à cela que s'il l'eût fait auparavant ou plus tard. Mais vous ne renâchez pas justice aux parties si vous disiez simplement qu'il a fait ce voyage pour inspecter son bataillon et pour tenir une cour martiale, qui ne pouvait pas y être tenue ; vous devez ajouter qu'il savait qu'il ne pouvait pas y tenir une cour martiale, ou qu'il devait le savoir, ou qu'il ne le savait pas. Après ce que je vous ai expliqué, vous choisirez entre l'une ou l'autre de ces trois expressions. Et si vous dites qu'il ignorait, vous êtes obligés de dire qu'il ignorait ce qu'il était obligé de savoir.

On vous demande, dans la question, s'il avait amené un grand nombre d'officiers et de soldats. D'après la preuve qui a été faite, la réponse à cette question sera plus simple. J'ai une autre explication à vous donner quant à cette réponse. Les officiers qui ont été amenés, à l'exception du Dr. DeBlois, l'ont été sans nécessité : c'est là une question de droit ; car le demandeur admet qu'il les a amenés pour tenir une cour martiale, et, d'après la loi, il n'en pouvait pas réunir une. De plus, il admet sous son serment, qu'il n'y en avait que deux qui pouvaient siéger dans une cour martiale régimentaire, qui était la seule qu'il aurait pu tenir.

Vous devez donc dire qu'il a fait ce voyage pour inspecter un détachement de son bataillon qui était à McLeod ; mais qu'il ne pouvait pas y tenir une cour martiale et qu'il le savait, ou qu'il ne le savait pas, et que la loi lui faisait une obligation de le savoir. Etant dans cette obligation, il est présumé l'avoir su ; et s'il ne l'a pas su, il est en faute. Vous devez donc, en même temps, ajouter que les officiers qu'il a amenés avec lui, à part le Dr. DeBlois, l'ont été sans nécessité. Je laisse à votre choix de dire s'il le savait ou s'il ne le savait pas, vous devez ajouter que, s'il l'ignorait, il aurait dû le savoir, car il n'aurait pas dû prendre le commandement du bataillon s'il ne savait pas ou ne connaissait pas le devoir de cette charge, et dans ce cas il serait aussi coupable que, si l'ayant connu, il l'eût enfreint volontairement son devoir sous ce rapport. Si vous êtes obligés de connaître quelque chose et que vous ne vous donniez pas la peine de l'apprendre, je vous demande si vous n'êtes pas coupables devant Dieu et devant les hommes ?

31^{me} question. Après le retour du dit bataillon à Québec de sa dite expédition du Nord-Ouest, l'autel portatif qu'y avait apporté le chapelain du dit bataillon a-t-il, après avoir été longtemps égaré et que le demandeur eût nié en avoir eu connaissance, été retrouvé en la possession du dit demandeur ?

La preuve a établi qu'un chapelain avait accompagné le bataillon. Ce chapelain était un chapelain catholique, un prêtre catholique. Le bataillon était composé de catholiques et le chapelain n'aurait pas pu exercer son ministère s'il n'avait pas apporté un autel pour dire la messe. Vous savez que ces autels sont de petites pierres consacrées par l'évêque afin qu'on puisse dire la messe dessus. On s'est donc adressé à l'évêché et on a obtenu cet autel, qu'on appelle un autel portatif, pour les besoins du régiment, pour les besoins de l'aumônier du régiment qui devait dire la messe et donner la communion. Il n'aurait pas pu dire la messe s'il ne l'eût pas apporté.

L'autel, comme on l'a établi et comme vous l'a dit le demandeur lui-même, était, pour le bataillon, un précieux souvenir de la campagne qu'il avait faite. Le lieutenant-colonel aurait désiré le garder. Il n'y a rien de mal à cela. Il aurait aimé, probablement ainsi que les autres officiers, le garder au bataillon comme souvenir de la campagne qu'ils avaient faite.

A l'arrivée au Palais, à Québec, la boîte contenant cet autel était avec les autres boîtes des officiers. Le capitaine Garneau, qui nous a dit qu'on l'appellait le bedeau, quoique le révérend M. Faguy dise qu'il ne l'était pas réellement—mais on sait que dans un régiment il suffit qu'un de ses membres serve la messe une fois pour qu'on l'appelle le bedeau—le capitaine Garneau, dis-je, qui n'était pas réellement le bedeau, mais qui avait eu plus à faire que tout autre dans le régiment avec le prêtre quand il disait la messe, que le capitaine avait servie, et avec l'autel en question qu'il préparait pour que le prêtre y dit la messe, a cru qu'il devait prendre charge de cet autel plutôt qu'un autre et parce qu'il avait pris charge des effets de M. Faguy lui-même ; et à la station il prit une voiture qui était là pour transporter les effets. Il y mit la boîte qui lui appartenait, celle appartenant à M. Faguy et celle contenant l'autel en question. Il est prouvé qu'il réside sur la rue St. Jean et que le charretier devait passer chez lui avant de se rendre au presbytère où allait le révérend M. Faguy. Lorsque le charretier est arrivé chez le capitaine Garneau, l'autel était parti. Le capitaine Garneau dit qu'il est de suite redescendu à la station pour voir ce qu'il était advenu, mais qu'il n'a pas pu le découvrir ; que, quelque temps après, il a demandé au demandeur s'il savait ce qu'était advenu de l'autel, et que ce dernier lui a répondu qu'il ne le savait pas. Quinze jours ou trois semaines plus tard, le demandeur paraît avoir dit que l'autel était chez lui.

L'autel était de fait disparu de la voiture où le capitaine Garneau jure qu'il l'avait mis. Et, en effet, il est établi dans la cause, par le capitaine Pennée, beau-frère du demandeur, que lui, le capitaine Pennée, a pris l'autel dans la voiture et qu'il l'a fait transporter chez le demandeur, dont la famille était à l'Île d'Orléans, et qui n'habitait pas sa maison dans le temps, et que l'autel a été déposé dans une chambre du rez-de-chaussée où, de fait, il a été trouvé.

Il n'y a pas de doute, par conséquent, que l'autel a été écarté pendant quelque temps ; mais le doute est de savoir si le demandeur savait où il était, et si, quand il a dit qu'il ne le savait pas, il a fait un mensonge. Il est possible de croire, et il peut paraître plausible, comme l'a dit la défense, que le capitaine Pennée n'a pas été prendre cet autel dans la voiture où il était sans l'ordre de quelqu'un, de son supérieur, ou sans connaître l'intention de son supérieur à ce sujet, et ce supérieur c'était le demandeur ; mais cela n'a pas été prouvé dans la cause.

Il n'est pas prouvé, comme on l'a prétendu, qu'il a dû agir d'après les ordres du demandeur. Et vous ne pouvez pas, à moins que les circonstances ne soient telles que vous ne le voyiez aussi bien que si on l'avait juré, et qu'elles soient telles qu'elles ne vous permettent pas de supposer autre chose, vous ne pouvez pas mettre à la charge du demandeur une faute qui n'est pas clairement établie ou que les circonstances n'établissent pas clairement contre lui. Or, il n'y a rien qu'un doute, un soupçon possible, qu'il ait dit à M. Pennée de mettre l'autel chez lui, et un soupçon ne suffit pas pour répondre à cette question de manière, je ne dirai pas à inxaminer, car il n'y a pas de crime là-dedans, mais à jeter un blâme sur le demandeur. Il a été prouvé par M. Pennée qu'il a mis l'autel dans le rez-de-chaussée de la maison du demandeur, qui ne l'habitait pas parce que sa famille était à l'Île d'Orléans. Il me paraît que, à cette question, vous devez répondre que l'autel avait été déposé chez le demandeur en son absence, qu'on n'a pas su pendant quelque temps où il était, mais

que le demandeur l'ayant trouvé chez lui l'a rendu.

Pour répondre autrement, il faut que vous supposiez que c'est bien le demandeur qui avait donné l'ordre à M. Pennée de la déposer chez lui, et que c'est, à sa demande, que M. Pennée l'a ôté de la voiture et l'a mis chez lui. Vous ne pouvez pas asseoir votre verdict sur ce point sur le fait seul que M. Pennée a pris l'autel dans la voiture et l'a porté chez le demandeur. C'est à vous de décider ce que vous répondrez. Je viens de vous dire bien franchement ce que je répondrais, moi. Vous pouvez dire que l'autel avait été, de fait, égaré pendant quelques jours, mais que cela résulte du fait qu'il avait été mis dans la maison du demandeur sans sa connaissance. Mais si vous croyez, ce qui me paraît difficile, que cet autel avait été porté à sa connaissance, ce sera à vous de le dire en réponse à cette question.

32^{me} question. A une élection parlementaire dans le comté de Portneuf entre Isidore Noël Belleau et Esdras Alfred de St. George, tous deux écuyers, avocats, le dit demandeur s'est-il, outre ses frais de voyage, fait payer par le dit Isidore Noël Belleau et ses agents \$150 pour discours prononcés par lui en faveur et au soutien de la candidature du dit Isidore Noël Belleau ?

Sur ce fait-là on a fait la preuve que je vais vous mentionner, et ce sera à vous de décider si cette preuve est suffisante.

M. Belleau, amené dans la boîte, vous dit que ce n'est pas lui qui a payé cette somme au demandeur, et, par conséquent, il ne peut pas, par lui-même, par son propre témoignage, vous déposer que cet argent a été payé.

Il dit aussi qu'il en a accusé le demandeur dans une correspondance qui a paru dans le *Canadien* en 1883 et à laquelle le demandeur n'a pas répondu. Ceci n'établirait pas que le demandeur a reçu les \$150. Si l'on était obligé de répondre à toutes les accusations qui sont portées contre soi dans les journaux, et si son silence en établissait la vérité, il y a des hommes qui devraient avoir toujours la plume à la main pour se défendre contre les attaques dont ils sont l'objet. Il y a beaucoup de personnes qui ne daignent pas répondre à ces articles de journaux, et je vous avoue que je crois qu'elles font bien.

Le fait que M. Amyot n'a pas répondu à une correspondance, publiée sous la signature de M. Belleau, l'accusant d'avoir reçu \$150 pour deux discours faits pour celui-ci ne prouve pas cette accusation : la preuve de la réception de cette somme ne résulte pas de ce que M. Amyot n'a pas répondu dans les journaux à l'accusation ainsi portée contre lui ; mais il y a ceci de plus, et on y a attiré votre attention. M. Belleau dit que, dans une autre circonstance, il a accusé M. Amyot de ce fait devant un grand nombre d'avocats et que, au lieu de le nier, de dire que ce n'était pas le cas, M. Amyot lui a répondu : "VeuX-tu jurer que tu n'as donné l'argent ?" et à cela M. Belleau dit qu'il a répondu : "Je ne jurerai pas que je t'ai donné l'argent : ce n'est pas moi qui te l'ai donné ; mais peux-tu jurer, toi, que tu ne l'as pas reçu ?" et que le demandeur n'a pas répondu.

Il y a même des cas où le silence de la personne à laquelle on s'adresse équivaut à une admission. Ainsi, par exemple, si en vous présentant un compte je vous en demande le paiement et que je vous dise : "Tu me dois tant, veux-tu me payer ?" et que vous ne répondiez rien du tout, votre silence équivaut à une reconnaissance que vous me devez ce que je vous demande, mais, d'un autre côté, je ne suis pas prêt à vous dire que cette absence de réponse à la question posée par M. Belleau au demandeur en cette cause : "VeuX-tu jurer que tu ne l'as pas reçu ?" était une admission qu'il avait reçu cette somme pour les discours pour lesquels on lui disait qu'il l'avait reçus. Il arrive quelquefois, comme je viens de vous le dire, que le silence d'une partie peut être considéré comme preuve suffisante. Mais, comme n'a pas manqué de vous le dire l'avocat du demandeur, quand celui que M. Belleau prétendait avoir payé l'argent est à deux pas de la Cour, si réellement il

l'avait payé, rien n'était plus facile que de le faire venir en Cour pour le dire devant vous. Vous devez bien peser ces circonstances, et je ne rendrais pas justice au demandeur si je ne vous disais pas qu'elles doivent sérieusement peser dans votre esprit. Si vous croyez qu'on aurait dû faire cela pour obtenir la preuve que le paiement avait été fait, vous devez dire que le paiement n'est pas prouvé. Si, d'un autre côté, vous croyez que le silence du demandeur lorsque M. Belleau lui a posé la question : "VeuX-tu donner ton affidavit que tu n'as pas reçu l'argent ?" peut contrebalancer l'absence d'une preuve meilleure que l'on pouvait faire mais que l'on n'a pas faite, vous devriez dire alors qu'il a reçu l'argent.

Vous avez entendu déjà l'expression de mon opinion. Elle m'a échappé pendant le procès, et vous savez ce que je pense moi-même de la preuve faite. Je n'aurais peut-être pas dû le dire dans le moment ; mais il me semblait que la preuve n'était pas suffisante. Quand on avait sous la main une personne qui pouvait faire du fait une preuve complète, que personne n'aurait pu révoquer en doute, on aurait du la faire venir si, réellement on était convaincu que la chose existait. Vous ne devez pas juger ce fait ni les autres sur ce que vous pouvez avoir entendu en dehors de la cause quelque soit la personne de qui vous le tenez, car vous avez fait serment de rendre un verdict et de répondre aux questions d'après la preuve qui a été faite dans cette cause devant vous agissant comme jurés assermentés et d'après aucune autre. C'est à vous de dire si vous croyez que le fait que le demandeur n'a pas répondu à la question que lui a posée M. Belleau était une admission qu'il avait reçu l'argent ; si, en l'absence d'une preuve qui eût pu l'établir d'une manière complète, vous croyez qu'il y a un doute ce sera à vous de décider la question si le demandeur a ou n'a pas reçu l'argent. Je vous laisse le choix entre les deux réponses ; mais je crois que je vous ai indiqué d'une manière assez claire le choix que vous devez faire.

Il y avait, a-t-on dit, un grand nombre d'avocats au Greffe de la Cour Supérieure lorsque M. Belleau a accusé le demandeur de s'être fait payer cette somme et qui ont du entendre ce qu'on prétend être une admission de la part du demandeur. Pourquoi n'en a-t-on pas fait entendre un autre, ce qui était bien facile. Il n'y a pas de doute que M. Belleau l'a dit de la meilleure foi du monde. Mais un homme peut se tromper quant à ce qu'il a entendu, deux se trompent plus difficilement. Et l'accusation est réellement si sérieuse qu'en ne peut pas la supposer vraie sans une plus forte preuve qui pouvait résulter, soit en prouvant par celui qui l'a fait, le paiement au demandeur de \$150.00 reçus par lui pour deux discours, ou encore, par au moins, une autre des personnes présentes la réalité de l'admission résultant du silence de la partie.

Quand je dis que cette accusation était sérieuse je ne veux pas laisser entendre que M. Amyot ne pouvait pas, absolument parlant, se faire payer ses discours politiques, mais c'est peu usuel dans la vie publique et dans les mœurs politiques de se faire payer des discours, c'est même regardé comme quelque chose de peu honorable.

Je vous avoue que, quant à la réponse que l'on m'a suggérée avoir été faite par le demandeur à M. Belleau et qui détruirait toute présomption pouvant résulter de son silence, savoir celle qu'il aurait répondu "tu n'es pas sérieux" à la question : "peux-tu jurer que tu ne l'as pas reçu." J'ai cru comprendre que cette réponse avait été donnée lorsque M. Belleau avait accusé le demandeur la première fois.

Enfin, vous avez entendu la preuve, et, si elle vous laisse un doute, vous devez en donner le bénéfice au demandeur. Mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire, pour répondre à cette question, d'entrer dans toutes ces considérations.

33^{me} question. Les faits ci-dessus relatés dont vous avez constaté l'existence étaient-ils connus du public lors de la publication dans le *Canadien* et l'*Événement* des écrits dont le demandeur se plaint dans son action ? Sur cette question, Messieurs, on a examiné un bon nombre

de témoins. Il y a un témoin pour l'un d'eux qui vaut mieux que tous les autres : c'est le journal même qui contenait les accusations quant à l'affaire des \$150.00. Si elle avait déjà été publiée dans un journal, elle devait être connue du public. Pour ce fait là la preuve me paraît quant à la connaissance que pouvait avoir le public, aussi forte qu'il était possible de la faire.

Vous avez entendu aussi un bon nombre de témoins qui ont déposé que des rumeurs circulaient quant à plusieurs de ces autres faits qui sont mentionnés dans le *Canadien* et l'*Événement* avant qu'ils y aient été relatés. Sur ceci rappelez-vous ce qui a été prouvé.

Il y a des témoins qui vous ont dit que des rumeurs sur tel et tel fait, d'autres sur tel ou tel autre étaient connues. Mais il reste acquis, que ces rumeurs, si elles étaient connues, ne l'étaient pas du public en général. Elle ne circulaient pas dans le public qui ont circulé les journaux qui les ont répétées. Par conséquent, ces rumeurs ne disculperaient pas les journaux d'avoir répété ce qui n'était jusque là que des rumeurs. Il est bien vrai que, quand des rumeurs circulent déjà, quand on ne répand que ce qui se disait auparavant, la responsabilité n'est pas aussi grande que quand on origine soi-même les rumeurs. C'est là une question de droit quand un homme ne fait que répéter sans malice ce qui se dit généralement partout le monde, il ne commet pas d'offense.

Mais, s'il l'apprend à quelqu'un qui ne le connaissait pas auparavant il est aussi coupable que s'il l'avait originé lui-même, à moins qu'il ne soit nécessaire de le faire connaître, ce qui peut être dans certains cas.

Ce qui vous est acquis par la preuve qui a été faite devant vous c'est que ces faits là ont, dans tous les cas, été répandus dans des endroits où ils n'étaient pas connus auparavant.

Des témoins vous le disent expressément.

Us vous disent : je ne reste pas à Québec, j'ai servi dans le 9^e bataillon, et je suis retourné chez nous tout de suite après la campagne, et j'y suis retourné depuis ce temps là ; et, quand j'y suis allé d'abord, on ne connaissait pas ces faits là, mais quand j'y suis retourné on les connaissait et on se demandait si c'était vrai ce qu'il y avait dans ces journaux dont les propriétaires sont poursuivis aujourd'hui devant vous.

Ainsi, c'est à vous de dire, s'ils étaient connus, quelle était la connaissance qu'on en avait, si cette connaissance était générale ou si elle était limitée. On vous demande ceci : Les faits relatés ci-dessus, tous les faits dont il a été question étaient-ils connus du public lors de la publication des accusations et des écrits dont le demandeur se plaint ?

Il y en a certainement qui l'étaient, vous ne pouvez pas avoir de doute ; ainsi par exemple, celle que comportait la correspondance sous la signature de M. Belleau. Mais celles dont vous aurez constaté la vérité l'étaient-elles ? C'est à cela que vous devez répondre. Vous vous rappelez la preuve qui a été faite de part et d'autre ; celle qu'on a faite par certains témoins que ces rumeurs circulaient, celle qu'on a faite plus tard par d'autres témoins que, à certains endroits au moins, ces rumeurs ne circulaient pas et qu'on ne connaissait pas ces faits avant d'en avoir pris communication dans les journaux.

La réponse à cette question devra être facile, tout à fait facile. Il me semble que vous pouvez sans difficulté répondre à cette question, et ajouter, si vous le croyez vrai, que ces faits ou quelques-uns d'eux étaient ou n'étaient pas connus du public en général. Je suis obligé de vous rappeler la preuve et de vous expliquer ce qu'elle contient. Or, d'après la preuve qui a été faite devant vous, il n'est pas établi que tout le monde qui a vu ces choses-là dans les deux journaux en question les connaissait auparavant.

34^e question. Les dits écrits étaient-ils, sous les circonstances, faux, mensongers et malicieux ?

Les écrits en question contiennent onze accusations différentes et une qui a été ajoutée par la défense, ce qui ne fait à

proprement parler que douze. Il y a bien celle des rumeurs existantes dans le camp quant à la participation du demandeur dans les ventes de boisson et de tabac qui s'y sont faites, mais je crois qu'elle ne fait qu'une avec celle du trafic de tabac et de boissons, et qu'elle n'accuse pas formellement le demandeur. Au reste, messieurs, qu'il y en ait douze ou treize ne peut pas influencer votre réponse à cette question, ni la changer. Si, dans les réponses que vous aurez données à quelques-unes des questions qui vous ont été posées, il y en a où vous aurez déclaré que les faits sont vrais vous ne pourrez pas dire, en réponse à celle-ci, que ces faits sont mensongers. Ainsi la réponse à cette question dépend des réponses que vous avez données aux questions qui précèdent.

Ainsi rappelez-vous bien, quand vous considérez cette question qu'il vous faudra examiner les réponses que vous aurez données aux autres et que, si dans vos réponses aux autres, vous avez admis la vérité de certaines des choses qui ont été dites dans les journaux en question, vous devez en excepter celle-là, si vous répondez que les autres sont fausses et mensongères. Vous ne pourrez appliquer ces deux épithètes qu'à ceux des faits mentionnés dans les questions précédentes que vous aurez dit n'être pas vrais, ou n'être pas prouvés.

Quant aux autres je n'ai pas besoin de vous dire que ce serait vous contredire vous-mêmes si, ayant trouvé que quelques-uns de ces faits étaient vrais, vous auriez répondu qu'ils l'étaient, et que vous viendriez dire en réponse à cette dernière question qu'ils sont tous faux et mensongers. Cette contradiction résulterait de ce que au sujet des mêmes écrits vous diriez dans une place qu'ils sont vrais et dans l'autre qu'ils ne sont pas vrais. Mais il faut bien prendre garde et n'excepter que ceux des faits sur lesquels vous aurez déjà répondu qu'ils étaient vrais.

Quant à ceux-là vous devez dans votre réponse à la présente question dire : Par nos réponses à telle et telle question (en les indiquant) il paraît que ce qui y est dit est vrai, mais les autres faits sont faux et mensongers. Voici pour une partie de la question. Mais elle contient une autre partie excessivement importante et qui m'oblige à vous donner quelques explications sur la loi quant à la liberté de la presse.

Dans tous les gouvernements représentatifs, comme le nôtre, la presse jouit d'une liberté qu'on ne lui reconnaît pas ailleurs. Les institutions représentatives requérant le choix par le peuple des personnes qui le représentent dans le gouvernement et dans l'administration des affaires publiques à tous leurs degrés, le peuple a droit de connaître la conduite de ses serviteurs pour la contrôler autant qu'il le lui est permis par le choix qu'il en fait directement ou qu'en font, pour lui, ceux qui le représentent, comme aussi des qualités et des aptitudes de ceux qui veulent le devenir. Tout ce qui appartient au service public, quel qu'en soit l'importance, l'intérêt. Il doit donc en être informé ; et il ne peut l'être que par la presse. La mission de la presse est, par conséquent, de s'occuper de tout ce qui a rapport au service public, d'y attirer l'attention de faire connaître, de commenter et même de critiquer les actes publics de tous. Mais il lui faut n'être ni maligne, ni menteuse ; car, alors, elle n'est plus dans son rôle, et elle ne mérite plus la protection qu'elle réclame. On a prétendu, et des personnes l'ont même dit dans la boîte des témoins, que le demandeur s'il a péché, c'est-à-dire, s'il s'est trompé, s'il a fait quelque chose qu'il ne devait pas faire, s'il a fait quelque chose que son devoir ne lui permettait pas de faire, n'en était responsable qu'à l'autorité militaire. Mais il était membre du parlement et lieutenant-colonel d'un bataillon. Il remplissait donc deux fonctions publiques et, par conséquent, le public avait intérêt dans l'exercice des devoirs qu'il remplissait ainsi. Car il était officier public et comme membre du parlement, et comme lieutenant-colonel commandant un bataillon. Le public avait droit d'être informé de la manière dont il s'était ac-

quitté de ses devoirs, non-seulement comme membre du Parlement, mais même comme commandant du bataillon ; car, s'il s'était montré incapable de commander un bataillon, si, par ses actes, il s'était rendu indigne du commandement, le public avait droit de le savoir comme il avait droit de savoir s'il s'était rendu indigne d'être membre du parlement. Le public était intéressé à le savoir et avait droit de le savoir.

La presse pouvait le lui dire. C'est là la liberté dont elle jouit. Chaque fois qu'un homme public, remplissant un office public, fait quelque chose qui n'est pas bien, le public a droit de le savoir et les journaux ont droit de le dire. Ils ont droit de dire aussi tout ce qu'il fait de bien, mais c'est ce qui les préoccupe généralement le moins. Je ne vous parle dans le moment que de ce qu'un homme public fait de blâmable dans l'exercice de son devoir public. On a, dans la boîte des témoins, été jusqu'à prétendre, comme je viens de le dire, que le demandeur n'était responsable qu'à l'autorité militaire. Eh bien ! messieurs, c'est certainement là une fausse doctrine, je dirai même une doctrine dangereuse. Nos milices nous appartiennent. Nos milices sont chargées de remplir un devoir qui incombe à l'Etat et à ses citoyens. Nous les payons. Elles ne sont pas toujours payées, mais lorsqu'elles sont appelées à l'exercice de leurs devoirs, elles sont payées des deniers de l'Etat. Elles sont payées, par conséquent, par le public et le public a droit de savoir, par la presse, la conduite de tous, jusqu'au dernier soldat, car tous sont des hommes publics remplissant un devoir public. Le public a droit de savoir comment chacun d'eux s'acquitte de son devoir et les journaux ont droit de le dire. Mais leur droit se borne à mentionner avec vérité les actes blâmables dont les hommes publics se sont rendus coupables, et aussi, comme je viens de le dire, les actes qui leur méritent des louanges.

Quant aux actes blâmables les journalistes doivent les mentionner d'une manière et dans un style qui montrent qu'ils n'avaient en vue que le bien public et qu'ils n'ont pas été mus ou poussés par des motifs de vengeances personnelles. Ils ont droit de mentionner leurs actes publics, de les commenter, de les critiquer même, ou de critiquer la conduite de ceux qui font ces actes publics et aussi de leur donner la louange comme le blâme qu'ils méritent, pourvu que cela soit fait dans un style, dans des écrits qui n'indiquent pas de malice, pourvu que cela soit fait dans des articles qui indiquent qu'on n'était mu que par le désir de servir le public et non pas par le désir de servir sa passion ou sa vengeance. Voilà quelle est la liberté de la presse. Et ce que je viens de vous dire est sanctionné par les libertés dont nous jouissons dans notre pays. Dans les pays qui n'ont pas de gouvernement représentatif, on ne connaît pas cette grande règle de la liberté de la presse. Mais la liberté de la presse ne doit pas, plus ici qu'ailleurs, dégénérer en licence. Tant qu'elle est dans le vrai, tant qu'elle s'occupe de ce qui intéresse le public, la presse peut mentionner et faire connaître les actes des hommes publics, les commenter et même les critiquer ; mais elle ne doit pas accuser les hommes publics d'actes blâmables dont ils ne sont pas coupables. Elle a ce droit de commenter et de condamner les actes qui méritent réprobation ; mais elle ne peut pas le faire dans des termes ou un style qui indiquent que les journalistes sont mus plutôt par la haine et la vengeance que par le désir de servir le public et qu'ils ont bien plus à cœur d'injurier et d'offenser que de prendre et de défendre l'intérêt public qui doit seul les guider.

Vous avez, messieurs, entendu la preuve qui a été faite devant vous ; vous avez entendu la lecture des articles des journaux dont on se plaint de part et d'autre — et remarquez bien que ce que je vous dis s'applique aux deux parties, aussi bien aux écrits contenus dans la *Justice* et dont le défendeur Tarte se plaint qu'à ceux qui, dans le *Canadien* et l'*Événement*, font le sujet de la poursuite portée

par le demandeur — vous avez entendu la lecture des parties incriminées de ces deux journaux. Si vous trouvez qu'il n'y a là sur les actes publics des parties qu'un commentaire, écrit sans malice, et sans désir de nuire, si vous trouvez que l'auteur des articles n'était mu et n'agissait que dans l'intérêt public dans le but de le servir en ne faisant connaître les abus que pour empêcher qu'ils ne se reproduisent, il doit être absous, s'il a respecté la vérité, car si l'écrit était faux il ne peut pas avoir eu l'intérêt ni le bien public pour objet, et il n'est, pour cette raison, jamais permis à un journaliste d'accuser quelqu'un de fautes qu'il n'a pas commises. Il ne peut pas dans ce cas, se retrancher derrière la liberté de la presse. Le public ne peut avoir d'intérêt que dans ce qui est vrai. L'écrivain n'est libéré de tout recours qu'à la condition d'abord que ce qu'il a écrit soit vrai, et, qu'ensuite, que ce soit écrit dans un style qui fasse connaître au public qu'il n'est mu que par le désir de le servir et par aucune autre considération.

Ainsi donc, si vous êtes d'avis que le ton des articles transcrits dans l'action, et qui ont été publiés dans le *Canadien* et l'*Événement*, et la manière dont ils sont écrits et les remarques qui les accompagnent indiquent, même pour ceux qui sont vrais, qu'ils ont été dictés non par le désir de servir le public mais par celui de nuire, vous devez dire que ces écrits, même ceux qui sont vrais, sont malicieux. Et, dans ce cas, s'il y a de la malice dans ces écrits, s'ils ont été inspirés par le désir de nuire plutôt que par celui de servir le public, quelle que soit la liberté de la presse, le journaliste dans ce cas, n'a pas rempli le rôle respectable, le rôle remarquable qu'il doit jouer dans la société. Il ne s'est pas acquitté de ses devoirs envers elle — et remarquez que par la société j'entends tout le monde. Dans certaines classes sociales on croit que quand on parle de la société on ne veut parler que de ce qu'on appelle les *messieurs* — c'est le plus souvent une erreur ; mais par la société j'entends la société toute entière et qui comprend le plus pauvre misérable dans la vie aussi bien que l'homme le plus haut placé dans l'Etat. Encore une fois il faut, pour que le journaliste soit à l'abri de tout recours en justice, que ses écrits ne lui aient été dictés par le désir de servir ses concitoyens et non par des idées ou des propensions malicieuses.

Je me suis déjà répété trop souvent pour insister davantage. Si même, pour les articles que vous avez entendu lire, et qui contiennent des vérités que l'on aurait pu écrire, que l'on aurait pu mentionner au public, que l'on aurait pu blâmer et même blâmer vertement sans y mettre de la rancune, si vous considérez, si vous êtes d'avis, que ces écrits n'ont été dictés que par la malice ou la haine ou la rancune, vous devez dire non-seulement qu'une partie de ces articles est fautive et malicieuse, mais vous devez dire de plus qu'ils sont tous malicieux. Quant à ce point de la cause — et c'est un des plus importants, — je ne puis que vous expliquer ce qui fait qu'un écrit, est ou n'est pas malicieux. Ce sera à vous, après avoir pris communication des articles de journaux que vous avez entendu lire, après avoir réfléchi et délibéré ensemble, de dire si ces articles ont été dictés par la malice ou s'ils n'ont été dictés que par le désir de servir le public. Dans le premier cas, vous devez dire qu'ils étaient malicieux, dans le second qu'ils ne l'étaient pas. Je parle là de tous ceux que vous aurez trouvés vrais. Quant à ceux, au contraire, que vous aurez trouvés faux, quelle excuse que l'on puisse invoquer, rappelez-vous que la presse n'est excusable quand elle blesse que lorsqu'elle dit la vérité et que l'intérêt public exige qu'elle soit connue.

Toute autre excuse ne vaut rien. On ne peut pas faire que ce qui est malicieux soit bon. Ça reste malicieux quelle que soit la raison que l'on ait pu avoir de l'écrire.

35^{me} question. Le demandeur a-t-il, à raison des dits écrits, souffert des dommages ?

Vous avez, messieurs, entendu les

nombreux, trop nombreux témoins, qu'a fait entendre le demandeur relativement aux dommages qu'ont pu lui causer les écrits dont il se plaint. Des témoins nous ont dit que si ce que contenait les écrits était vrai, ils le croiraient en volent et ils ont fait allusion, pour exprimer cette opinion, à des faits spéciaux mentionnés dans les dits écrits en question. Si vous êtes d'opinion que les faits spéciaux qu'ils ont indiqués sont prouvés être vrais, et que les écrits qui les contiennent ont été publiés sans malice, vous ne pouvez pas dire que les écrits lui ont causé des dommages, car, alors, ce serait la conduite même du demandeur qui lui aurait mérité le tort qu'en aurait pu souffrir sa réputation. Mais, si vous ne les avez trouvés vrais, s'il en est que vous avez prononcé faux et mensongers, vous devez, quant à eux, dire s'ils ont causé des dommages au demandeur. Et je dis la même chose quant à ceux que vous avez trouvés vrais mais malicieux. Vous ne devez pas perdre de vue que les dommages des dits écrits peuvent être à la réputation privée et à la réputation du demandeur comme homme public, et que, dans l'appréciation des dommages qu'il a pu souffrir, vous devez vous occuper de sa réputation sous ces deux rapports. Votre réponse à cette question dépend entièrement de celles que vous aurez données aux questions précédentes. Elle ne requiert pas de bien longues explications. Si ce que le défendeur Tarte a écrit ne dépasse pas les bornes assignées à la liberté de la presse par les règles que je vous ai indiquées en vous parlant de la question précédente, vous ne pouvez pas dire que ces écrits ont fait souffrir des dommages au demandeur ; mais ceux que vous avez trouvés faux, mensongers ou malicieux, sont sortis de ces limites et, pour eux, vous devez, après vous être rappelés la preuve qu'a faite le demandeur à ce sujet, dire si ces écrits lui ont fait souffrir des dommages. Vous n'êtes pas, par cette question, appelés à établir le montant des dommages, il vous suffit, par conséquent, de trouver que le demandeur en a souffert pour y répondre affirmativement.

Je passe maintenant à la 36^{me} question. Il n'y en a pas plus que trois ; mais, des trois, celle-ci est la plus importante en ce que c'est celle qui sert à décider les deux autres.

36^{me} question. "Les écrits publiés dans la *Justice* et dont se plaint le dit défendeur, Israël Tarte, par sa défense, sont-ils faux, mensongers et malicieux ? et sont-ils pour le dit Israël Tarte une compensation complète des dommages que les écrits publiés dans le *Canadien* et l'*Événement* ont pu causer au demandeur ?"

Messieurs, quant aux écrits qui ont été publiés dans la *Justice* on n'a pas même essayé d'en prouver la vérité ; et, par conséquent, ces écrits sont faux et ils sont mensongers. Il est possible qu'ils soient vrais, mais vous devez juger d'après la preuve qui a été faite devant vous. Et non-seulement on n'a pas fait la preuve qu'ils étaient vrais, mais, comme je viens de le dire, on n'a pas même essayé de la faire. J'ai dit qu'il est possible qu'ils soient vrais. Je regrette de m'être servi de cette expression, qui aurait l'air d'excuser des écrits aussi extravagants.

Il paraît que la *Justice*, qui est un papier publié ici, à Québec, un ou deux numéros après sa création, a attaqué, comme vous l'avez vu par les articles qui vous ont été lus, le défendeur de la manière la plus outrageante possible. Je repète cette expression, car je n'en puis pas trouver de meilleure.

On l'y a accusé d'avoir vendu sa personne et sa plume, et on a répété, et répété de nouveau, dans différents articles, ces accusations que l'on a présentées sous différentes couleurs plus mauvaises les unes que les autres. Il n'y a pour un journaliste rien de plus outrageant que cette accusation. Un journaliste ne peut gagner sa vie que par la confiance qu'inspire son journal ; et lui dire : vous et votre journal vous êtes vendus, votre plume est vendue et vous êtes vendu vous-même, était l'accusation qui pouvait le plus blesser le défendeur et lui faire le

plus de tort dans sa réputation et dans ses biens.

Ces accusations n'ont pas paru qu'une fois dans la *Justice*, elles n'y ont pas été reproduites que trois fois dans trois numéros différents, on les a continuées ensuite. Le premier numéro de la *Justice* avait paru le 20 janvier et c'est le 21 qu'elle portait la première fois cette accusation. Il y a un cachet en creux sur le premier des numéros produits de ce journal, qui, en le couvrant, ne me permit pas de constater si c'est le second ou le troisième numéro, mais, en référant aux numéros subséquents, je m'aperçois que ce n'est pas plus que le troisième ou le quatrième numéro. J'aurais pu le faire constater avec plus de précision, mais ce n'était pas nécessaire pour les fins de la cause.

Dans la *Justice* du 21, dans celle du 22, et dans celle du 23, trois numéros successifs, on accuse le défendeur des choses les plus sérieuses contre l'honneur d'un homme et son honnêteté. Ces attaques sont destinées à détruire toute la confiance qui pouvait être reposée dans lui et dans le journal dont il était le directeur politique. Il y en avait aussi d'autres. On a continué après les 21, 22 et 23 janvier. Le numéro du 27 de ce mois contenait encore les mêmes accusations avec variance de termes et d'expressions. On les y présentait tantôt sous un jour, et tantôt sous un autre que la veille, pour tâcher de faire plus d'impression et de mieux — si je puis m'exprimer ainsi, — les pousser dans l'esprit des gens qui les lisaient. Le premier article qu'on lit, on n'y fait pas, quelquefois, grande attention, mais quand une chose est répétée, répétée et répétée encore, elle finit par faire impression. Un des avocats vous a dit, hier, que à force de répéter une chose fautive on finissait par la croire soi-même. Ceux qui lisaient ces accusations continuellement répétées dans la *Justice* ont-ils, à plus forte raison, pu finir par les croire.

On a prouvé qui avait écrit les articles ; mais il y en a eu encore d'autres, en date du 11, du 17 et du 18 février, dont on n'a pas établi les auteurs, et tous répètent les mêmes accusations. Le 11 février, on y ajoutait que le défendeur était un homme hypocrite et de mauvaise foi, en l'accusant encore de vénalité, ce qui signifie qu'il s'était vendu. Dans le numéro du 17, on l'accuse de fourberie, d'audace, de perfidie, de manque de loyauté et de manque de sentiments d'honneur, on l'accuse d'appartenir à un gent vénales, et d'être vendu corps et âme à l'orangisme. Dans celui du 18 février, on l'accuse encore de vénalité et de mauvaise foi.

Ce sont là les accusations atroces que l'on trouve dans ce journal contre le défendeur.

Le défendeur se plaint que le demandeur était l'auteur de ces articles. Il ne l'a pas prouvé, mais le demandeur, qui s'est donné le trouble d'établir, par celui qui les a écrits, qu'il n'était pas l'auteur des quatre premiers articles, n'a rien prouvé quant aux autres. Cela ne veut pas dire, néanmoins, qu'il en soit l'auteur.

Ceci m'appelle à vous donner quelques explications d'autant plus nécessaires qu'elles s'appliquent aussi bien au demandeur, le lieutenant-colonel Amyot, qu'aux deux défendeurs, les messieurs Demers, et veuillez bien les remarquer. En supposant même que le lieutenant-colonel Amyot n'eût écrit aucun des articles parus dans la *Justice*, qui attaquaient le défendeur et l'injuriaient, il en était un des propriétaires et était, par là-même, responsable de ce qui y était imprimé. Quant un journal appartient à plusieurs propriétaires la faute ne se partage pas entre eux : il y a solidarité complète, et on entend par solidarité que chacun d'eux est responsable comme s'il n'y en avait qu'un seul. Le propriétaire d'un journal qui publie ce qu'on appelle un libelle, qui publie un article qui contient des accusations fausses contre une personne est coupable comme s'il l'avait écrit lui-même. Cette règle je vous la ferai mieux comprendre par un exemple.

(A suivre.)

CHIFFRES INDISPUTABLES.

Toutes les barres et contre-barres de l'Electeur ne changeront en rien le chiffre réel de la dette et la responsabilité de chacun des partis dans l'accroissement de nos obligations. Notre dette a été contractée pour des fins d'améliorations publiques, pour construction de chemins de fer, canaux, quais, havres, etc. On peut dire que le seul argent qui n'ait pas rapporté de profits est celui que nous avons dépensé à supprimer la rébellion fomentée et organisée par Riel.

L'augmentation totale de la dette, à l'exclusion des allocations faites aux provinces, a été de 1867 à 1885, de \$93,048,483. Sur ce montant les libéraux sont responsables de \$39,156,104, et les conservateurs de \$53,892,389.

Les conservateurs, pendant cette période, ont été au pouvoir treize ans et les libéraux cinq. Les conservateurs ont donc augmenté la dette de \$4,145,606 par année, pendant que les libéraux l'ont augmentée de \$7,831,220 !

Nous défions qui que ce soit de prouver l'inexactitude de ces chiffres.

Ajoutons que l'intérêt de la dette est aujourd'hui de trois cents et demi moins par tête qu'il l'était en 1878-79. C'est-à-dire que notre prospérité, notre population ont augmenté plus qu'en proportion de nos obligations.

La charge de l'intérêt a diminué, et cependant nous avons construit le Pacifique.

Sous le régime libéral les emprunts passaient, en partie, pour combler les déficits qui augmentaient d'année en année, pendant que l'industrie et les manufactures déprimaient, pendant que notre pays était sans activité et sans travail.

Il faut être d'une insigne mauvaise foi pour comparer les dépenses de 1867 à celles de 1887.

En 1867 notre population était de 3,331,000.

En 1887 elle est de 5,000,000.

En 1867 nous étions quatre provinces.

En 1887 nous sommes sept provinces.

En 1867 l'étendue de notre pays était de 338,000 milles carrés.

En 1887 elle est de 3,433,000 milles.

Il en coûte plus pour administrer un pays de cinq millions d'habitants qu'un pays de trois millions.

Il en coûte plus pour administrer trois millions d'acres de terre que trois cent trente mille.

Mais les revenus sont plus considérables et augmentent en proportion des dépenses quand les choses sont bien dirigées.

Il faut plus d'argent et de travail pour cultiver cent arpents de terre que cinquante. Mais la récolte, les profits sont plus grands.

Puisque l'Electeur veut parler de chiffres, qu'il nie donc les faits suivants.

En 1874 et 1876 le gouvernement libéral de M. McKenzie lança deux emprunts s'élevant à \$31,633,333 et perdit \$3,568,563, ou environ 11.23 pour cent ! Tant notre crédit était démoralisé, amoindri par la direction imprudente des affaires.

En 1885, le gouvernement conservateur a lancé un emprunt de \$31,356,595 et n'a perdu qu'une somme de \$425,944 !

Notre crédit s'est donc relevé à un degré inconnu jusqu'ici, inconnu surtout des libéraux qui, au lieu de travailler à développer nos ressources durant leur passage au pouvoir, n'ont fait que tâtonner et donner des preuves de leur incapacité.

L'Honorable M. Gérin, conseiller législatif, est mourant.

MUSES SANTONES

Nous apprenons avec joie que M. le notaire Chas. Gauvreau, de l'Isle Verte, vient d'être reçu membre honoraire de l'Académie des muses Santones, en France.

M. Gauvreau est un jeune littérateur qui n'a pas laissé étouffer en lui, par la prose des minutes et du droit civil, le feu sacré dont il a reçu un précieux dépôt.

Nous prions notre ami d'agréer nos plus sincères félicitations.

TROIS ANS APRÈS.

L'Etendard a pris trois ans pour opérer le changement de front qui est aujourd'hui terminé.

Nous avons publié son programme. Il y dénonçait le parti libéral du Bas Canada et déclarait que le parti conservateur était la sauvegarde de nos droits les plus chers.

Quand M. Mousseau arriva au pouvoir à Québec, M. Trudel resta assez calme. Il n'avait pas encore perdu l'espoir d'obtenir, dans le cabinet de Sir John A. MacDonald, la place à laquelle il se croyait désigné par ses hautes vertus civiques. A mesure que cet espoir diminuait, il devint grincheux et incommode. Mais il protestait de son conservatisme en termes violents, et la plus constante accusation qu'il porta contre M. Mousseau fut d'avoir reçu, dans son élection, l'appui des libéraux. Il s'écriait :

"Tout le monde sait que l'an dernier, M. Mousseau n'a réussi à escamoter le mandat de Jacques-Cartier qu'au moyen d'un double jeu et d'une infamie. "Il a trahi son parti en faisant une alliance secrète avec les libéraux. Ce n'est qu'au moyen de cette trahison qu'il a pu battre un conservateur, M. Decarie....."

A propos de l'élection de Laval, il fulminait :

"Nous défions la Minerve de produire un mot de preuve à l'appui de son assertion que les honorables MM. Bellerose, Trudel, Beaubien, M. Bastien ou autres conservateurs qui soutiennent la candidature du Dr. Gaboury, aient fait une alliance quelconque avec les libéraux."

Ces protestations indignées sont intéressantes à cette heure, mises sous les regards de la province qui voit M. Trudel donner son appui entier, ardent, au parti libéral, à tous les candidats libéraux, au gouvernement libéral de M. Mercier.

Mais ! alors, il ne fallait pas effrayer les conservateurs naïfs et confiants qui croyaient en M. Trudel, il fallait tromper lentement, à petite dose, la portion du clergé qui jugeait utile l'existence d'un journal comme l'Etendard. Trois ans après, ils peuvent voir M. Trudel et l'Etendard au service de la cause et des idées libérales dans ce pays.

M. Trudel se défendait d'une manière spéciale, en ce temps, d'être l'allié de M. Mercier.

"Nous avons, à quatre ou cinq reprises, défilé la Minerve de prouver son insidieuse calomnie que l'Etendard s'était coalisé avec les libéraux. Ceux qui lisent l'organe cliquent ont pu constater quelle fourberie elle a déployée dans ses affirmations, répétées sous diverses formes, de cette indigne fausseté. Ainsi, lundi dernier, elle affirmait avec son audace ordinaire que l'Etendard était livré corps et âme à M. Mercier.

Mercure, elle ajoutait sans plus de vergogne :

"Nous le répétons, si l'Etendard pousse la haine et la vengeance jusqu'au point de vouloir livrer la province à M. Mercier et à ses associés, il est bon que tous ses amis le sachent."

"Et plus loin, elle disait encore :

"Cette alliance s'est faite au grand jour, au scandale des véritables conservateurs."

"Que nous la mettions au défi de citer un mot pour excuser une accusation aussi malhonnête, elle ne répondra pas, mais elle contiendra dès le lendemain une nouvelle indignité et continuera son brigandage de plume."

Rien n'insultait M. Trudel comme de s'entendre dire qu'il était l'allié de M. Mercier. Il appelait cette accusation "une indigne fausseté," un acte "malhonnête, une fourberie."

En 1887 M. Mercier est premier-ministre, M. Trudel a fait l'impossible pour l'aider à prendre le pouvoir et il n'épargne rien pour prouver qu'il est le meilleur des conservateurs !

L'Electeur se vante de ce qu'il serait fort en peine de prouver quand il écrit que la majorité du clergé de notre diocèse est sympathique à la cause libérale telle que définie et exposée en ce moment. Le contraire est absolument vrai. Le mouvement dit national, déclaré dangereux par l'Episcopat tout entier, ne saurait certes, recevoir le concours d'honnêtes qui sont les premiers gardiens de

l'ordre et de la loi. Ce que le Canadien a dit — et il n'a pas dit autre chose — c'est que ceux des membres du clergé qui se sont laissés, pendant un temps, tromper par l'Etendard, ne tarderaient pas à constater l'erreur que leur a fait commettre leur excès de confiance dans un homme égaré par le dépit.

Et l'Electeur, et M. Mercier ont dit plus et pis que nous. M. Mercier ! Faut-il que nous publions les philippiques éloquentes qu'il a adressées en parlement à l'école de l'Etendard ?

Il doit, en fin de compte, joliment s'amuser de se voir le chef et le pasteur du Grand-Vicaire !

COMTE DE CHAMPLAIN

Nous lisons dans le Journal des Trois-Rivières :

Une nombreuse députation des électeurs du comté de Champlain s'est adressée samedi à Mgr l'évêque des Trois-Rivières pour lui demander ce qu'il pensait de la candidature de M. H. Montplaisir, ancien député fédéral de ce comté, proposée par un très grand nombre d'électeurs pour la prochaine élection et si Sa Grandeur croyait que le comté ferait bien de l'élire de nouveau pour le parlement d'Ottawa.

On nous dit que Sa Grandeur a, entre autres choses, répondu en substance ce qui suit :

"Ce n'est pas à nous à choisir les candidats qui doivent briguer les suffrages d'un comté ; ce devoir incombe aux électeurs et ils doivent le remplir avec prudence et au meilleur de leur conscience. Notre rôle en cela est analogue à celui de la boussole dans un vaisseau : elle dirige sûrement sans gêner la liberté de personne. Nous devons de même, indiquer la route à suivre à ceux qui viennent nous consulter, surtout dans les temps agités que nous traversons où les passions politiques surexcitées imprudemment par une presse exagérée, ont soulevé une tempête qui trouble même quelques-uns des meilleurs esprits.

"Je vous dirai donc que j'ai toujours trouvé dans M. H. Montplaisir, votre ancien député, un citoyen honnête et intelligent, un chrétien sincère et pratique, et un député prudent et consciencieux.

"En conséquence, je suis d'avis que les électeurs du comté de Champlain agiraient sagement en lui confiant de nouveau le mandat de député parlement fédéral etc., etc."

LES PETITS GRANDS HOMMES

A défaut des grands hommes, nous sommes affligés de petits hommes.

De petits hommes qu'hier encore l'obscurité enveloppait de ses plus épaisses ténèbres, et qui ne se connaissent entre eux que par leur jactance, leur dévergondage et un désir immodéré de devenir quelque chose.

Un accident les a fait surgir des rangs de la foule qui ne leur portait aucune attention.

Sans passé, sans expérience, sans valeur, ils doivent uniquement à une crise politique, les uns, d'avoir pu se grimper au ministère, les autres de s'être accaparés les postes les plus lucratifs et quelques-uns d'en être arrivés à se mesurer avec les hommes les plus distingués du pays, avec les plus fortes têtes du parti.

Bouffis d'orgueil et d'ambition, deux à trois de ces petits grands hommes s'en vont aujourd'hui promenant en tous lieux leur insolente audace et leur insignifiance. Pour les applaudir et leur donner contenance, ils rencontrent des badauds qu'ils étourdissent en battant de la grosse caisse et ils ne se rendent pas compte que leur importance éphémère est empruntée à une circonstance toute fortuite.

Leur confiance — et c'est là ce qui nous console — n'est point partagée par l'opinion publique, suffisamment lassée de leur sottise outrecuidance.

Chacun les sent, les petits grands hommes qui s'agitent présentement à la surface de notre monde politique sont de purs fantômes destinés à s'évanouir. Ils ont beau faire, ils apparaîtront toujours — pour nous servir de l'expression d'Ernest Hello — inférieurs à la place qu'ils occupent et au résultat qu'ils ont obtenu. Ils seront écrasés par leurs œuvres. Quand ces œuvres seront finies, leurs auteurs rentreront dans leur insignifiance propre.

L'accident qui nous les avait apportés les ramportera ; l'occasion d'être une fois passée, ces hommes là ne seront plus.

NOUVELLES POLITIQUES

Il y a trois libéraux sur les rangs à Huron-Sud.

M. Joseph Turcotte s'est effacé à Montmorency en faveur de M. Charles Langolier.

Le bulletin de présentation de l'honorable M. Royal est signé par S. G. Mgr Taché, archevêque de Manitoba.

Les journaux libéraux de la Nouvelle-Ecosse publient le discours de l'hon. M. Blake, sauf la partie qui a trait au tarif.

L'Electeur annonce que M. Roy, arpentier de cette ville, est allé poser sa candidature à Bonaventure.

M. Martin, jeune avocat de cette ville, ne se fait pas d'illusion dans la Justice sur la magnifique veste qu'il a remportée de Beauport.

L'honorable M. Mercier est allé visiter ses électeurs samedi dernier.

Le maire Desautelles lui a lu une adresse de félicitations :

Le Journal des Trois-Rivières dit que le Dr Coulombe continue avec succès la campagne conservatrice dans le comté de Maskinongé.

La lutte se poursuit avec vigueur dans le comté de Richelieu.

Toutes les chances paraissent être en faveur de M. le capitaine Labelle.

M. N. Charbonneau publie un manifeste dans la Patrie pour annoncer qu'il entreprend la lutte de Jacques-Cartier, contre M. Girouard, conservateur national.

M. Charbonneau se présente libéral. Voilà un échantillon de la sincérité libérale !

Aussitôt après l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, l'Assemblée Législative d'Ontario se prorogera jusqu'après les élections fédérales afin de permettre aux députés de prendre part à la campagne.

On sait que les chambres se réunissent mardi prochain le 10.

M. L. L. Duplessis, M. P. P., a posé sa candidature pour la chambre fédérale dans le comté de St-Maurice. Son adversaire est M. Lord.

BIBLIOGRAPHIE

Nous sommes en retard avec ceux qui ont bien voulu nous envoyer leurs travaux. Mentionnons brièvement :

Io. Mémoires de Mgr. Brumault de Beaugard, évêque d'Orléans, chanoine du chapitre royal de St. Denis, précédés de sa vie et orné d'un portrait.

Cet ouvrage magistral a été recueilli et mis en ordre par le neveu de ce grand évêque, digne prédécesseur de Mgr. Morbet. Ce travail a été fait par son neveu M. de Curzon, père de mes amis MM. de Curzon, établis maintenant à Notre-Dame du Rosaire, comté de Montmagny.

La vie de Mgr. de Beaugard a été dans toute la force du terme celle du Confesseur de la foi.

Traqué comme un fauve sous la Terreur, émissaire des royalistes auprès de Charette, prêchant contre le serment constitutionnel des prêtres, dans les prisons, disant furieusement la messe à minuit, dans les landes de Bretagne ou dans les chemins creux de la Vendée, menacé vingt fois de la mort, déporté à Cayenne, tour-à-tour exalté, bafoué, soupçonné et humilié comme son maître le Christ, le grand évêque d'Orléans a su trouver dans la personne de son neveu un digne panegyriste.

Ce livre, écrit dans un beau style, est un

de ceux qui devrait se trouver dans toute bibliothèque catholique du Canada.

IIo. Montcalm devant la postérité, étude historique, par Edmond Falgairole, avocat à la cour d'appel de Paris.

Voilà encore un qui restera. Le lecteur y trouvera des détails inédits sur les origines de la famille de Montcalm, sur la terre de Cadiac, sur l'enfance du général, ses goûts littéraires, sa tenue dans les assemblées civiles et militaires, ses vastes connaissances et ses débuts dans l'armée.

Ardent admirateur de Montcalm, et avec raison, M. Falgairole ne rend peut-être pas assez justice à M. de Vaudreuil. En étudiant quelques documents du temps qui ont dû lui échapper, il reviendra sur certaines de ses conclusions.

Montcalm devant la postérité, mérite d'être placé à côté du beau livre que M. de Bonnechose a écrit sur le grand guerrier canadien, livre que l'Académie française a couronné.

Nos remerciements à M. Falgairole pour l'envoi de son travail.

Désormais, quand les canadiens-français verront le nom de ce sympathique écrivain, ils pourront se dire qu'ils comptent en France un ami de plus.

LA CRISE EUROPÉENNE

UN ARTICLE DE P. DE CASSAGNAC

Paris, 8.—La panique financière tend à se calmer, mais l'émotion est toujours vive, malgré les assurances évasives données par M. de Bismark à M. Herbet, ambassadeur de France à Berlin.

M. Paul de Cassagnac a produit une vive sensation en publiant dans son journal, l'Autorité, un article par lequel il adjure le général Boulanger de donner sa démission de ministre de la guerre.

"Votre départ volontaire et spontané," écrit M. Paul de Cassagnac, nous mettra en présence de ce qui réellement nous menace, en montrant que nous sommes décidés à faire tout ce qui est humainement possible pour maintenir la paix. Si nous constatons que votre nom était seulement le motif d'une querelle gratuite et malhonnête, alors toute la France vous suivra pour vaincre ou mourir sous le drapeau de la patrie."

Ce plan de M. de Cassagnac était très discuté aujourd'hui dans les couloirs de la chambre des députés.

Tous les journaux parisiens protestent contre une suggestion qu'ils jugent indigne de la France.

M. Ranc, dans la République française, déclare que le cœur de la majorité des Français bondira de colère à la pensée que le ministre de la guerre devrait disparaître parce qu'il déplaît à l'Allemagne.

La note dominante de l'esprit public est donnée par le National :

"Notre meilleure chance d'éviter la guerre, dit ce journal, c'est de conserver notre calme, et d'augmenter nos forces défensives. Conservons un ministre aimé des soldats et dont le départ serait une concession honteuse faite à M. de Bismark. Assistons en spectateurs aux affaires électorales d'Allemagne, et restons maîtres chez nous. Ni faiblesse, ni jactance, tel doit être notre mot d'ordre."

Les pertes causées par la baisse de la rente et des autres valeurs françaises depuis le commencement de janvier sont évaluées à un milliard de francs.

FAUX RENSEIGNEMENTS

L'Electeur tire partie des choses curieuses que dit le Morning Chronicle à propos de la députation conservatrice de la Législature. Nous ne lui contestons pas ce droit, mais nous savons, tout le monde sait, que les informations du Chronicle sont absolument fausses. Nous mettons l'un et l'autre de ces journaux en demeure de donner les noms des députés qui ont fait des ouvertures à M. Mercier.

L'opposition restera intacte et compacte, déterminée à prendre sa revanche des déficiences qui ont donné le pouvoir à M. Mercier. Ceux qui, sous prétexte d'appuyer le parti conservateur ont fait le plongeon devant le soleil levant, auront bientôt à rendre compte de leur conduite à leurs électeurs. Le vieux proverbe qui dit que "la tricherie revient toujours à son maître" verra une fois de plus sa confirmation.

LA QUESTION RIEL

Dans son magnifique manifeste aux électeurs de Terrebonne, l'honorable M. Chapleau revient sur la question qui a passionné l'opinion publique en ces derniers temps et cite les lettres de Mgr Taché et de Mgr Laflèche :

Je ne croirais pas, non plus, devoir revenir sur la question de Riel, si la récen-

publication de documents importants ne me faisait un devoir de vous fournir les preuves qui justifient ma conduite. Deux évêques que vous connaissez bien, Sa Grandeur Mgr Lafleche et Sa Grandeur Mgr Taché, tous deux apôtres, à différentes époques, dans le Nord-Ouest et connaissant à fonds la question des Métis qu'ils aiment de tout leur cœur, ont eu le courage, en face du torrent de calomnies et de persécutions déchaînées contre le gouvernement d'Ottawa, de dénoncer ces exagérations et de déclarer dangereux le mouvement trop violemment et imprudemment soulevé par les passions politiques. Ces prélats vénérés prétendent que le remède aux maux dont on peut se plaindre dans le Nord-Ouest n'est pas dans le renversement des ministères, et que dans le cours de l'année dernière les réparations déjà faites et la justice rendue aux Métis ont rétabli la tranquillité et la confiance dans cette région. Ils vont jusqu'à dire que c'est été une faute de renverser le gouvernement qui serait plus tôt prêt à faire le bien que d'autres qui n'ont pas les mêmes données.

CHEZ UN MORT

Je venais de rendre le dernier soupir. Privé depuis longtemps des douces affections de la famille, je n'avais autour de mon chevet que quelques parents éloignés accourus en toute hâte pour me fermer les yeux et recueillir mon héritage plus des amis et des valets.

Le docteur Strapulet, avec son grand corps efflanqué qui se balançait dans les basques d'un habit serré, se tenait à quelques pas de mon lit, humant avec calme une prise de tabac.

Le bon docteur paraissait préoccupé et tout inquiet. Oh ! ne croyez nullement que ce soit à cause de ma mort — à laquelle il participait bien un peu — mais si sa personne était là, son esprit était ailleurs. Il songeait sans doute à sa nouvelle combinaison financière qui devait lui rapporter de gros bénéfices. Car cet excellent homme pratiquait ce précepte assez universellement répandu : *Chacun pour soi, Dieu pour tous* ; et, s'il laissait parfois mourir ses malades, il avait bien soin de ne jamais laisser périr ses intérêts.

Co bon docteur ! Quoi qu'il en soit, dès que je fus mort, le docteur Strapulet s'approcha de mon lit et, après avoir promené autour de mes paupières une allumette enflammée, il se tourna vers l'assistance et dit d'une voix grave et solennelle :

— C'est fini... le moribond n'est plus. Et un soupir s'échappa de sa poitrine, soupir exprimant clairement ceci :

— Maintenant, j'en suis débarrassé... Je vais donc pouvoir m'en aller.

Le silence qui avait duré tout le temps de mon agonie fit bientôt place à des chuchotements précipités. Toutes les voix fonctionnant à la fois formaient une cacophonie qu'eût enviée Wagner.

Cela ne m'empêcha pas néanmoins de saisir quelques réparties.

Malgré le bruit, j'entendis distinctement un des assistants s'écrier avec satisfaction :

— Enfin ! Je ne pus reconnaître si c'était la voix d'un parent ou d'un ami, mais à coup sûr c'était celles d'un intéressé.

Un autre se mit à bailler et se frotter les mains, comme cela arrive lorsqu'on approche de la fin d'une longue contrainte.

Un troisième prétextait une grande émotion pour demander à un domestique un verre de vin chaud.

Une jeune femme crut nécessaire d'avoir une attaque de nerfs. Cela lui servit de prétexte pour se laisser tomber dans les bras d'un jeune homme, qui, je dois l'avouer, lui prodigua les soins les plus empressés.

Mon valet de chambre, un brave et digne garçon, je vous assure, chercha dans toutes ses poches un mouchoir pour se donner une contenance ; mais, ne l'ayant pas trouvé, il se tourna dans l'embrasure d'une fenêtre et dissimula des sanglots imaginaires sous un sourire hypocrite.

La plupart des messieurs allèrent sur le balcon fumer une cigarette, tout en devisant sur mes défauts et se plaisant à rappeler les circonstances où j'en avais pu les obliger.

Quant aux dames, elles tirèrent un concubinage très important pour s'entendre sur la manière d'accommoder le deuil avec les exigences de la mode.

J'oubliais encore cette exclamation partie du cœur et exprimée spontanément par mon ami Victor :

— Pauvre garçon, dit-il tristement en me regardant, je ne pourrai plus lui emprunter d'argent.

Le visage de tous ces gens-là avait abandonné peu à peu leur lugubre qu'ils s'étaient fait pour la circonstance. La bienséance, il est vrai, les obligeait encore à un certain décorum, mais une figure suffisamment était tout ce qu'il fallait.

Ma main pendait en dehors du lit et malgré moi mes doigts se crispèrent en voyant l'hypocrite de tous ces gens qui, pendant mon vivant, m'avaient fait les plus belles protestations... Tout à coup

je sentis une sensation chaude et humide. A ce contact, j'éprouvai une joie consolatrice bien suffisante pour me faire oublier l'ingratitude des hommes.

C'était mon chien qui, inquiet de mon silence et de mon immobilité, me léchait la main. La pauvre bête venait une fois de plus me prouver son dévouement.

En sentant le froid glacial de ma main, en voyant mon indifférence à ses caresses, le pauvre animal se mit à me lécher de plus belle et à pousser de lugubres hurlements. Il avait compris qu'il n'avait plus de maître.

Peu à peu ma chambre devint déserte. Chacun s'éloigna sans bruit, sous prétexte que mon corps commençait à se décomposer, — il n'y avait pas une demi-heure que j'étais mort pourtant — mais il y a des gens qui savent toujours trouver des motifs pour servir leur égoïsme.

Quelques personnes, connaissant mieux l'art de l'hypocrisie, trouvèrent une autre raison. Elles prétendirent que par convenance, il ne fallait pas faire de bruit dans la chambre d'un mort.

En résumé, tous les assistants — j'allais dire tous les convives — se dispersèrent dans mes appartements. Quelques moments après, à en juger par leurs éclats de rire, ils furent certainement oublier que je n'étais plus de ce monde.

Mon intendant, qui était façonné à mes habitudes et à mes prodigalités, avait fait préparer un goûter des plus succulents : des viandes froides parées et assorties avec ce raffinement auquel j'avais toujours tenu, des friandises variées, des vins délicats.

Cet assortiment gastronomique était plus que suffisant pour faire oublier la triste circonstance qui avait réuni les assistants... et puis, lorsque l'estomac est satisfait, le cœur supporte mieux le chagrin. C'est là du moins mon principe souvent mis en pratique.

Pendant que l'honorable société faisait honneur au festin, je demeurai seul. On avait ordonné à deux domestiques de monter pour me garder, mais ceux-ci avaient remis, avec juste raison cette ennuyeuse besogne à la fin de leur repas.

Il régna pendant quelques moments autour de moi un profond silence, troublé seulement par le cliquetis des fourchettes et le choc de verres qui arrivaient jusqu'à moi comme un écho lointain.

Soudain je tressaillis. Un léger bruit attira mon attention : c'était comme celui que produit le frolement d'une étoffe. On eût dit qu'une personne s'avancait doucement, cherchant à étouffer le bruit de ses pas. J'entendis bientôt, tout proche de moi, un sanglot. En même temps, je sentis deux bras m'enlacer et deux lèvres brûlantes se poser sur mon front glacé.

Cette étreinte dura quelques secondes ; j'aurais voulu qu'elle ne finit jamais ! J'étais si heureux de sentir tomber sur mon visage des larmes de regret et de doux souvenirs.

C'était Marthe ! Marthe dont j'avais dédaigné l'amour. Elle m'avait aimé en silence ; son cœur était sincère... et moi, j'avais vécu auprès d'elle, indifférent à son affection qui eût fait mon bonheur. J'avais aimé des drôlesses sans cœur et j'ignorais posséder auprès de moi un trésor d'amour. Pourquoi Marthe fut-elle toujours si réservée ?

En ce moment, un rayon de soleil pénétra dans ma chambre ; j'ouvris les yeux et mon rêve se trouva interrompu.

Mon chien était couché auprès de mon lit, à sa place habituelle.

Dans la pièce voisine, une voix douce roucoulait une romance d'amour.

C'était la voix de Marthe !

FERDINAND HOLE.

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES.

Les Candidats.

QUÉBEC.

- Gouvernement Opposition. Argenteuil... Wilson... Meikle. Bagot... Dupont... Belanger. Beauport... Poirier... Dulac. Beauharnois... Pelletier... Bergeron. Bellechasse... Belleau... Amyot. Berthier... Robillard... Beauvolet. Bonaventure... Riopel... Desjardins. Brome... Burnet... Fisher. Chambly... Jodoin... Préfontaine. Champlain... Mailhot... Trudel. Charlevoix... Clément... Cimon. Châteauguay... Quin... Holton. Chicoutimi... Gagné... P. Couture. Compton... Pope... Munro. Dorchester... Lesage... Duchesnay. Drummondville... Javergne. Gaspé... Fortin... Dr. Pidge. Hochelaga... Desjardins... Lacroix. Huntingdon... Lacroix... Lacroix. Iberville... Béchard... Béchard. Jac.-Cartier... Grouard... Charbonneau. Joliette... Guibault... Beauré. Kamouraska... Blondin... Dessaint. Laprairie... Tassé... Doyon. L'Assomption... Huard... Bourgoin. Laval... Guinot... Guinot. Lévis... Darveau... Dr. Guay. L'Islet... Bélanger... Casgrain. Lotbinière... Kennedy... Rivest. Maskinongé... Conlombe... Desautels. Mégantic... Larose... Turcotte. Miramichi... Barker... Gilmour. (1) Montcalm... Dugas... Brant (Théodore).

- Montmagny... Landry... Choquette. Montmorency... Valin... Turcotte. Montréal-Ouest... Smith... Ward. Montréal-Est... Coursol... Cloutier. Montréal-Centre... Curran... Cloutier. Napierville... Gaudet... Ste Marie. Nicolet... Gaudet... Ste Marie. Ottawa (C)... Wright... Papineau. Pontiac... Bryson... McQuig. Portneuf... Duchesnay... St-Georges. Québec-Est... Robitaille... Laurier. Québec-Centre... Laflèche... Langlois. Québec-Ouest... McGroovy... M. Haarn. Québec (comté)... Caron... Martin. (Sullivan). Rimouski... Labelle... Ladouceur. Riverview... Taché... Fiset. Rouville... Giguère... (1). St-Hyacinthe... Tullier... Bernier. St-Jean... Mollure... Bourassa. St-Maurice... F. Desautels... Lord. Shefford... Hall... Connolly. Sherbrooke... Hall... Mousseau. Soulanges... Bain... Laflèche. Stanstead... Colby... Rider. Témiscouata... Grandbois... Pouliot. Terrebonne... Chapleau... Thérien. Trois-Rivières... Langevin... Pelletier. 2 Montagnes... Daoust... Marcell. Vaudreuil... McMillan... Brillon. Vercheres... Geoffrion... Brillon. Yamaska... Vanasse... Mignault.

ONTARIO.

- Addington... Bell... Shibley. Algona... Dawson... Burke. Bothwell... Mitchell... Mills. Brant Nord... Curry... Somerville. Brant Sud... Cookshutt... Paterson. Brockville... Wood... Constable. Bruce Nord... McNeil... Bonnar. Bruce Ouest... Scott... Blake. Bruce Est... Cargill... Wells. Cardwell... White... Newlove. Carleton... J. McDonald... Cornwall. Dundas... Hickory... Johnson. Durham Est... Ward... Campbell. Durham Ouest... Blackstock... Blake. Elgin Est... Ermattinger... Wilson. Elgin Ouest... Greer... Casey. Essex Sud... Wigle... Brien. Essex Nord... Patterson... Cleary. Frontenac... Kirkpatrick... Gledhill. Glangary... Macmaster... Purcell. Grenville S... Shanly... McDougall. Grey Sud... Jamieson... Landarkin. Grey Est... Sproule... Gilray. Grey Nord... Masson... Allen. Haldimand... Neelon... Colter. Halton... Henderson... Walde. Hamilton... McKay... Burns. Hamilton... Brown... Walters. Hastings Ouest... Robertson... Frost. Hastings Est... Jhon White... Durdell. Hastings Nord... Bovell... M. C. Cameron. Huron Ouest... Porter... M. C. Cameron. Huron Est... Farrow... Macdonald. Huron Sud... McMillan... Kent... Smyth... Campbell. Kingston... Macdonald... Gunn. Lambton Ouest... Lister. Lambton Est... Moncreiff... Fairbank. Lanark Nord... Jamieson... McDonell. Lanark Sud... Haggart... N. Leeds et G... Ferguson... Shipply. Leeds Sud... Taylor... Britton. Lennox... Wilson... Patterson. London... Ryckman... Hyman. Middlesex Est... McMillan... Jackson. Middlesex Nord... Coughlin... Shipply. Middlesex Ouest... Roomer... Cameron. Middlesex Sud... Armstrong. Monck... Boyle... McCallum. Muskoka... O'Brien... McArthur. Norfolk... Macdona... J. Jackson. Norfolk Nord... Sinclair... Charlton. Northumberland... Dumble. Northumberland... Cochrane... Mulvey. Ontario Nord... Madill... Cockburn. Ontario Sud... Smith... Dr. Rae. Ontario Ouest... Miller... Edgar. Ottawa... Mackenzie... Parkley. Ottawa... Robillard... St. Jean. Oxford Nord... Sutherland. Oxford Sud... Cartwright. Peel... McCulla... Fleming. Perth Nord... Hesson... Hepler. Perth Sud... Sharpe... Trow. Peterboro... Stevenson... Cox. Peterboro Est... Burrows... Lang. Prescott... Labrosse... Froulx. Prince Edward... Platt. Renfrew Nord... P. White... Finlay. Renfrew Sud... Ferguson... Campbell. Russell... McIntosh... Edwards. Simcoe Nord... McCarthy... Anglin. Simcoe Sud... Tywhitt... Cook. Simcoe Est... Quinn... Cook. Toronto... Denison... Toronto Centre... Cockburn... Harty. Toronto Est... Small... Victoria Sud... Hudon... Lovensborough. Victoria Nord... Cameron... Barron. Waterloo Nord... Kraus... Waterloo Sud... Cowan... Livingstone. Welland... Ferguson... Conlon. Wellington N... Gordon... McMullen. Wellington C... Orton... Semple. Wellington S... Goldre... Innes. Wentworth N... Townsend... Bain. Wentworth S... Carpenter... Russell. York Nord... Tyrwhitt... Mulock. York Est... Boulter... Mackenzie, A. York-Ouest... Wallace... Lynd.

NOUVELLE ECOSSE.

- Annapolis... Mills... Ray. Antigonish... Thompson... McGillivray. Colchester... McLean... Pipes. Cumberland... Tupper... Pipes. Cap Breton... McLaughlin... McKay. Cap Breton... McKeen... Slattery. Digby... Campbell... Kirk. Halifax... Kenny... Jones. Hants... Putnam... Curry. Inverness... Cameron... McDonnell. Kings... Woodworth... Borden. Lunenburg... Kaulbach... Eisenhauer. Pictou... Bell... Drummond, Ind. Queen's... Mack... Forbes. Richmond... Paint... LeBlanc... Flynn. Shelburne... Laurie... Robertson. Victoria... McDonald, Ind... Yarmouth... Kinney... Lovitt.

NOUVEAU BRUNSWICK.

- Albert... Weldon... Rogers. Carleton... Vines... Hale. Charlotte... Chipman... Gilmore. Gloucester... Burns... McManus. Kent... Landry, Ind... McNehey. Kings... Foster... McCreedy. Kings... Foster... Domville. Northumberland... Adams... Mitchell. Queens... Baird... King. Restigouche... Moffat... Haddow. Sunbury... Wilnot... Burpee. St. Jean Cité et Comté... Everett... Weldon. St. Jean Cité... Barker... S. Kinner. Victoria... Castigan... Westmoreland... Wood... Emmerson. York... Temple... G. F. Gregory.

ILE PRINCE EDWARD.

- Kings... A. C. McDo... Kings... Muttart... Dr. Robertson. Prince... Hackett... Yeo. Pictou... Lefargy... S. F. Perry.

- Queens... Ferguson... Davies. Queens... Campbell... Welsh.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

- Assiniboia Est... Perley... Assiniboia Ouest... N. B. Davin, Dickie, Ross. Alberta... Strange (D). Saskatchewan... McDowell... Laird.

MANITOBA.

- Lisgar... Ross... McArthur. Marquette... Boulton... Walson. Provancher... Royal... Clark. Selkirk... Daly... Christie. Winnipeg... McArthur (I).

CANDIDATS OUVRIERS.

- Toronto... E. E. Sheppard, A. F. Jury et A. W. Wright.

Cercle agricole et littéraire

Le 26 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers du cercle agricole et littéraire des Eboulements :

- Prés.-Honoraire.—Cléophe Côté, écr., et A. D. Lepage, écr., M. D. Vice-Prés.-Honoraire.—J. E. de Gagné, écr., et Arsène Tremblay, écr. Président-Actif.—J. A. Tremblay, écr. N. P.

- Vice-Prés.-Actif.—Chs. Elie Tremblay, écr., et Jules Clément, écr. Secrétaire.—Jean L. Côté, C. A. Asst.-Secrétaire.—George Dufour, étudiant. Trésorier.—Jules de Gagné, C. A. Comité de régie.—Abel Girard, Médéric Bouchard, écr., Arsène Godrault, écr., Adolphe Tremblay, Alexis. Gardien de salle.—Joseph Tremblay. M. C. Côté, fromager, donnera mardi, une conférence sur l'industrie laitière.

Incendie d'une école

Quatre petites filles brûlées

Un terrible accident est arrivé dans la nuit de mardi à mercredi, à Ste Monique, comté des Deux-Montagnes.

Le feu a pris mardi soir à l'école du village qui a été complètement consumée dans la nuit sans que personne s'en soit aperçu. La maîtresse d'école était absente.

Des passants remarquèrent la chose le matin et on se rendit sur le théâtre du désastre.

L'école n'était plus qu'un monceau de ruines. Par une terrible fatalité, quatre petites filles avaient couché dans l'école et ont péri dans les flammes.

Trois d'entre elles, âgées de 10, 11 et 12 ans, sont les enfants d'Ambroise Gravel de cette paroisse et l'autre est la fille de Joseph Forget.

On n'a trouvé que des débris informes de ces pauvres enfants et des os calcinés. C'est un spectacle épouvantable.

Il règne à Ste Monique une grande agitation. L'école était construite nouvellement. On ignore l'origine du désastre.

Capture d'un caribou

Chose qui est excessivement rare, MM. Robert Guay et Jean Martel, de la Baie St. Paul, ont capturé un magnifique caribou qui est plein de vigueur. Ce splendide animal peut être vu à l'hôtel de Québec, rue St. Paul, où il est à vendre.

Bigame et déserteur

Hamilton, 26.—Une triste affaire vient d'être mise en lumière ici. L. Whiting, agent pour une maison importante de manufacturiers d'orgues, se maria en 1880 à Sainte-Catherine, avec une demoiselle Temple et il amena sa femme en cette ville. Il se rendit plus tard à Renfrew pour y faire des affaires et sa femme n'entendit plus parler de lui quelque temps. On apprit récemment, que le 8 janvier il avait épousé une demoiselle Nellie Villeneuve de Fort Coulonge, à environ quarante milles de Renfrew. Le chef de police télégraphia aussitôt pour ordonner son arrestation, mais il était trop tard. Le bigame avait disparu et est supposé parti pour les Etats-Unis. Sa femme avait en lui la plus grande confiance. Elle ne croit pas que Whiting ait quitté le Canada.

Feu ! Feu ! Feu !!

Ayant fait des arrangements satisfaisants avec les assurances, j'ai commencé lundi la vente sans réserve de mon stock de \$35,000 de marchandises sèches endommagées par l'eau, le feu et la fumée.

J'invois mes nombreuses pratiques et le public en général à venir voir les grands sacrifices que j'ai faits ; je vendrai des marchandises à 50 pour cent de réduction, pendant tout le mois de février. Qu'on ne manque pas de profiter de cette chance d'acheter des effets de première qualité à aussi bon marché.

Etoffe à robe valant 15c. pour 8 et 10c. Coton jaune endommagé 50c. la pièce. Coton jaune double largeur 10c. la verge. Couvrepied pour 50c. Chemise en flanelle valant \$1.25 pour 75c.

Enfin une réduction sur toutes les marchandises telles que : Tweeds, Meltons, Serges, Coatings, Draps de dame, etc.

Chez P. C. D'ARTEUIL, 123 rue St Joseph, St Roch.

Echos

Une assemblée des principaux citoyens de l'arrondissement de St Roch-nord, à eu lieu samedi soir à la maison d'école de la Petite-Rivière, avoisinant la manufacture de vinaigre, convoquée par C. & A. Robitaille, où ils ont fortement engagé les fermiers des alentours à cultiver les végétaux qui entrent dans la confection de leurs conserves marinades.

Leur intention est d'agrandir cette branche de leur commerce et ils désirent que l'argent payé pour toute matière première soit plutôt dépensé à Québec qu'ailleurs.

A la prochaine saison ils se proposent d'employer au-delà de cent personnes à cette branche d'industrie seulement.

La probabilité est qu'un plus grand nombre sera employé vu l'augmentation graduelle des affaires dans cette ligne.

Il y aura dans d'autres localités des assemblées où les Messieurs Robitaille feront connaître les avantages de cultiver ces végétaux sur une grande échelle dans les environs de Québec, leur donnant un marché ouvert pour des quantités assez considérables.

A l'avantage des clients S'il est une chose dont on doive savoir gré au marchand, c'est bien d'être attentif à faire bénéficier ses pratiques des avantages qui se présentent. A ce titre, la populaire pharmacie F. E. Gauvreau & Frères, faubourg St Jean, s'est acquise un droit de plus à la reconnaissance des familles qui la fréquentent, en se procurant une quantité considérable du remède Rob-Bonhomme ou (Rob-Bonum), encore peu connu ici, mais d'une valeur si grande pour les souffrances provenant du froid, que MM. Gauvreau croient n'en courir aucun risque en important cet article.

MARIAGE. ROY-MATT.—Mercredi, le 9 février, M. Pierre Roy, de St. Anaclet, conduisit à l'autel Mlle Alma Matt, de Rimouski. La cérémonie eut lieu dans la chapelle du couvent des Sœurs de la Chacité. Le mariage fut béni par le Rév. M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

ROY-MATT.—Mercredi, le 9 février, M. Pierre Roy, de St. Anaclet, conduisit à l'autel Mlle Alma Matt, de Rimouski. La cérémonie eut lieu dans la chapelle du couvent des Sœurs de la Chacité. Le mariage fut béni par le Rév. M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

M. R. Bilodeau curé de St. Anaclet. Les nouveaux époux se rendirent à la station où ils prirent le train express pour Québec. Des vœux pour leur bonheur.

SEEDS RENNIE'S SEEDS ARE THE BEST. Illustrated Catalogue for 1887. Containing description and prices of the choicest FIELD AND GARDEN SEEDS. Mailed free. Every Farmer and Gardener should have a copy before ordering seeds for the coming season. H. RENNIE & CO. LTD. 100, QUEBEC ST. QUEBEC.

DEPUIS

L'*Etendard* bat la grosse caisse avec le cri de l'orangisme. Le "vieux chef" est devenu le vieil orangiste ! M. Trudel a donné vingt-cinq années durant—c'est lui-même qui l'a écrit—son allégeance à Sir John A. McDonald qui n'est certes pas plus orangiste aujourd'hui que naguère !

L'*Etendard* a jugé en termes clairs la conduite du premier-ministre sur cette fameuse question orangiste. C'est en 1883 que le projet d'incorporation des orangistes vint pour la dernière fois devant le parlement. Lisons le journal de M. Trudel, c'est-à-dire M. Trudel en personne car il est le correspondant de l'*Etendard* à Ottawa.

"Une certaine excitation a régné, tous ces jours-ci, parmi les membres des Communes, à propos du bill des orangistes....

"Lorsque cet après-midi l'ordre du jour, pour la deuxième lecture du bill en question fut appelé, l'on vit de suite tous les députés se hâter vers leurs sièges, et en quelques minutes l'on eut une chambre au grand complet dans laquelle on eût pu entendre courir une souris. Car ce bill excite au plus haut degré l'intérêt de tous les groupes de la députation, à quelques provinces, à quelque religion ou à quelque parti politique qu'ils appartiennent.

"L'impression générale était que Sir John avait employé tout son influence pour faire retirer ce bill.

"L'événement n'a fait que confirmer cette impression."

Ainsi, M. Trudel admettait nettement, clairement que Sir John avait fait tout son possible pour faire retirer le bill des orangistes, en 1883.

Depuis qu'a fait le premier-ministre pour que M. Trudel dépense tant d'encre pour prouver "Son orangisme." Rien ! Excepté que M. Chapleau est membre du cabinet au lieu du directeur de l'*Etendard* !

Au reste, il nous semble qu'au point de vue religieux nos consciences peuvent être tranquilles. L'épiscopat est unanime à donner ses sympathies au gouvernement dont Sir John est le chef.

Que l'on reproche à Sir John des actes administratifs, fort bien, nous sommes prêt à entendre, à discuter, mais quand M. Trudel tente de prendre la direction des âmes à la place des évêques, nous demandons permission de rire.

LA PERSPECTIVE

L'*Electeur* a le gouvernement fédéral dans sa poche. Tout est arrêté, arrangé, calculé : le nombre de libéraux, de nationaux, la majorité, etc. La déception sera vive !

Le petit succès de Québec a fait perdre la boule à nos adversaires, c'est évident. Il va de soi que nos amis se doivent à eux-mêmes comme ils doivent au pays dont les intérêts sont en jeu, de travailler avec activité et persévérance.

La perspective est que le gouvernement aura une forte majorité dans toutes les provinces, excepté la Nouvelle-Ecosse où la présence de Sir Charles a cependant amélioré la situation dans une notable mesure.

Il est parfaitement connu que M. Montplaisir a les sympathies complètes de Mgr Lafleche dans le comté de Champlain.

L'*Etendard* redouble de violence à son égard depuis que ce fait est devenu public. Les membres du clergé qui ont appuyé ce journal ne tarderont pas à voir mieux encore à qui ils ont eu affaire.

La conduite de l'*Etendard* est très semblable à celle du *Journal de Rome* que Léon XIII a été obligé de supprimer, parce qu'il ruinait, par ses révoltes astucieusement voilées, l'autorité du St. Siège.

MONTMORENCY

Les nouvelles que nous recevons de Montmorency sont très favorables. Des réquisitions converties d'un très grand nombre de signatures ont été présentées à M. Valin qui sera certainement élu par une forte majorité.

Dimanche après la messe, M. Valin a adressé la parole aux électeurs de St-Jean

qui lui ont fait le meilleur accueil.

M. J. Turcotte a parlé en faveur de l'opposition.

Dimanche soir, M. Valin et M. Desjardins ont adressé la parole à une grande assemblée des électeurs de St-Pierre. Ils ont été accueillis avec enthousiasme.

L'assemblée a unanimement remercié M. Valin des services qu'il a rendus au comté, et l'a prié de se porter candidat à la prochaine élection en lui promettant l'appui le plus actif pour assurer son succès. Les citoyens de St-Pierre sont unis comme par le passé en faveur du candidat conservateur.

A BEAUPORT

ASSEMBLÉE ENTHOUSIASTE

Sir A. P. Caron acclamé

Jamais on a vu assemblée si enthousiaste que celle tenue à Beauport lundi soir. Au moins douze cents électeurs s'étaient réunis chez M. Robitaille, gérant du club Montmorency. L'unanimité qui régnait à cette assemblée était vraiment remarquable. L'arrivée du ministre de la milice fut saluée par des hurrahs et des applaudissements prolongés.

Sir A. P. Caron a parlé durant environ trois quart d'heure et les principaux points de son discours ont été soulignés par de vifs applaudissements. Jamais le député du comté de Québec a été si éloquent ; il a littéralement électrisé l'assemblée. Le fait est, s'il nous est permis de s'exprimer ainsi, qu'il avait l'assemblée entre ses mains, tout le monde l'acclamait : pas une voix discordante.

M. P. V. Valin prit ensuite la parole. Il traita la position financière du pays avec l'habileté qu'on lui connaît. Il a surabondamment prouvé que pour chaque sou de la dette encourue par le Canada, les Canadiens pouvaient avec orgueil montrer les améliorations, les chemins de fer, etc., qui contribuent pour une si forte part à la prospérité du pays.

Pendant que M. Valin était à parler est survenu M. Joseph Martin, qui demande qu'il lui soit permis d'adresser la parole.

Sir A. P. Caron dit que c'est avec plaisir qu'il accède à cette demande ; qu'il est très heureux d'avoir l'occasion d'entendre M. Martin.

Ce dernier a parlé durant à peu près une demi-heure. Il a traité la question de la loi des licences. Il dit que jusqu'à l'an dernier il a toujours considéré M. Caron comme étant un de ses chefs politiques. Tout de même cette loi ne lui va plus. M. Martin dit aussi que la construction du chemin de fer Pacifique Canadien a coûté trop cher au pays ; le projet de M. Mackenzie était de beaucoup meilleur. Du reste la construction de ce chemin n'est pas avantageux au pays.

M. Martin aborde ensuite la question Riel. Il plaide la cause des Métis qui, dit-il, avaient des griefs sérieux. Il accuse le gouvernement de ne pas avoir voulu entendre les plaintes et les demandes des Métis : au contraire ce sont par des balles de plomb que le ministre MacDonald a répondu à ces demandes répétées. M. Martin ajoute qu'il fait allusion à la conduite tenue par le major Crozier lors du commencement de l'insurrection.

Inutile d'ajouter que M. Martin a été fréquemment interrompu et que c'est grâce à Sir A. P. Caron et à M. Paterson Hall, ce dernier président de l'assemblée, qu'il a réussi à se faire entendre. Le fait est que M. Martin ne comptait qu'un seul partisan dans toute l'assemblée, M. le notaire O'Brien. Cette paire d'amis s'est égarée de suite après le discours de M. Martin.

Le député du comté à l'Assemblée législative, M. T. C. Casgrain, est ensuite appelé à porter la parole. Vu que le discours de M. Martin était d'un vide complet, M. Casgrain s'est contenté de remercier les électeurs de Beauport de l'appui qu'ils lui avaient donné lors de la dernière élection.

M. Desjardins, député de Montmorency, prononce ensuite un discours fort éloquent. Il dit que si le parti conservateur a si souvent remporté la victoire dans les comtés de Québec et de Montmorency, cela était dû au fait que la plus grande harmonie régnait dans ses rangs. Il défend la conduite du gouvernement fédéral à propos de la question Riel et dit que si une guerre de race a été évitée, cela est dû au fait que le ministre MacDonald a fait preuve d'une grande sagesse. Cette assemblée superbe s'est terminée par des hurrahs pour Sa Majesté la Reine, pour MM. P. Hall, Desjardins et Casgrain.

Rarement, si jamais, Sir A. P. Caron a été l'objet d'une ovation égale à celle d'hier soir : ovation bien méritée du reste, car il s'est surpassé.

On affirme que les grâces ont été jetées dans la circulation un pamphlet rempli des plus méchantes attaques personnelles et politiques contre Sir John Macdonald.

CONSERVATEURS et LIBÉRAUX

M. Trudel faisait un jour entre les députés conservateurs et libéraux du Bas-Canada la distinction suivante :

"Toujours est-il que leur indépendance (des conservateurs) et leur attachement inflexible à leurs principes, leurs dévouements désintéressés à la cause nationale, contrastent avantageusement avec les faiblesses inexcusables et la manie des concessions et du laisser-faire, dont les libéraux ont fait tant de fois preuve sous le règne de M. McKenzie."

M. Trudel est aujourd'hui l'ardent défenseur des hommes qui ont commis tant de "faiblesses inexcusables" qui ont fait tant de "concessions" pour plaire à M. McKenzie. Et il combat avec ardeur ceux dont il proclamait "l'indépendance, le dévouement désintéressé à la cause nationale."

MM. BLAKE ET LAURIER

Les deux chefs du parti libéral à la chambre des Communes—les hon. Blake et Laurier—sont aux antipodes sur la question du tarif.

Pendant que M. Blake penche sensiblement en faveur du maintien, en tout ou en partie, du tarif protecteur, M. Laurier s'est rangé carrément en 1884 parmi les apôtres les plus ardents du libre-échange.

Il suffit de comparer les déclarations des deux chefs, à deux intervalles assez rapprochés, pour en venir à la conclusion que le parti libéral n'a pas d'idée fixe et arrêter sur cette importante question.

Prenons d'abord la récente allocution de M. Blake à Montréal :

"Nos adversaires veulent vous prétendre que l'issue de la lutte est entre la protection et le libre-échange.

C'est faux.

Le libre-échange, je l'ai déjà dit, est impossible pour nous et la question est simplement de savoir si le tarif actuel est parfait ou défectueux et injuste." (La Patrie 1er février 1885.)

M. Laurier adressant la parole, le 24 novembre 1884, devant le club de la Réforme à Montréal, défendait éloquentement une thèse absolument contraire. Il disait entre autres choses :

"Le protectionniste le plus convaincu doit admettre qu'un tarif protecteur ne convient pas à un pays d'une population si restreinte. A l'industrie moderne il faut des débouchés immenses, la production doit aussi être immense ainsi que la consommation."

Il est bien vrai de dire qu'il n'y a rien d'absolu en économie politique, mais que faut-il penser, d'un autre côté, de deux chefs d'un même parti, prêchant une doctrine économique diamétralement opposée.

NOTES POLITIQUES

M. Robert Watson, candidat libéral à Marquette, Manitoba, vient de déclarer publiquement sur les *hustings*, qu'il approuvait l'exécution de Riel.

L'*Electeur* et la *Patrie* qui ne peuvent souffrir de pendards dans leurs rangs, vont-ils répudier M. Watson ?

La Nouvelle-Ecosse a investi vingt-deux millions de piastres de capital dans ses mines de charbon et l'exploitation de ces mines fournit du travail à plus de 20,000 personnes.

Sous le régime gris, l'on ne connaissait point cette exploitation, ni l'on ne songeait à encourager cette industrie.

Le directeur de l'*Etendard* que les tentatives pernicieuses des chefs libéraux effrayaient naguère, se porte maintenant garant que les nouveaux ministres libéraux ne verseront pas dans le radicalisme !

S'il faut en croire la *Mineur*, M. Blake aurait émis l'idée à Montréal que s'il était porté au pouvoir, son gouvernement MAINTIENDRAIT UNE HAUTE ÉCHELLE DE TAXATION !!!

Voilà qui est rassurant pour le pays !

Il est écrit que les libéraux exploiteront jusqu'à la fin la question du Nord-Ouest et ne cesseront de faire du mal à la cause qu'ils feignent de défendre pour mieux la compromettre et la ruiner.

Dans le comté de Provencher, par exemple, ils suscitent de l'opposition à M. Royal, ils brisent l'union si essentielle à nos nationaux de Manitoba, et risquent, pour la plus grande gloire libérale, de rendre possible l'élection du pire ennemi des Métis, le méprisable et méprisé Henry J. Clarke.

Dans les provinces maritimes, les conservateurs ont choisi six candidats catholiques, l'honorable M. Thompson, d'Halifax, l'honorable M. Costigan, M. Kenny, de Halifax, M. Burns, de Gloucester, l'honorable Mike Adams, de Northumberland et M. Hackett, de l'île du Prince-Édouard. Les libéraux n'ont, eux, que deux candidats catholiques, M. Flynn, de Richmond, et M. Slattery, du Cap Breton.

CHASSE ET PÊCHE.

L'auteur des OISEAUX DU CANADA et des PÊCHERIES DU CANADA, M. LeMoine, nous promet, à la fonte des neiges,—au temps à peu près où M. Portugais fera lever sa première bécassine,—un volume sur la chasse et la pêche au Canada, comme complément de ses œuvres sur la zoologie.

Un de nos Nemrods les plus accrédités qui a pu feuilleter le manuscrit en fait un rapport fort avantageux. Les chapitres traitent de la chasse au cerf, aux canards, aux outardes, aux bécassines, etc., sont, paraît-il, fort réussis, aussi bien que ceux ayant trait aux endroits de chasse et pêche, aux chiens de chasse : *Pointers Setters, Cockers*, leur origine, leurs variétés, leur histoire intime, etc., aux lois de chasse, etc.

ARMEMENT DU CHASSEUR.

III

Le chasseur prend son tube, image du tonnerre, il lève au niveau de l'œil qui le conduit. Le coup part, l'éclair brille, et la foudre le suit.

DEUILLE.

Le fusil à pierre, inventé en Espagne, paraît avoir été introduit en France en 1640. En 1671, il devint l'arme des Grenadiers Français : en 1703, l'infanterie l'adopta à la place du mousquet. C'était, au début, une arme assez grossière. Le fusil à pierre* de 1630 se maintint près de deux siècles. Vers 1825, on lui substitua le fusil à marteau dit fusil à percussion : le fameux colonel Hawker, sportsman distingué, se targua d'avoir suggéré, en 1818, au fameux armurier anglais, Joseph Manton, l'idée de la capsule fulminante. Manton fut bientôt fait adopter en sa patrie ; puis, les armuriers des deux bords de la Manche se creuser le cerveau pour découvrir et faire adopter chacun son système particulier de charger et d'amorcer.

Enfin, en 1836, l'ingénieur M. Lefaucheur, de Paris, inventa sa célèbre cartouche à brochette, qu'il adapta au fusil à culasse mobile, déjà connu, au lieu de la charge ordinaire et des capsules. Son compatriote, M. Beringer, se fit fort d'améliorer le système d'amorce de la brochette-Lefaucheur : ce dernier lui intenta procès, pour empiètement sur son brevet. Plus tard, vint la cartouche de cuivre, au lieu de la cartouche de papier. Le fusil Lefaucheur, après avoir subi avec succès plus de dix années d'expériences en France, put triompher des préventions nationales des anglais. En 1854-5, M. Long, excellent armurier de Londres, l'introduisit au sport.

L'arme nouvelle ne fut pas acceptée sans réclamation. Elle promettait beaucoup, il est vrai ; mais on prétendait que la charge n'avait pas la pénétration des anciens *muzzle-loaders*—fusils à baguette—que Joe Manton, Westley Richards, Purdey, Hollis, Lancaster et consorts avaient portés à la perfection en Angleterre. La brochette, disait-on, par la friction, causerait du jour dans la culasse ; l'air ou le gaz s'échapperait, ce qui pourrait faire cracher le fusil et produire des accidents.

Le professeur Alfred M. Mayer, de New York, affirme que Joseph W. Long fut le premier à signaler aux États-Unis les avantages de ce procédé : les anglais, gens pratiques, s'en emparèrent et l'utilisèrent au degré que l'on connaît.

M. Lancaster, armurier de Londres, fit subir à l'arme française diverses modifications, entre autres, dans le mode d'amorce, remplaçant la brochette par l'appareil dit "central fire" : un progrès réel et permanent.

M. Daw avait lui aussi en Angleterre tenté une autre modification du fusil Lefaucheur, dont l'idée première revenait de droit, dit M. Mayer, à M. Schneider

de Baltimore. En 1875, M. Lancaster ressuscita, ou selon d'autres, adopta un mode inventé ou oublié dans la confection du canon du fusil, lequel porte le nom de *Choke Bore* et consiste à réduire en étendue l'orifice du canon, afin de donner plus de résistance, de pénétration et moi de diffusion à la charge. Il est difficile de dire qui inventa réellement le *Choke Bore*. Dès 1787, M. Magné de Marolles dans *La Chasse au Fusil*, avait mentionné, sans l'approuver, cette méthode ; le col. Hawker en parle lui aussi sans l'approuver, dans son volume publié à Londres, en 1814, *Instructions to young sportsmen*, Deyoux y fait allusion dans *Le Vieux Chasseur*, en 1835. M. Greener, de Birmingham, réclama comme sienne, l'invention du *Choke Bore*. Le *Choke Bore* ne se pratique que sur l'un des canons d'un fusil double. On a même inventé des fusils à trois canons, le troisième placé sous les deux autres. Une autre modification récente du fusil de chasse, c'est la suppression du marteau, qui fait saillie à l'extérieur. Le *Field Hammerless Gun*, sera-t-il le suprême degré de perfection—en un mot le fusil de l'avenir ? Nous nous garderons bien d'assigner des bornes à l'esprit humain.

Les fusils à culasse mobile et à *central fire* ont certainement des avantages incontestables, dirons nous, incontestables sur les fusils à baguette de notre jeunesse, bien que nous connaissions de vieux routiers, dont le coup porte rarement à faux, qui tiennent mordicus aux anciens fusils à baguette *muzzle loaders*. Pour charger le fusil à culasse mobile, on n'a que faire d'en salir la crosse, en le déposant à terre.

Il s'encreasse moins à l'intérieur : chacun sait combien un fusil sale tire mal, la différence entre les coups tirés le matin et ceux tirés à la fin du jour.

On ne court aucun risque d'introduire une double charge dans le canon, comme pour le fusil à baguette ; on ôte en change quand on veut la charge, sans tire-bourre et sans tirer.

Eley, Greener, Remington, et autres armuriers brevetés, ont récemment introduit des améliorations importantes dans la cartouche ; l'étui qui la renferme se compose d'un papier imperméable, qui n'écorche pas le canon du fusil, et que l'on peut charger jusqu'à cinq fois sans en détruire l'enveloppe. Les étuis de cartouche en cuivre peuvent être remplis plus de vingt fois, mais elles ont le désavantage d'égratigner l'intérieur du fusil.

Si l'on tient à se procurer une bonne arme, il faut se méfier des fusils à bon marché, ou trop légers, aussi bien que de ceux qui ne portent pas la marque et le nom d'un armurier bien connu, gravé sur le tonnerre du fusil.

Les fusils anglais et Belges sont les seuls, croyons-nous, qui portent constamment la marque officielle de l'atelier d'où ils sortent.

Il va sans dire que l'on doit essayer ou faire essayer, et cela plus d'une fois, une arme avant de l'acheter : Blaze vous dira comment. Procurez-vous une carnassière à sac double, l'un pour les comestibles, l'autre pour le gibier. Votre toilette de chasseur devra être fort simple. Point de couleurs voyantes, dans vos vêtements. Casquette à visière—blouse de tweed, forte, mais légère : pantalons de corduroy—bottes canadiennes en cuir de bœuf à forte semelle—bien cirées. (3) L'indispensable gilet de flanelle sur la peau—en tout temps—rampart contre les rhumatismes : la ceinture pour contenir les cartouches et l'appareil pour les recharger, le sifflet pendu à la boutonnière : la clochette dans votre carnassière, pour votre *setter* : puis le fouet en poche pour le *pointer* ou le *retriever* et vous voilà au grand complet.

* Fusil vient du mot *Focille*, qui signifie, en italien, pierre à feu. L'usage de la poudre, comme engin de guerre, date du quatorzième siècle. Chose singulière, les canons se chargeant par la culasse sont de très ancienne origine, et les fusils se chargeant de la même manière sont aussi d'origine ancienne.

(2) Cet éminent armurier, expira à Londres, le 29 juin 1885, âgé de 89 ans. Il fut enterré avec distinction à Kensington et ce fut le fameux Col. Hawker qui prépara son épitaphe.

(3) La ciré, le suif, l'huile de pieds de bœufs (*neat foot oil*), en égale proportion, compose un enduit excellent pour rendre souples, imperméables, vos grandes bottes.

GRANDE DEMONSTRATION

Présentation d'un cadeau à Sir A. Caron

C'est grand dommage que les colporteurs et les ennemis du ministre de la milice n'aient pas été témoins de la démonstration sympathique dont Sir A. P. Caron a été l'objet, samedi après-midi en cette ville. Cette manifestation aurait ouvert les yeux à plus d'un d'entre eux et leur aurait appris que la haine et le mensonge qu'ils ont si largement utilisés contre le député du comté de Québec, n'ont pas eu l'effet recherché.

Sir A. P. Caron n'a rien perdu de l'estime que lui portent les électeurs du comté. L'ovation que cinq cents de ceux-ci lui ont préparé à son entrée dans la salle de musique en fournit la meilleure preuve.

Il y avait là des électeurs de toutes les parties du comté de Québec, de de Beaufort, des deux Lorette, de Sillery, de Charlesbourg, de Valcartier, de Ste-Foye, etc.

Puis un certain nombre de citoyens de Québec, désireux de s'associer à cette belle démonstration.

La scène de l'Académie de Musique était occupée par un grand nombre d'amis politiques et personnels du ministre : MM. J. G. Bossé, Bell Forsyth, Barnabé Parent, maire de Charlesbourg, Laird, Dr. Roy, Dr. Bolduc, lieutenant-colonel Laurin, Dr. Grondin, de Charlesbourg, le conseiller Mailloux, de Beaufort, Eleusippe Larue, Eug. Chinic, T. C. Casgrain, M. P. P., A. J. Turcotte, l'hon. M. Deblois, Charlebois, N. P., Chs. Boutet, Timmony, Price, P. Vallières, Oct. Roy, N. P., Panet Angers, Dr. Deblois, Dionne, avocat, J. Bouffard, avocat, les représentants du *Canadien*, du *Chronicle*, du *Journal de Québec*, du *Courrier du Canada*, etc.

L'assemblée poussa trois hourrahs frénétiques lorsque le ministre de la milice apparut sur la scène, puis, le silence rétabli, M. J. G. Bossé et M. Bell Forsyth, lurent le premier, en français, le second, en anglais, une adresse très flatteuse où l'on priait Sir A. P. Caron, de vouloir bien accepter comme un gage d'estime et d'amitié un riche portrait peint à l'huile.

Ce portrait—les connaisseurs nous en ont fait la remarque—est une véritable œuvre d'art. Le cadre qui le renferme et qui n'est rien moins que somptueux, mesure plus de quatre pieds de hauteur. Le portrait repose sur un fonds de moire antique blanche qui porte au frontispice le nom et les armes du ministre. Au-dessous du portrait, se détachent comme en relief, deux canons faits de fil d'or et partiellement enroulés dans les drapeaux anglais et français.

Ce travail d'une touche délicate et d'un fini admirable est l'œuvre de Madame Clifford, de St. Roch de Québec.

Il a coûté au-delà de \$300.

Après la lecture des deux adresses, M. Barnabé Parent, maire de Charlesbourg, s'avança à son tour sur l'estrade et lut ce qui suit :

SIR ADOLPHE,

Les électeurs du comté de Québec me prient, en l'absence du Préfet du comté qui est malade, de vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour eux et pour le comté depuis que vous les représentez dans le parlement fédéral et ils me chargent en même temps de l'agréable mission de vous demander de bien vouloir leur continuer cette même faveur en vous présentant de nouveau comme candidat pour le comté de Québec à la prochaine élection générale. Et je désire vous remettre de leur part ces requisiions qui seront pour vous une preuve de leur sincérité et de leur attachement à votre personne et à la grande cause conservatrice.

La lecture de ce document fut accueillie par des applaudissements qui se doublèrent lorsque l'on déroula aux pieds du populaire ministre la série des requisiions portant la signature des électeurs du comté et qui mesuraient plusieurs verges de longueur.

Ces requisiions donnent plus de cinq cents voix de majorité à Sir A. P. Caron. Le ministre de la milice, touché de tant

de témoignages d'estime et de confiance, prit alors la parole et dit en substance ce qui suit :

MESSIEURS,

Je vous suis profondément reconnaissant de votre accueil et de la démonstration sympathique que vous m'avez ménagée.

Si dans les luttes politiques qu'il doit faire dans l'intérêt du pays et de son parti, un encouragement pour un homme public, c'est bien celui de se voir entouré, comme je le suis en ce moment, par des amis qui n'ont jamais su me marchander leur confiance ni leur dévouement, et qui me donnent un nouveau gage de leur estime dans le magnifique cadeau qu'ils me présentent.

Vous avez eu l'obligeance dans votre adresse de signaler quelques succès obtenus dans ma carrière politique. Ces succès, messieurs, je vous en suis redevable, je les dois à votre généreux concours qui ne m'a jamais fait défaut. Vous voulez bien aussi, dans cette adresse, faire allusion au nom que je porte et à la mémoire de mon père. Je suis touché de ce procédé délicat et vous me permettez de vous dire que tout ce que je puis ambitionner c'est de marcher sur des traces aussi honorables et de laisser parmi vous d'aussi bons souvenirs que ceux légués par mon père.

En jetant un coup d'œil sur l'œuvre d'art que vous m'avez offert en cadeau, un souvenir m'est venu à l'esprit : c'est celui de la grande exposition coloniale de Londres que j'ai eu l'honneur de visiter l'été dernier. J'ai vu à cette exposition des objets d'art venant du Canada, portant la signature de nos concitoyens et qui ont été justement remarqués par les connaisseurs qui visitaient l'exposition. J'ai à peine besoin de vous le dire messieurs, nous sommes connus à l'étranger par les progrès que nous avons faits et que nous faisons chaque jour et je puis ajouter qu'en fait d'arts, nous ne sommes pas inférieurs à nos concurrents.

M. le maire Parent me permettra de le remercier ici publiquement de m'avoir apporté d'un comté que je représente déjà depuis quinze ans, d'aussi nombreuses requisiions. Dans cet intervalle, je n'ai jamais manqué d'adversaires, mais la fortune des armes s'est toujours déclarée en ma faveur. Je n'en conçois point de vanité, car ces succès, je les dois aux amis fidèles du comté. A plusieurs reprises, l'on m'a offert de poser ma candidature dans d'autres comtés. J'ai cru devoir décliner cet honneur et demeurer à mon tour fidèle aux bons électeurs du comté de Québec.

Sir A. P. Caron termine son discours interrompu à chaque instant par des applaudissements, en remerciant ceux qui lui ont présenté le cadeau.

L'auditoire appelle ensuite M. T. C. Casgrain, député à l'Assemblée Législative.

M. Casgrain, qui parle toujours bien, fait un historique de la dernière lutte du comté de Québec, demande aux amis de se préparer à la lutte prochaine et prédit un triomphe sans précédent.

Après ce discours, l'auditoire s'est dispersé en poussant d'enthousiastes bravos en l'honneur du ministre.

JUGÉ PAR LUI

L'*Etendard* est sans contredit le journal qui fait aujourd'hui le plus de zèle contre le parti conservateur dont le passé tout entier est dénoncé dans ses colonnes. Dirait-on que c'est le même journal qui a écrit ces lignes :

"Or, les fondateurs de l'*Etendard* sont et ont toujours été conservateurs. Notre allégeance au grand parti commandé successivement par Lafontaine, Morin, Taché, Cartier et les chefs actuels, a été si constante que, depuis plus de vingt-cinq ans sans interruption, nous combattons sous ses drapeaux. Jamais nous n'avons douté sérieusement qu'il ne fût le parti national par excellence, le plus fidèle dépositaire des traditions de nos pères, le plus apte à propager et à faire triompher les vérités, les principes et les droits qui constituent la portion la plus précieuse de notre héritage."

Nous demandons aux esprits honnêtes comment des hommes qui ont signé une semblable affirmation, peuvent avoir l'indécence de représenter, pour les besoins d'une heure, le parti qu'ils ont servi "vingt-cinq ans" comme l'auteur de tous les méfaits, de tous les crimes, comme une menace pour le pays.

"Que de grandes choses n'a-t-il pas accomplies ! N'est-ce pas lui qui a fait le Canada ce qu'il est aujourd'hui et qui a préparé de glorieuses destinées à la patrie canadienne."

Voilà encore le langage que tenait M.

Trudel et au moyen duquel il invitait la province à ne jamais se séparer du "parti national par excellence, du parti le plus apte à faire triompher les vérités, les principes et les droits qui constituent la portion la plus précieuse de notre héritage"

L'*Etendard* mettait en ces termes la population en garde contre le parti libéral avec lequel il est identifié maintenant, qu'il a aidé à arriver au pouvoir à Québec, qu'il appuie chaleureusement durant les élections actuelles.

"Le parti libéral du Bas-Canada, celui dont nous avons surtout à nous occuper, s'est arrogé une mission bien définie ; celle de faire prévaloir sous le nom de libéralisme et de progrès moderne, avec les étiquettes de liberté, égalité, fraternité, tout le bagage des idées modernes qui aujourd'hui font merveille en France."

M. Trudel qui a mis son nom au bas de cette profession de foi est devenu l'allié, le défenseur ardent de ce parti et des hommes qui le composent.

Ecoutez la même plume stigmatiser l'idée d'une coalition entre MM. Mousseau et Mercier.

"L'on se ménagea, comme suprême ressource, l'appui des libéraux. Ces derniers devaient se sentir tellement loins du pouvoir qu'ils ne résisteraient pas à l'invitation de s'unir à un groupe de conservateurs qui, au mépris de leur passé et jetant l'insulte à la face des plus grandes figures de leur parti, proclameraient qu'il n'y a pas de différences essentielles de principes qui nous séparent des libéraux."

Non seulement M. Trudel soutient "qu'il n'y a pas de différences essentielles qui nous séparent des libéraux," mais il vient d'apprendre à sa clientèle que le gouvernement dirigé par M. Mercier est plus conservateur que le gouvernement conservateur que l'*Etendard* a contribué à démolir.

Naguère c'était un crime de songer à offrir une couple de portefeuilles à des libéraux dans une administration dirigée, présidée par un premier-ministre conservateur.

Aujourd'hui c'est un devoir de soutenir un gouvernement présidé par un premier ministre libéral, un gouvernement entièrement libéral !

Aujourd'hui c'est un devoir de donner son concours à l'opposition libérale du parlement de la Puissance contre l'administration conservatrice dont M. Trudel a appuyé vingt-cinq ans les chefs ! Partis, les principes !

M. Mercier, M. D. A. Ross ont fait partie du cabinet de M. Joly, messieurs Shehyn, Gagnon, McShane ont appuyé ce cabinet et le coup d'état dont il a été la conséquence.

L'*Etendard* est partisan dévoué du gouvernement dont tous ces messieurs sont membres. La même gazette anathématisait M. Mousseau parce qu'il avait accepté comme son collègue un homme qui avait siégé dans l'administration Joly, l'hon. M. Starnes, un ancien conservateur.

"Eh bien ! appelé à former un gouvernement, de propos délibéré il met de côté des douzaines des plus notables conservateurs, nos amis politiques les plus éprouvés, porteurs des plus longs états de services, pour prendre avec lui M. Starnes, solidaire, avec M. Letellier et M. Joly, du coup d'état, le seul à peu près des membres du conseil législatif qui ait approuvé formellement cette iniquité politique, le seul dans tous les cas, qui en ait assumé toute la responsabilité."

M. Trudel "met aujourd'hui de côté" tout le parti conservateur, "nos amis politiques les plus éprouvés, porteurs des plus longs états de services," et donne son adhésion à messieurs Mercier, Marchand, Shehyn, Gagnon, McShane, Ross qui "ont approuvé formellement l'iniquité politique" du coup d'état, qui "en ont assumé toute la responsabilité."

ASSEMBLÉE ORAGEUSE

Lundi dernier Sir Charles Tupper et M. Jones, chef du parti libéral de la Nouvelle Ecosse, se sont rencontrés à la salle d'exercices militaires à Halifax. Une foule énorme encombra la salle et les abords de cet édifice. La foule était tellement grande et la chaleur si intense dans la salle, quoique le froid fut intense en dehors, que la foule a arraché plusieurs

fenêtres de la bâtisse. Plusieurs personnes s'étaient même hissées jusqu'aux pièces de fer qui servent à supporter le toit.

Dès l'ouverture de l'assemblée, un vacarme épouvantable se produisit. On n'entendait que cris et apostrophes blessantes à l'adresse des deux orateurs. La foule était à peu près également divisée en deux partis, mais il était évident qu'une bande organisée était là afin d'empêcher Sir Charles de parler. L'assemblée était présidée par M. Silver. Quand ce dernier se leva afin de demander le silence, les amis de M. Jones furent cause d'un tumulte épouvantable. Finalement Sir Charles réussit à se faire entendre ; les conservateurs demandant tout le temps que l'ordre fut maintenu.

Ce calme relatif ne fut obtenu qu'après que Sir Charles Tupper et l'hon. M. Jones, réussissant à se faire entendre malgré le vacarme, eurent proféré la menace de se retirer si la foule présente ne cessait de crier et d'interrompre les orateurs. Plusieurs dames occupaient des sièges dans la galerie, mais la peur les prenant, elles sortirent de la bâtisse.

Sir Charles commença ensuite son discours mais fut fréquemment interrompu par la bande organisée. Les interruptions pleuvaient. S'il disait quelque chose qui ne plaisait pas à ses adversaires politiques, de suite on entendait des cris et des sifflets auxquels les amis de Sir Charles répondaient par des hourrahs.

A part le fait qu'il s'était occupé de la rédaction d'un nouveau traité avec l'Espagne et qu'il avait l'intention de se rendre à Madrid afin de terminer les négociations à ce sujet, Sir Charles n'a dit rien de très nouveau, si ce n'est que le gouvernement impérial a l'intention d'accorder £100,000 par année à une ligne de paquebots qui ferait le service entre la Chine, le Japon et la Colombie Anglaise.

Sir Charles critiqua vivement le parti libéral, l'accusant de ne pas avoir de programme défini.

En terminant Sir Charles dit que dans sa critique il traiterait la question de secession, de protection, des pêcheries, etc.

Les interruptions auxquelles Sir Charles a été on butte avaient naturellement exaspéré ses amis. Aussi quand l'hon. M. Jones se leva pour lui répondre un vacarme épouvantable se produisit. Le bruit était tel que les reporters, assis à ses côtés, n'ont pu entendre qu'une partie de son discours.

Le fonds du discours de M. Jones se composait surtout d'attaques personnelles contre Sir Charles Tupper. Il accusa ce dernier d'être le Castlereagh de la Nouvelle-Ecosse, et de suite il s'en suivit une scène telle qu'il était inutile d'espérer que Sir Charles puisse réussir à répliquer.

Ce dernier dit qu'il était heureux pour M. Jones que l'assemblée ne fut pas tranquille, sans cela le chef libéral aurait reçu une leçon dont il se serait souvenu longtemps.

Sir Charles se retira de suite et un tumulte indescriptible se produisit de nouveau. Le résultat le plus certain de cette assemblée est que beaucoup d'animosités personnelles en découleront.

COMTÉ DE MONTMORENCY

MM. Valin et Desjardins ont rencontré hier à St-Jean le candidat libéral, M. Joseph Turcotte et M. Olivier, avocat de cette ville.

Les libéraux avaient aussi des représentants dans quelques autres paroisses.

A St-Laurent, M. Frémont, à Ste-Pétronille, M. Pinault, à Ste-Anne, M. A. Delisle, au Château-Richer et à l'Ange-Gardien, MM. Albert Malouin et Dusault.

C'est l'opinion générale que M. Valin sera élu par deux à trois cents voix de majorité.

COMTÉ D'IBERVILLE

ST JEAN, P. Q., 5.—On dit que M. Narcisse Demers, banquier, d'Henryville, va être choisi pour faire la lutte contre M. Duhamel. M. Demers est en relations d'affaire avec un grand nombre d'électeurs du comté et son indépendance bien con-

nue des partis politiques, lui donne beaucoup d'avantages.

Il est allié à la famille du défunt M. Demers, ex-M. P. P., et il est très influent dans le comté.

Un grand nombre de libéraux supporteront la candidature de M. Demers.

Il connaît les besoins de la classe agricole comme ceux de la classe commerciale, il a déjà fait beaucoup pour le comté et il est en position par sa fortune de faire encore beaucoup. Il ne convoite pas de portefeuille ou de place, sa seule ambition est de faire la prospérité du comté d'Iberville.

BELLECHASSE

M. Isidore Belleau a accepté la candidature du comté de Bellechasse.

Le propriétaire du fameux poulain du Nord-Ouest n'a qu'à se bien tenir. M. Belleau est homme à lui dire son fait

QUELQUES CHIFFRES

Quelques chiffres intéressants et qui forment la meilleure réponse aux clameurs libérales :

Moyenne de la dépense annuelle faite pour fins gouvernementales, par tête de population, de 1868 à 1873, inclusivement	\$ 3.64
De 1874 à 1878, inclusivement	4.91
De 1879 à 1885, inclusivement	4.78
De 1868 à 1873 inclusivement, le revenu ordinaire, toutes dépenses payées, a donné un surplus de	12,072,830
De 1874 à 1878 inclusivement—sous le régime libéral—le déficit s'est élevé à	1,997,618
De 1879 à 1885 inclusivement—sous l'administration conservatrice—le surplus a atteint	22,740,554
De 1867 à 1873 la moyenne de l'augmentation annuelle de la dette publique est représentée par	84,019,137
De 1873 à 1878, l'augmentation est de	8,103,721
De 1878 à 1885, cette augmentation est de	8,006,517

Aux électeurs maintenant de dire quel régime a été plus économique et plus profitable au pays.

M. EVANTUREL

La journal rédigé par le nouveau député de Prescott à la législature d'Ontario, annonce que son rédacteur, M. Evanturel, a été choisi par l'hon. M. Mowat pour seconder l'adresse en réponse au discours du trône. M. Guthrie de Simcoe sera le moteur de cette adresse.

La législature d'Ontario s'ajournera jusqu'après les élections fédérales, de suite après ces deux discours sur l'adresse. La législature se réunit, jeudi, le dix.

La catastrophe de White River

WHITE RIVER, 7.—Une escouade a travaillé toute la matinée pour retirer de la rivière les débris des chars et recueillir les cadavres des victimes de l'accident. Jusqu'à présent on n'a pu découvrir aucun nouveau corps. Presque toutes les traces de la catastrophe sont disparues, à l'exception de l'espace libre entre les piliers du pont.

L'état des blessés est à peu près le même.

LACONIA, N. H., 7.—On croit que le docteur Clark, médecin canadien bien connu de cette ville, a été tué dans la catastrophe arrivée sur le Vermont Central.

WHITE RIVER JUNCTION, 7.—Les autorités civiles d'Hartford, Vt., ont pris la charge des dépouilles mortelles et des effets personnels des victimes.

On dit que Mde Fairbank, épouse de l'ex-gouverneur de St-Johnsbury, est au nombre des personnes qui ont péri. Son époux est ici, à la recherche de son cadavre.

Voici une nouvelle liste de personnes qu'on croit avoir péri : H. E. Hazen, de Hartford ; Homer Riggs de Middlesburg, Vt. ; D. Brook, de Cornwall, Ont. ; Frédéric Blais, de Springfield, Mass.

MONTRÉAL, 7.—M. Stonegrave agent des passagers du Vermont Central, a reçu aujourd'hui la dépêche suivante :

"St Albans, Vt, 7 février 1887.

"Vingt-sept passagers sont morts, aussi cinq employés, deux du Vermont Central et trois de la compagnie Pullman. Les blessés sont au nombre de trente-six. Il est probable que tous réchapperont.

"S. W. CUMMINGS."

APRES LE TELEGRAMME

M. de Bismarck et le secrétaire du trésor se sont entrevus ; donc, l'Allemagne désire faire un emprunt ; et si l'Allemagne désire faire un emprunt, c'est qu'elle médite de mobiliser des troupes. Donc, les allemands feront la guerre, et avec qui feront-ils la guerre, si ce n'est avec les français ?

Voilà à peu près comment se fabriquent les rumeurs télégraphiques, et le monde ahuri se demande tous les matins, est-ce la guerre, est-ce la paix, pour apprendre chaque fois que ce n'est ni la guerre ni la paix, c'est le bruit de guerre simplement.

Toutefois, comme il ne faut pas jurer de rien, surtout en diplomatie, il pourrait bien se faire que l'attente enfin lassée des hommes d'état les fit tomber dans une insouciance d'où le canon seul les réveillerait.

En attendant, tout cet attirail de guerre, ces bruits d'armes, ces qui-vive qui s'échappent, comme d'une voix impressionnée, de tous les cabinets européens, auront sans doute leur effet désastreux, non pas sur l'équilibre des nations, mais sur les marchés monétaires où la panique financière n'est déjà que trop menaçante.

L'appel de 72,000 hommes de réserve, dont avis fut récemment donné par l'empereur Guillaume, est une fait, il faut bien l'avouer, qui a sa signification ; mais encore faudrait-il ne pas s'y méprendre et ne lui faire dire que ce qu'il veut dire.

Que l'Allemagne songe à augmenter son armée, elle qui a lieu de veiller avec jalousie à sa prépondérance en Europe, voilà qui ne devrait pas beaucoup étonner, à cette heure où toutes les grandes puissances européennes sont tourmentées par un semblable souci.

Il peut être vrai que la paix encore debout ne s'y tiennent que sur la pointe des baïonnettes ; mais est-ce bien l'Allemagne qui donnera le signal du conflit et jettera le premier cri provocateur ? Est-elle assez sûre d'avoir digéré le fruit de ses dernières victoires, ces deux provinces d'Alsace et de Lorraine, qui lui ont coûté bien cher. L'empire Allemande risquera-t-il son unité si coûteusement et si récemment acquise dans l'aléa d'une bataille avec un adversaire qui en a tant à venger ?

Telle est la question qui s'impose à l'esprit de bien des journalistes de France et le motif qui engagera Bismarck à tout préparer pour la guerre défensive et rien de plus.

Lors même que le chancelier de fer se trouverait aujourd'hui—comme on le dit ailleurs—dans une position analogue à celle de Napoléon III, il y a vingt ans, lors même que le nouveau Reichstag, en rejetant le bill du septennat militaire, lui rendrait la guerre inévitable, il devra nécessairement s'y engager avec cette assurance, qu'il lui faudra vaincre cette fois, ou—sinon mourir,—du moins voir s'effondrer l'échafaudage de cet empire, dont il fut le fondateur et dont il est encore le soutien.

L'unité de l'Allemagne dépendrait donc d'une défaite, d'une seule défaite de ses troupes ; et si ceux qui nous donnent cet avis ne sont pas mal inspirés par des sympathies que nous ignorons, il faudrait peut-être croire que si M. de Bismarck songe à la guerre, c'est pour se défendre et non pour attaquer.

Si de son côté la France ne subit pas encore tout à fait la direction du général Boulanger, plus que jamais épris des coups-d'état, il pourrait bien être qu'elle songeât encore plus à célébrer pacifiquement le centenaire de son ère nouvelle, que de remuer dans les cœurs les souvenirs de Sedan, et d'appeler les fils des victimes de 1869 sur les champs de bataille où elles-ci sont tombées.

E. C.

LES FINANCES DES ETATS-UNIS

Le secrétaire du trésor a adressé au président de la chambre des représentants une importante communication en réponse à des résolutions récentes de la chambre concernant la réduction de la partie de la dette des Etats-Unis consistant en billets du trésor ou *greenbacks*. La première de ces résolutions invitait

le secrétaire du trésor à faire savoir si des billets de plus de \$5 avaient été émis en échange de petits billets de \$1 ou \$2 retirés de la circulation. M. Manning répond qu'il n'est pas autorisé par la loi à émettre des *greenbacks* nouveaux, mais que, s'il y était légalement autorisé, il ne le ferait pas sans recevoir de nouvelles instructions du congrès. Il propose que les *greenbacks* actuellement en circulation soient retirés, mais en les remboursant au moyen d'or provenant de l'excédent des recettes du gouvernement, qui encombrent le trésor public à raison d'environ cent millions de dollars par an, sans trouver d'emploi utile. L'encombrement résultant de l'accumulation de l'or réclame impérieusement une mesure quelconque, et cet or ne saurait être mieux utilisé que par le remboursement du papier monnaie.

La réduction de l'encaisse du trésor, ou l'application de cet encaisse à des dépenses utiles est un des problèmes les plus délicats du système financier des Etats-Unis, et, il n'y a probablement pas à en faire un meilleur usage en ce moment que de s'en servir pour rembourser le papier à cours forcé émis jadis par le gouvernement, et qui se monte actuellement à \$350,000,000 en chiffres ronds.

Cependant, il est très possible que les projets de M. Manning soient contrecarrés par l'effet de diverses mesures actuellement devant le congrès et qui, si elles deviennent définitives, comme il y a apparence, absorberaient une grande partie du surplus annuel, même sans la suppression projetée de l'impôt sur le tabac.

De cet ordre sont l'ouverture pour la présente année d'un crédit de \$20,000,000 pour le remboursement d'un impôt de guerre payé par les Etats et Territoires sous le titre de *direct tax*, et un bill créant une nouvelle série de pensions annuelles s'élevant à \$70,000,000 au profit de familles dont les membres ont pris part à la guerre de sécession ou à des guerres antérieures.

Notons en passant que ces réminiscences de guerre se multiplient à l'infini, et qu'elles constituent déjà à la charge des contribuables des Etats-Unis un fardeau sans équivalent chez les puissances essentiellement militaires.

LA CATASTROPHE DE WHITE RIVER

Détails complets

Le nombre des morts sera de plus de 60

Deux Québécois dangereusement blessés

Scènes navrantes après l'accident

Impossible d'identifier les cadavres

Horrible agonie d'un père

Son fils le voit brûler sans pouvoir le secourir

WHITE RIVER JUNCTION, 5. — Charles M. Hosmer, de Lowell, qui était sur l'un des chars qui sont tombés du pont, dit qu'il a sauvé une femme nommée Prigden, de Montréal et qui a été gravement blessée. Il ajoute que sur les vingt-deux personnes qu'il y avait dans le même char que lui, neuf au moins ont été sauvées.

BOSTON, 5. — On n'a pas pris liste des personnes qui étaient dans le char doré. Les employés disent qu'il ne pouvait pas y en avoir plus d'une douzaine.

MANCHESTER, N. H., 5. — Napoléon Rousseau, du club Le Trappeur, de Montréal, et qu'on supposait avoir été tué dans l'accident des chars, est arrêté en cette ville.

WHITE RIVER, 5. — On suppose qu'il y a 40 personnes qui ont été tuées ou brûlées à mort.

Au nombre des personnes dangereusement blessées sont : O. Boisvert et Moïse Poulet de Québec. Ce dernier a la jambe droite fracturée. M. Joseph Mayret, de Trois-Rivières a reçu des blessures sur le corps. Jusqu'à présent on compte 23 personnes dans cette classe de blessés. On compte aussi sept personnes qui ont été légèrement blessées mais aucune appartient au Canada.

Il n'y a pas moins de dix médecins qui

donnent les secours nécessaires aux victimes de cette catastrophe.

L'accident a eu lieu au pont qui traverse White River, dans la ville de Hartford, à environ 4 milles à l'ouest de White River Junction. Le convoi se composait de quatre chars à passagers portant en grande partie des excursionnistes se rendant au carnaval de Montréal.

La hauteur de la chute du pont a été de 75 pieds. La scène après l'accident était vraiment navrant. Ce qui ajoutait encore au pénible de la scène c'est que le temps était excessivement froid.

Le train avait alors une vitesse de 40 milles à l'heure.

On a retiré 39 cadavres dont 5 à peine sont susceptibles d'être identifiés.

A cette heure minuit, on a retrouvé 39 cadavres. On sait maintenant que 42 personnes ont péri dans cette catastrophe. Sur les cadavres recouverts 8 ont été identifiés.

Dernière heure

NEW-YORK, 6. — Une dépêche reçue en cette ville de White River donne de nouveaux détails de la catastrophe. Un des chars tombés du pont n'a pas encore été retiré de la glace, et il renferme 20 personnes. Si tel est le cas, la liste des morts sera de plus de 60. Ce nombre ne comprendrait pas les personnes qui ont passé à travers la glace.

Les derniers calculs faits portent à 100 le nombre des personnes qu'il y avait sur le convoi.

Un grand nombre des survivants mourront probablement de leurs blessures.

Considérant la hauteur du pont et la vitesse du train, il est miraculeux que tous n'aient pas péri.

L'un des premiers passagers qui s'est sauvé est un garçon nommé Jos. Maignet, canadien-français vivant à Shaewinigan, Canada.

Il était sur le train avec son père, David Maignet, et se rendait à la demeure paternelle, venant d'Holyoke. Ce garçon était assis trois sièges en arrière de celui de son père dans le troisième char de l'arrière.

Le fils voyant son père pris dans les débris du char fit tous ses efforts pour l'en retirer. Les flammes approchaient rapidement du malheureux père. Ce dernier cria à son fils : "Court chercher une hache ou une scie." Le fils ne put trouver aucun de ces instruments.

"Sors moi de là, lui cria de nouveau le père, quand même il faudrait me rompre les jambes."

Le père voyant tous les efforts de son fils inutiles se résigna à son malheureux sort : "C'est inutile, dit-il, il n'y a plus d'espoir pour moi, abandonne-moi et sauve ta propre vie. N'oublie pas les paroles d'un mourant, sois toujours bon garçon, adieu, mon fils, je te rencontrerai dans l'autre monde."

Les flammes forcèrent le fils à abandonner son père. Il vit l'auteur de ses jours se torturer dans les horreurs de l'agonie.

Près de 8,000 personnes se sont rendues sur le lieu du sinistre.

On a identifié aujourd'hui 8 cadavres. On a continué activement les recherches toute la journée.

Le nombre total des personnes recouvrées aujourd'hui est de cinq, une femme et quatre hommes.

Les médecins ont examiné les restes des cadavres calcinés afin de s'assurer du nombre des victimes. Ils les portent à 32, y compris les 5 recouvrés aujourd'hui.

Toute demande relative aux passagers doit être adressée à Henry E. Tinker, agent de la gare à White River.

D'après tous les détails qu'on a pu obtenir, il y avait 81 personnes sur le train, dont 32 ont été sauvés. Il y en a 35 sous les soins des médecins.

On croit qu'il y avait sur le train des enfants pour lesquels on avait pas pris de billets. Si cela est vrai le nombre des victimes sera un peu plus grand qu'on le croyait.

Les renseignements exacts et sur lesquels le public pourrait compter sont excessivement difficiles à se procurer.

Au moment de l'accident et depuis, le thermomètre a toujours marqué de 5 à 15 degrés. Il n'y a que deux à trois maisons et encore sont elles à 2 milles de distance du lieu de la catastrophe. Elles sont remplies de blessés.

L'eau dans la rivière n'a que 5 à 6 pieds de profondeur et la glace une épaisseur de 14 pouces.

Les conducteurs des trains arrivant ici réduisent de beaucoup le nombre des personnes sur le train.

L'ingénieur Pierce qui était à l'emploi de la compagnie depuis 14 ans dit qu'il voit ralentir la vitesse du train à 15 à 20 milles à l'heure en arrivant sur le pont. On ne lui attribue aucun blâme à propos de cette catastrophe.

MONTREAL, 6. — Mlle Lowell, fille de M. John Lowell, éditeur de cette ville et M. Bryden l'ont paru belle.

Le cadavre de M. Cephas Mills, de l'Iroquois, a été amené ici aujourd'hui.

M. Frank Wesson, qui a été tué, était le gendre de M. Lowell.

Plusieurs blessés ont été amenés en cette ville

ATTITUDE DE LA FRANCE

LES RUMEURS DE GUERRE

L'alarme en Europe

Elle reste calme malgré les provocations allemandes.—Le général Boulanger.—L'opinion publique désire son maintien au ministère

Paris, 5.—Malgré les provocations de toute espèce qui pleuvent de toutes parts depuis un mois, la France ne bronche pas. On n'a pris aucune mesure militaire pouvant porter ombrage à l'Allemagne et malgré les provocations des journaux reptiliens à une guerre de plume, la presse française est très sage.

Le public observe également un grand calme, mais il éprouve une indignation continue depuis l'article du *Post* de Berlin sur le général Boulanger, ministre de la guerre, et aussi depuis les agissements des Allemands à la Bourse de Paris, où il semé la ruine par leur campagne acharnée contre le crédit de la France.

La rente trois pour cent a baissé de 6 francs depuis une quinzaine. La *France* dit à ce propos que l'exaspération contre ceux qui spéculent sur la guerre est si grande, que des exécutions auraient certainement lieu sous la Colonnade de la Bourse si la guerre venait à éclater.

On s'attendait aujourd'hui à la chambre des députés à un discours du ministre de la guerre, mais le général Boulanger n'a pas pris la parole ; il s'est borné à accepter les chiffres proposés par la commission du budget sur le chapitre des lits militaires.

Tout le monde en France soutient le général Boulanger, et les attaques allemandes lancées contre lui ont fait abandonner toute idée de le reléguer à l'arrière-plan. Le pays, tout en désirant la paix, ne voudrait à aucun prix, en présence des provocations allemandes, voir le général Boulanger quitter le ministère de la guerre.

Le cabinet est en complète solidarité avec lui et M. de Freyinet a déclaré dans une entrevue qu'aucun de ses amis au parlement ne serait disposé à obéir à une injonction de renvoi du général Boulanger venant de Berlin.

Une grande agitation régnait aujourd'hui dans les couloirs de la chambre des députés où circulaient des bruits pessimistes de toute sorte.

Dans les régions officielles on ne croit pas à la guerre, mais on reconnaît que la situation est très tendue. Une absence momentanée de sang-froid, en présence des provocations incessantes de l'Allemagne, pourrait amener un mouvement d'impatience, étant donné le tempérament français, et de là à une imprudence, il n'y a qu'un pas ; c'est sur quoi, dit-on, comptait M. de Bismarck.

Londres, 5.—"Qu'est-ce qu'il y a donc à la Bourse", a demandé hier soir un correspondant à un grand banquier.

"Panique ! panique ! panique !" a-t-il dit, les haussiers ont travaillé de tous les côtés ; maintenant, viennent les baissiers. La Bourse russe et les autres Bourses lancent des bruits alarmants, tels que le bruit d'un emprunt de guerre par l'Allemagne, dont il n'y a pas le moindre indice ; ensuite, on dit que la France a appelé ses réserves, nouvelle qui est démentie par l'ambassade de France à Londres, et maintenant un journal dit que les troupes françaises se massent sur la frontière. Nous n'avons du reste rien reçu de la frontière qui confirmât ce bruit.

"Le gouvernement allemand veut naturellement faire élire une majorité de ses partisans au reichstag ; les électeurs ne veulent pas la guerre. En appuyant Bismarck, ils maintiennent la paix ; c'est pourquoi les journaux de Bismarck parlent de guerre. A mon avis, comme financier, la baisse qui s'est produite à Paris, à Berlin et à Vienne, a été causée par de mauvaises spéculations et des efforts désespérés en vue d'une liquidation. Ceci est certainement l'avis des gouvernements de la Banque d'Angleterre ; ils l'ont prouvé en fixant aujourd'hui le taux de l'escompte, et personne n'est mieux informé qu'eux."

"Ne croyez pas à ces rumeurs de guerre, lancées en vue de spéculation. L'Amérique croit-elle réellement à la guerre ? La guerre ferait monter ses valeurs au lieu de les baisser. Vous verrez demain que mon avis est l'opinion générale de la Bourse."

Bruxelles, 5.—C'est sous l'aspect le plus sombre qu'on considère ici, dans les cercles diplomatiques la situation européenne et cela même dans les légations où, il y a quelques jours, on déclarait la paix assurée. Des renseignements particuliers montrent qu'on entasse de grandes provisions à Coblenz et que la garnison de Metz est soumise à des exercices sévères et incessants. On croit que le gouvernement fera mardi prochain au parlement une déclaration sur la neutralité de la Belgique et les précautions militaires qu'il se propose de prendre.

Pour deux douzaines d'œufs

Voici une grosse histoire à propos de deux douzaines d'œufs. L'été dernier, un nommé Gordon, de

Sherbrooke, envoya sa petite fille de huit ans acheter deux douzaines d'œufs, chez un commerçant nommé Rouillard. Les œufs se vendaient seize cents la douzaine. L'enfant avait cinquante cents. Quelques instants après, la petite revient en disant à son père : "Il faut encore treize cents." Le père Gordon se rend chez Rouillard, lui fait une scène, et le fait arrêter sur l'accusation de vol, au milieu d'un grand tapage.

Un reporter du *Sherbrooke Gazette* s'empara de l'affaire et fit une leçon à Napoléon Rouillard, que la police disait être l'accusé. Mais le vendeur d'œufs était son frère George. De là poursuite de \$500 par Napoléon contre le journal. On plaide, puis \$40 de dommages sont accordés. Le demandeur, peu satisfait, en appelle à la cour de Révision à Montréal.

Hier matin le tribunal, statuant sur l'histoire des œufs, a décrété que \$40, suffisait au demandeur, car il n'y avait pas de mauvaise foi de la part du journal qui avait publié une rectification lors de l'acquiescement de Rouillard.

Poids et mesures.

Comme il arrive pour ainsi dire tous les jours que nous publions des matières dans lesquelles il est question des poids et mesures français, nous conseillons à nos lecteurs de détacher du journal et de conserver le petit tableau suivant, qui les renseignera parfaitement :

Mesures de longueur.

	Anglaises.	Françaises.
La verge	3 pieds	ou 91 $\frac{1}{2}$ cent.
Le pied	12 pouces	" 30 $\frac{1}{2}$ "
La brasse	2 verges	" 1m. 83c.
La perche	5 $\frac{1}{2}$ "	" 4m. 57 $\frac{1}{2}$ c.
La chaîne	22 "	" 20m. 2c.
Le mille	1760 "	(ou 80 chaînes) 1610 m. 40 cent.
Mille marin	2006 "	(ou 120 noeuds) 1852 m. 40 cent.

Mesures de superficie.

Verge carrée	vaut un carré de 91 $\frac{1}{2}$ cent. de côté.
Perche "	" 30 $\frac{1}{2}$ verges carrées ou 25 m. 25 cent.
Chaîne "	" 16 perches carrées ou 4 ares 4 cent.
Acre "	" 6 chaînes carrées ou 40 ares 40 cent.
Mille "	" 640 ares ou 309 hectares 70 cent.

Mesures de poids.

Livre	vaut 453 grammes 59 centigrammes
Once	" 28 " 35 "
Quintal	" 100 livres ou 45 kilog. 35 gr.
Tonne	" 20 quintaux ou 2000 livres ou 907 kilog. 18 gr.

Mesures de capacité.

Gallon	vaut 4 pintes ou 4 litres 54 centil.
Pinte	" 2 chop. " 1 " 13 "
Minot (bushel anglais)	8 gallons ou 36 lit 34 centil.
Baril, 25 gallons	ou 1 hectol. 13 lit.
(Boisseau français, à peu près le diminutif anglais)	
La piastre (\$)	divisée en 100 centins, vaut (sauf les variations du change) 5 fr. 25.

Actes de ventes

Québec :—David Asselin à G. Asselin ; J. B. Falardeau à André Mailloux ; Jean Côté à Patrick Burke ; Patrick Burke à Edmond Shea ; Jos. Roy à Jos. Boutin ; Jos. Brodrique à Mme Célestin Gilbert ; Ev. Shea à André Hamel, tous de Saint-Sauveur. Jos. L. Lavery, écr., Québec, à Melville R. Berry ; le shérif de Québec à Jos. Elz. Fortier, le shérif de Saint-Sauveur à Gas. N. Boisseau.

Lévis.—L. Chabot, à J. Ruel, donation.

Rimouski.—Anatole Moreau, St. Fabien, à Eusèbe Moreau, \$1,323.23, dont \$548.23 payés ; M. F. Gourdeau, St. Simon, à Théo. Bélanger, cession.

Dorchester.—Joseph Gosselin, St. Isidore, à Théotiste Morin, testament ; Frs. Parent, St. Odilon, à J. P. Lessard, \$550, payé ; Frs. Bilodeau, St. Anacolie, à Anna Lafamme, mariage ; Alex. Henderson, é-s-qual, bourgeois, St. Malachie, à J. O'Farrell, \$80, payé ; Jas. Kennedy, St. Malachie, au conseil de St. Malachie, \$80, payé ; Lucé Toussaint St. Isidore, à Olivier Lavertu, donation ; Chas. Lagrange, Ste. Geneviève, à Fred. Grenier, ratification ; Chas. Lagrange, Ste. Geneviève, à Jos. Boutin, ratification ; Ls. Rhéaume, St. Bernard, à Basile Morin, \$1,650, dont \$750 payés.

Agricole

Un cercle agricole vient d'être établi dans la paroisse de Notre-Dame des Anges conté de Portneuf. A une assemblée tenue à cette fin dimanche dernier les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année 1887 :

Président-honoraire.—Rév. M. J. Bte. Gosselin, curé.

Président-actif.—J. M. Croteau, Ecr.

Vice-président.—J. Bellanger.

Sec.-correspondant.—J. A. Matte.

Sec.-trésorier.—J. Châteauevert.

Directeurs.—L. O. Touzine, H. Leauzé, F. Delisle.

MORT AU CHAMP D'HONNEUR

Tout le monde a pu lire, il y a quelques jours dans les journaux, un fait divers relatant l'explosion d'une baignoire en Seine, à Asnières, explosion qui fit trois victimes dont une seule a pu survivre à ses blessures.

A part un ou deux, les journaux ne racontent que le fait divers, sans aucun commentaire et pourtant il y avait là plus qu'un fait divers, il y avait à côté de ce fait divers un acte d'héroïsme, qui mérite la plus grande publicité, car cette explosion n'était que la conséquence d'essais faits, par les inventeurs eux-mêmes, d'un nouveau système de moteur dans lequel la vapeur est remplacée par un explosif.

Depuis bientôt deux ans, M. Just Buisson et M. Alexandre Giurcou se livraient, avec toute l'activité dont sont doués les inventeurs, à l'étude d'un moteur destiné à la navigation aérienne et dans lequel, comme nous venons de le dire, l'agent propulseur devait être les gaz détournés de ce qui supprime les lenteurs d'allumage et surtout les approvisionnement embarrasants.

Avant de se lancer dans l'espace, ces messieurs avaient résolu, ce qui était du reste, plus prudent, d'expérimenter d'abord leur invention sur l'eau et pour cela ils avaient disposé sur un canot long de six à sept mètres, leur nouvelle machine. Cette machine, disons-le en passant, se compose de deux récipients l'un cylindrique, l'autre cylindro-conique, formant le brûleur et le générateur, et réunis entre eux par un tube deux fois recourbé à angle droit. Une manière fusante introduite dans le brûleur est enflammée, et le gaz qui se dégage s'échappant par le tub, pénètre dans le générateur, d'où ils arrivent au cylindre de la machine motrice. Un papillon mû par un volant règle l'échappement du gaz. Des manomètres indiquent le degré de pression dont le maximum ne devait pas dépasser 15 atmosphères. Une soupape est placée sur le générateur, pour empêcher cette pression d'être dépassée.

L'embarcation était montée par les deux inventeurs accompagnés d'un jeune homme nommé Maygret, chargé de la direction de la barque. Les inventeurs qui avaient déjà fait plusieurs expériences — dont une au mois d'août dernier avait admirablement réussi — expérimentaient, cette fois, devant une commission dont faisait partie M. Edouard Blanc et M. d'Hérisson. Tout allait à souhait, quand M. Giurcou, qui surveillait le générateur, vit tout à coup la pression monter avec une rapidité étonnante. Il ouvrit alors la soupape, mais celle-ci étant insuffisante pour la quantité croissante de gaz, une détonation formidable retentit, et il se sentit projeté en l'air affreusement brûlé. Le canot avait été pulvérisé, M. Buisson, recueilli presque aussitôt par un remorqueur qui passait, avait le ventre ouvert et mourut au bout de quelques instants. Quant à Maygret on n'en retrouva que quelques morceaux de chair et des lambeaux de vêtements.

L'accident aurait été causé, nous dit-on, par une imprudence de M. Buisson, qui on ne sait pas pourquoi, aurait augmenté follement l'introduction de la poudre destinée à enflammer la matière fusante, pris qu'il aura été, sans doute, d'un de ses accès de folie que détermine parfois la réalisation d'une entreprise, si laborieusement et si péniblement poursuivie.

Quoiqu'il en soit, et quelle que puisse être dans l'avenir, l'importance de cette découverte, n'eût-elle même aucune valeur, nous saluons, de notre plus profonde admiration, ces martyrs de l'invention.

Dans la société, on a malheureusement pris l'habitude de considérer les inventeurs comme des monomanes, pour ne pas dire, comme des fous, indignes du moindre crédit pécuniaire et moral et tel, qui pourtant a doublé sa fortune et même plus, grâce à une participation restreinte dans telle ou telle invention reconnue bonne, ne parle qu'en riant de ces chercheurs infatigables, qui passent leur vie et dépendent tout ce qu'ils possèdent, pour arriver à la conquête de cet immense domaine, qui s'appelle l'inconnu. Un homme distingué et auquel bon nombre d'inventeurs sont redevables de nombreux services, nous disaient dernièrement que l'invention n'est qu'une maladie du cerveau. Nous en convenons avec lui, mais qu'il nous soit permis d'ajouter que cette maladie là on aurait grand tort de la combattre, car elle engendre le génie.

Certes, il y a parmi les inventeurs un grand nombre de rêveurs qui s'attardent à des niaiseries ou à des utopies telles que le "mouvement perpétuel" et qui, par suite, sont condamnés d'avance à un travail continu sans résultat possible, travail dont rien ne peut les détourner et qui, le plus souvent, absorbe leurs ressources, leur santé et même leur raison. Ces rêveurs-là, s'ils ne produisent rien, on ne saurait, néanmoins, que les plaindre, car ils sont en proie au plus effroyable des supplices, soulevant, comme Sisyphe, un rocher qui retombe sans cesse. Mais à côté d'eux, n'y a-t-il pas les Papin, les Guttenberg, les Sauvage et tant d'autres auxquels la science doit ses plus belles découvertes ? Respect donc à tous

ces chercheurs, quels qu'ils soient, pauvres ou riches, ingénieurs ou praticiens, car le plus obscur aujourd'hui peut demain immortaliser son nom par une de ces découvertes qui font la gloire d'un siècle. Respect surtout à ceux qui, comme M. Buisson, meurent victimes de leur œuvre au moment où, au prix d'innombrables sacrifices, ils atteignent le but, car ceux-là meurent au champ d'honneur.

A cet article ému de notre confrère du *Moniteur des Inventions*, nous voulons ajouter le détail suivant tiré d'un grand journal quotidien :

"Ce n'est là que la première partie du drame. Mais dans la seconde, un mot a été dit qui le résume tout entier, et quel que soit le sort de l'invention, ce mot mérite qu'on le redise.

Buisson, qui avait eu le courage de nager, n'étant presque plus qu'un tronçonné, venait d'être recueilli à bord de la *Marguerite*, et avait rendu le dernier soupir. De Maygret, il ne restait plus trace. Giurcou avait été sauvé, l'on s'empressait autour de lui; sauvé, comment ! Une jambe mutilée, un côté de la figure emporté, perdant tout son sang, respirant à peine. Il demande :

— Qu'est devenu Buisson ?
— Il est mort.
— Et Maygret ?
— Mort !
— Grâce à Dieu ! je suis là, pour sauver encore le secret de l'invention.

LES FEMMES SOLDATS

L'histoire amusante de la jeune fille du département de la Corrèze poursuivie comme déserteuse, dont nous avons parlé dernièrement, n'aura nécessairement aucune suite.

Un arrêt du tribunal, qui a seul qualité pour ordonner les rectifications des actes de l'état-civil, restituera légalement son véritable sexe à Mlle Françoise Nègrevergne, déclarée par erreur sous le prénom de François au moment de sa naissance.

Le maire écrira ce jugement en marge de l'acte de naissance, et la France ne s'apercevra pas, dans le nombre, qu'elle compte un soldat de moins.

L'aventure eût été tout à fait plaisante si ce conscript en jupons s'était présenté au quartier et avait répondu à l'appel. On se figure l'ébahissement du colonel !

Mais on conçoit aisément que cette jeune personne n'ait pas été tentée par la perspective de prendre part aux exercices d'une garnison ; car si on trouve dans l'histoire de brillants traits individuels de bravoure féminine, ce n'est jamais en temps de paix que l'on a vu des femmes disputer aux hommes le monopole d'être soldats.

La guerre, au contraire, a souvent produit des actes héroïques accomplis par des femmes.

Sans parler des noms illustres tels que ceux de Jeanne d'Arc et de Jeanne Hachette, on peut citer des faits montrant que le patriotisme et le dévouement ne sont pas l'apanage exclusif du cercle masculin.

* La période de la Révolution est remarquable à ce point de vue ; ce qui se comprend facilement, quand on songe à l'enthousiasme qui enflammait alors les cœurs.

Parmi les héroïnes de ces grandes heures, nous ne connaissons rien de plus romanesque que la conduite des filles d'un officier appelé M. de Fernig, qui faisait, à Jemmapes, partie de l'état-major du général Dumouriez.

Elles eurent l'honneur de combattre à côté de leur père à cette bataille et risquèrent glorieusement leur vie. C'est l'amour filial et leur passion pour la patrie qui les avaient arrachées à l'abri de leur sexe et de leur âge pour les jeter dans les camps.

Elles étaient nées dans un petit village situé à l'extrême frontière française, touchant à la Belgique. Dans ces premiers temps de guerre, les départements-frontières se soulevaient d'eux-mêmes pour couvrir le pays. Ils se regardaient comme les avant-postes de la France en armes.

Sans parler des volontaires qui s'enrôlaient et formaient les régiments opposés par Dumouriez à l'invasion, des compagnies, semblables aux francs-tireurs de 1870, se constituaient sans autre loi que le salut public, sans autre organisation que le patriotisme, sans autres chefs que les plus braves.

* Ces petits détachements faisaient la guerre des buissons, combattaient les éclaireurs ennemis, harcelaient sa cavalerie envoyée en reconnaissance.

Des femmes accompagnaient leurs maris dans ces expéditions qui avaient lieu, d'ordinaire, la nuit. Au jour, chacun rentrait chez soi. L'ennemi se demandait d'où sortaient ces adversaires invisibles, qui disparaissaient avec les ténèbres.

M. de Fernig, qui était un ancien militaire, avait animé de son ardeur la garde nationale de son canton. Il aguerrissait les paysans par des escarmouches continuelles contre les uhlands. Il se passait peu de nuits sans qu'il dirigeât une de ces petites expéditions.

Ému des dangers qu'il courait, ses deux filles résolurent de s'armer aussi et

de l'accompagner sans qu'il s'en doutât. Vêtues d'habits d'hommes, grâce à la complicité de quelques habitants du village, elles suivaient la petite colonne, éclairant les braves paysans du hameau par leur courage.

* Le secret leur était gardé fidèlement. En rentrant le matin M. de Fernig racontait parfois les exploits de la nuit, sans se douter que ses propres filles avaient combattu au premier rang des tirailleurs.

Un matin au petit jour, comme la colonne revenait harassée, en chantant la *Marseillaise* et en ramenant cinq prisonniers, elle rencontra le général Beurnonville qui remercia M. de Fernig, au nom de la France, et voulut, pour honneur le courage des paysans, les passer en revue.

Fiers d'être traités en soldats par un général qui était déjà célèbre, ces braves gens s'alignèrent, et Beurnonville, descendant de cheval passa devant le front de la petite troupe.

A ce moment, M. de Fernig, surpris, remarqua deux combattants qu'il ne reconnaissait pas.

— "Qui êtes-vous ?" dit-il d'un ton sévère.

A ces mots, un chuchotement général, accompagné de sourires, courut les rangs ; et le père reconnut ses filles qui se jetèrent en sanglotant dans ses bras.

Beurnonville, dans sa dépêche, décrit cette scène à la convention, qui fit connaître les noms de ces deux jeunes filles à la France et leur envoya, au nom de la patrie, des armes d'honneur et des chevaux.

LE BOUTON

CONTE FANTASTIQUE

Lorsque le peintre Jean Bayard redescendit de la montagne, où il avait passé la journée parmi les ruisseaux chantants et les pâturages en fleur, un formidable appétit lui travaillait l'estomac.

Il entra dans la première auberge venue, et pria qu'on le servit en hâte. La salle était remplie de buveurs qui buvaient en fumant, car c'était en Alsace, au pays de la bière et des grandes pipes de porcelaine.

Jean Bayard arrivait trop tard. Il n'y avait plus de diner pour lui.

— Eh bien, donnez-moi n'importe quoi, fit-il ; vous avez bien un morceau de jambon.

La petite servante, à laquelle il s'adressait, lui éclata de rire au nez, en signe d'acquiescement.

— Oui, oui ! je vais vous en apporter.

Et lui la regardait d'une prunelle amusée, car elle était toute belle, avec des joues roses, un paquet d'or qui s'ébouriffait sur ses tempes en guise de cheveux, des dents éclatantes, que son rire découvrait jusqu'aux oreilles, et des bras nus, ferme comme du marbre. A la mode d'Alsace, il lui voletait d'ailleurs un grand papillon de ruban sur la tête, et sa jupe courte, aux plis pressés, découvrait une paire de jambes bien plantées sur le sol.

— Bon, c'est ça, répondit Jean Bayard.

Lorsqu'il fut en présence du jambon rose qui sentait bon, du pain bien doré la croûte craquait sous le doigt, et de la choppe couronnée de bière, il sentit les lèvres humides de désir, et il se mit de tout son cœur à s'assimiler ce régal.

Mais comme il avait bu de l'air de montagne et jeûné depuis douze heures, une part de jambon ne le rassasia pas. Il en demanda une seconde, une autre encore ; et pour éteindre le sel qui lui restait à la gorge, ce furent des choppes, des choppes, des choppes.

Peu à peu, cependant, une tiédeur lui filtrait dans les veines. Il se renversait les yeux rieurs, sur le dossier de sa chaise et s'intéressait à ce qui se passait dans la salle.

Il était tard, apparemment. L'un après l'autre, les buveurs se levaient, donnaient des poignées de mains autour d'eux, avec des souhaits de "bonne nuit", puis, gravement, ils allaient accrocher leurs pipes au râtelier, se couvraient de leurs grands chapeaux de feutre et sortaient.

Lorsqu'une table était vide, la petite servante montait sur une chaise et se tendait de tout le buste pour éteindre la lampe suspendue au-dessus de cette table.

Bien que tout cela fût très naturel, Jean Bayard le trouvait singulier. Les buveurs, la petite servante lui semblaient un peu fous. Il les aurait vus marcher sur la tête qu'il ne s'en serait pas étonné davantage.

Ce ne fut bientôt plus, dans la salle, qu'une pénombre enfumée, où le camarade resta seul avec l'hôtesse, qui, au fond, derrière son comptoir, s'appliquait à quelque tricotage, en attendant qu'il partît.

Partir ! Oui, c'était l'heure, il pensait assurément qu'il aurait dû se lever, demander si l'on pouvait le loger et monter à sa chambre, ou se faire indiquer un autre gîte dans le pays, au cas où l'auberge serait pleine.

Mais ces pensées lui tournaient vaguement dans la tête, sans se transformer en actes : "Tout à l'heure, se disait-il, tout à l'heure." Il se sentait alourdi sur sa chaise par une telle béatitude, les yeux un peu troubles, les membres heureux de leur paresse, qu'il eût bien passé là toute

la nuit. "Tout à l'heure, se répétait-il, quand j'aurai fini ce qui reste de bière dans ma choppe, et de jambon sur mon assiette."

Maintenant que sa fringale était assouvie, il buvait librement, une gorgée de ci de là, et traitait le jambon en amateur, par petites bouchées. Bientôt même il allait le finir, lorsqu'il sentit sous sa fourchette un petit corps résistant :

— Toi, lui dit-il, tu vas me laisser tranquille, et aller dormir sur le bord de l'assiette, ainsi qu'il convient à un os bien élevé.

Mais, comme il le mettait de côté, il fut frappé de sa forme bizarre : un éclat d'osement ne présente pas l'apparence d'une plaquette circulaire, encore moins est-il percé de quatre trous symétriques ! Il prit donc curieusement cet objet entre le pouce et l'index, et, à mesure qu'il l'examinait, ses yeux se dilataient de surprise : il avait la certitude de se trouver en présence d'un bouton, d'un véritable bouton de culotte.

— Or, pensait-il, je n'ai jamais vu de pantalon à un porc. Donc l'être auquel appartenait la cuisse dont on a fabriqué le jambon, n'était pas un porc, mais... mais... et, à cette conclusion, il se mit à trembler d'effroi... un homme !

Il raisonnait ainsi en toute conviction d'échafauder un irréfutable syllogisme ; on l'aurait beaucoup surpris en lui faisant remarquer que si le petit os était véritablement un bouton, il se pouvait qu'il fût tombé par hasard dans le saloir. Non, il se butait à la corrélation du bouton avec l'être dont il venait de manger un morceau. Et il regarda d'un œil épouvanté l'hôtesse qui, là-bas, au fond de la salle obscure, tricotait derrière son comptoir.

Pour la première fois, il remarqua qu'elle était en grand deuil, un deuil de veuve, et que sa face, aux pommettes saillantes, exprimait une hypocrite férocité. Plus de doute ! Cette femme avait assassiné son mari et, pour dissimuler les restes de sa victime, elle en avait fait de la charcuterie.

A l'appui de cette hypothèse, d'illustres exemples lui revenaient à la mémoire ; il se souvenait de Dumollard, condamné à mort pour avoir débité du saucisson.

Alors il résolut de faire son devoir, d'aller dénoncer à la police la mégère dont il venait providentiellement d'éventer le crime. Il se leva, se glissa vers la porte à pas étouffés, le front en sueur, l'œil vers la femme qui peut-être en le voyant sortir devinerait son dessein, et mettrait à mal pour empêcher qu'il ne la dénonçât.

Il parvint, cependant à s'échapper sans encombre. Mais une fois dehors, sous les étincelantes fantasmagories du clair de lune, où trouver le commissaire de police dans ce bourg inconnu, dont toutes les maisons étaient closes ?

Il prit au hasard une ruelle, la première devant lui, et pour y réveiller quelque bourgeois, qui pût le renseigner, il se mit à chanter, une fenêtre s'ouvrit, et une tête y apparut, ébaubie de sommeil, sous les cornes d'un foulard rouge.

Alors, Jean Bayard pria le personnage, auquel appartenait la tête, de lui indiquer la demeure du commissaire de police. A quoi le personnage répondit que ce magistrat demeurait précisément dans sa maison, et que c'était lui-même. Puis, sans que le peintre s'en étonnât outre mesure il sauta légèrement dans la rue avec sa chemise de nuit et son foulard à cornes rouges.

Lorsqu'ils furent rentrés dans la salle d'auberge, Jean vit que l'hôtesse s'était endormie sur son tricot :

— Tant mieux, pensa-t-il, elle fera moins de résistance.

Et, s'étant approché d'elle, sournoisement, il lui jeta la main sur l'épaule en s'écriant :

— Voici l'heure de la justice ! Monsieur, ajouta-t-il, en désignant le commissaire de police, vient vous arrêter.

La femme ouvrit les yeux, regarda autour d'elle avec l'étonnement d'une personne que l'on réveille brusquement, et ne formula pas un mot pour sa défense.

— Je ne m'étais pas trompé ! se dit Jean Bayard, et, se tournant vers le commissaire :

— Vous voyez bien qu'elle est coupable.

— Coupable de quoi ?

— Mais... d'avoir tué son mari ! J'en ai mangé ce soir un morceau.

— Êtes-vous bien sûr de ce que vous avancez ?

— Voici la pièce de conviction, ce bouton !

— C'est vrai, fit le commissaire, vous avez la preuve du crime. Alors tant pis pour vous. Cette femme est ma sœur ; et, puisque vous connaissez son terrible secret, il faut que vous disparaissiez.

— Oui, appuya l'hôtesse, avec un épouvantable sourire, nous empêcherons ce bavard de parler. Il y a d'abord un mois que mon pauvre Eugène a été salé ; il ne m'en reste bientôt plus ; monsieur le remplacera.

Jean devint livide de terreur. Il n'eut pas la force de tenter un mouvement pour se défendre, de jeter un cri d'appel.

Les deux complices se précipitèrent contre lui, le renversèrent sur une table

et, avec une rapidité si vertigineuse qu'il n'eut pas le temps de se sentir mourir, il fut dépouillé de ses vêtements, égorgé, découpé, fendu, assaisonné, démembré, empilé par morceaux dans une tonne.

— Maintenant, les saucisses ! dit le commissaire.

Aussitôt, de son sang et du meilleur de sa rate hachée avec rage, ils composèrent une mixture qu'ils introduisirent dans un boyau, puis ils prirent une ficelle et se mirent en devoir de lier la tête de la saucisse. Ce fut une terrible sensation. Le nœud serrait, serrait. Jean Bayard se le sentait entrer dans les chairs, il étranglait. Il se réveilla en poussant un cri.

C'était sur les deux bouts de sa cravate qu'il tirait à s'étrangler. Il eut de la peine à se dégager le cou. Peu s'en fallait qu'il n'eût été asphyxié.

A son cri, la petite servante accourut :

— Vous en voulez encore ? fit-elle avec un éclat de rire du côté des choppes et des assiettes vides.

— Non ! non ! répondit-il, en se levant et en respirant de toutes ses forces pour ramener de l'air dans le poumon ; j'en ai assez ! Une chambre à coucher, si vous avez une chambre libre.

AFFAIRE GRAVE

Annulation d'un testament fait à Beauharnois !

Un jugement dont les conséquences peuvent être très graves, a été rendu lundi matin par la cour de Révision à Montréal. L'affaire s'est passée dans le district judiciaire de Beauharnois. Il s'agit du testament d'un nommé Pierre Primeau, fait devant le notaire Léonard et deux témoins, le 20 mars 1880. En vertu de cet acte, le père Primeau aurait, en mourant, institué son fils, Pierre Primeau, légataire universel de tous ses biens, meubles et immeubles. Les autres enfants s'inscrivirent en faux.

Les demandeurs prétendent que le testament a été fait après la mort du testateur et sur des notes et instructions données au notaire longtemps auparavant. Ce dernier, apprenant la mort de son père Primeau, pour cacher sa négligence, se serait servi de la clôture d'un testament fait par un homme Pierre Leduc, le 27 septembre 1877, où MM. Paré et Longpré avaient signé comme témoins. Le nom de Primeau aurait été écrit pardessus celui de Leduc, et cette clôture aurait été accolée aux deux feuilles de papier contenant le testament en question.

Ce qui rend l'irrégularité évidente, c'est qu'il y a une copie produite diffère beaucoup de l'original.

Le testament, disait l'honorable juge Loranger, au nom de ses confrères, comporte un faux à sa face même.

Les chiffres du numéro du testament avaient été grattés et remplacés par d'autres. Un expert en écriture, M. Edward, a déclaré que l'encre diffère beaucoup sur le testament et le meuble greffé.

Le notaire expliquait cette différence d'encre, en disant qu'il aurait brassé son encre pour clore le testament ; ce qui l'aurait rendue claire.

" Puérile raison pour un homme de sa position, dit la cour. Le notaire dit qu'il a écrit le nom Leduc par erreur. Ce n'est pas une erreur : ce sont de ces erreurs que la loi qualifie de faux.

Le testament est un acte solennel et un des plus importants de la vie ; la loi l'entoure de toutes les précautions et exige des formalités rigoureuses et quand un notaire est appelé à recevoir les dernières volontés d'un homme il connaît l'importance de son devoir.

Il peut lui arriver de commettre des erreurs dans la forme, mais on ne vaincra jamais aucun homme de quelque intelligence, qu'un notaire doué lui-même de quelque savoir, puisse aller si loin que de commettre l'erreur de substituer le nom d'un testateur à un autre.

Pierre Leduc avait fait son testament le 27 septembre 1877. Les témoins étaient Longpré et Paré, les mêmes que ceux dont le nom apparaît sur le testament incriminé. Ce testament n'a pas servi.

Il est resté entre les mains du notaire, qui l'a pris pour réparer l'erreur commise en n'exécutant pas les instructions de Pierre Primeau à l'époque qu'il l'a reçu.

Le témoin Paré qui aurait signé le testament de Primeau n'a jamais vu le testateur, qui était bien reconnaissable, puisque Primeau avait un bec-de-lièvre.

Un point compromettant pour le notaire, c'est qu'il dit ne pas se rappeler avoir avoué à l'avocat des demandeurs que le testament avait été fait après la mort du testateur.

" Nous n'avons aucun doute, déclare l'honorable juge, que le testament en question n'a pas été écrit, ni dicté à la date qu'il porte et l'action doit être maintenue. Le jugement de la cour supérieure est en conséquence renversé.

Officier-rapporteur

M. W. J. Miller, avocat, a été nommé officier-rapporteur pour l'élection de l'hon. M. Shehyn dans Québec-Est, le 19 du courant, comme trésorier provincial.

Le Naufrage de Lianor

Avez-vous donc plus de modestie et de patience. Je suis le jeune de ceux qui donnent leur avis au conseil, et je me soumettrai à l'avis général ; comme vous seul je lutterai au nom de la raison. Quoi ! vous avez refusé d'attendre de chez Ougli-Ougli les marchands Sofala, sous prétexte que ce roi ne vous inspirait pas de confiance, et tout à coup vous vous sentez près de Kouma dans une sécurité absolue ? Mais ce nègre vous trompe ! Si vous vous fiez à lui, c'en est fait de nous ! Étudiez la fourberie de son regard, la cruauté froide de son sourire. Passons-nous de vivre, privons-nous de repos, marchons dans les sables jusqu'aux genoux s'il le faut, mais fuyons ce village dont le séjour nous serait funeste.

Lianor et Savitri partageaient les craintes de Pantaleone ; fray José exprima à Sèpulvéda les mêmes appréhensions ; celui-ci persista dans son obstination, et finit par entraîner avec lui la majorité de ses compagnons.

La perspective de rester quelques jours dans ce village qui pour eux était un véritable oasis, fit faire toute prudence. Les armes furent remises au roi, Lianor, Sèpulvéda, Pantaleone et Savitri reçurent l'hospitalité dans le palais ou plutôt dans l'enceinte du palais, car il ne leur fut attribué pour y séjourner qu'une case étroite meublée de quelques nattes.

Pendant qu'ils s'y installaient, les compagnons de Sèpulvéda s'attendaient suivant la promesse qui leur avait été faite à partager le logis des naturels, et à recevoir des vivres en abondance, moyennant une rétribution suffisante. Mais à peine leur distribua-t-on un peu de farine et de lait. Des toits en ruines leur furent désignés pour demeure, et les nègres répondirent à leurs plaintes par leurs brutalités si grandes qu'ils comprirent que la résignation leur sauverait seule la vie. Pendant ce temps Sèpulvéda voyant qu'on traitait avec tant de barbarie ceux qu'on avait promis d'accueillir en frères, commença à comprendre quelle faute il venait de commettre ; il s'en irrita d'autant plus que l'interprète du roi vint prier Lianor et Savitri de venir se mêler aux femmes du souverain, et partager le concert et la danse qui suivait le festin.

Lianor et Savitri se rejetèrent au fond de la salle.

—Pantaleone ! cria Savitri.
—Sois tranquille, mon stylet me reste ! répondit le jeune homme.

Sèpulvéda n'avait plus d'armes, lui ! et il mordit ses poings de rage.

Le roi n'insista pas.

Quelle que triste et insuffisante que fût cet hospitalité, cependant les naufragés demeurèrent huit jours dans ce village. Les enfants y trouvaient des fruits et du lait ; les hommes de l'eau fraîche. Si dures que furent les femmes, quelques-unes, pendant les absences de leurs maris apportaient du poisson ou un morceau de viande aux malheureux. Les blessures de leurs pieds qui déchiraient et brûlaient un sable mêlé de coquilles tranchantes, se cicatrisaient. On pouvait partir, et Pantaleone avertit Sèpulvéda de l'impatience de ses compagnons.

Celui-ci fit demander au monarque les armes qui lui avaient confiées.

Mais alors le roi nègre leva le masque. Au lieu d'accueillir la juste réclamation des naufragés, il se répandit contre eux en injures et en menaces ; la population s'arma de lances et de massues pour chasser les malheureux du village où Sèpulvéda s'était obstiné à rester.

Exaspérés par cette mauvaise foi, comprenant à quels dangers ils allaient se trouver livrés, quelques Portugais essayèrent une résistance sans résultat possible. Ils brisèrent des branches et entamèrent une lutte avec les naturels. Quatre naufragés restèrent morts sur la place, tandis que leurs compagnons s'enfuyaient épouvantés sous la grêle de flèches qui pleuvaient sur eux.

XXV

LA TOMBE DE SABLE.

Les marchands plus découragés que jamais. La lutte qui s'était établie entre Sèpulvéda et Pantaleone semait une division mêlée de crainte. Sans doute l'ancien gouverneur de Diu possédait une grande somme d'énergie ; depuis longtemps il commandait à des hommes accoutumés à braver tous les périls, et jamais il n'avait donné lieu de le soupçonner de faiblesse. Mais le terrible naufrage qui le jeta avec ses six cents compagnons sur le cap du Désespoir, il avait bien changé. Le sentiment que ses crimes attirèrent sur lui et sur les passagers du navire les malheurs qui se succédaient, lui ôta la lucidité de son jugement. Il

souffrait trop pour rester clairvoyant. Sa confession de l'assassinat de Luiz Falcam jaillit de son âme bourelée de remords dans un moment de suprême angoisse et de profonde horreur de lui-même. Il aurait souhaité à la fois un anathème de pardon de Dieu. Mais ceux entre les mains de qui Sèpulvéda remettait sa cause le laissaient vivre, le jugeant plus châtié par le mépris public qu'il ne l'eût été par un coup de hache. Il venait ! Était-ce vivre que de songer avec quel sentiment de répulsion involontaire Lianor devait regarder l'homme à qui son père l'avait unie ! Était-ce vivre que de ne plus oser poser ses lèvres desséchées sur le front de ses enfants agonisants.

Il allait maintenant en avant de la caravane, s'isolant de sa femme et de Pantaleone ; il s'obstinait à rester seul, face à face avec le spectre qui le hantait et qui du doigt lui montrait une route, une route toujours la même, tracée sur le sable par des pieds saignants.

Atteindrait-il son but ? A tant de fautes commises ne venait-il pas d'en joindre une nouvelle ?

Depuis que les naufragés avaient quitté le village d'Ougli-Ougli, que de malheurs avaient fondu sur eux. De quels périls ne se trouvaient-ils pas menacés. Contre les fauves et les hommes, il ne leur restait pour se défendre que des bras affaiblis et saignants. Comme la plupart de ses compagnons, Sèpulvéda avait cassé dans le bois une forte branche d'arbre insuffisante pour soutenir une lutte inégale avec les bêtes ou les nègres.

A travers ce désert dont rien ne semblait avoir marqué les limites, Sèpulvéda allait, comme si le glaive de l'ange vengeur lui eût piqué les reins.

Fray José fut le seul qui eut assez de pitié de lui pour s'approcher et lui parler tour à tour de repentir et d'espérance. Le moine se méprenait point sur les sentiments du gouverneur de Diu. Cette âme hautaine avait reçu un coup de foudre, mais elle ne s'humiliait pas encore sous la main de Dieu. Sèpulvéda avait plutôt crié que confessé son crime. Il demeurait dur à l'égard de ceux qui le suivaient, et prétendait exercer son commandement avec le même despotisme qu'avant l'heure où il dit devant tous :

—Je suis un misérable, jugez-moi !

Un abîme restait dans ce cœur. La terre un moment l'avait jeté à terre, la miséricorde de ses compagnons le fit se redresser. Peut-être regrettrait-il de s'être amoindri par son aveu.

—Mon frère, lui fray José, de cette voix douce et profonde qui remuait et changeait si complètement les cœurs ; mon frère, Dieu demande de vous un regret plus sincère. Au prix d'une contrition absolue il vous promet un pardon sans limites. Mais l'humilité devait remplacer l'orgueil, et vous devez vous estimer ici le dernier de tous. Vous nous avez perdus une fois, et votre obstination nous met de nouveau en danger de perdre la vie. Démétez-vous d'un pouvoir que l'agitation de votre esprit ne permet pas d'exercer. . . N'est-ce point assez de songer à votre âme, et de toucher le cœur de votre compagne par les regrets amers du crime que vous avez commis. Oh ! je le sais, dona Lianor est une sainte. Elle vous pardonne de l'avoir séparée de l'homme dont elle reçut les promesses, et de l'avoir indignement trompée. . .

—L'ai-je trompée en lui disant que je l'aime !

—Eh qu'importe, fit le prêtre. Vous l'avez aimée la menace aux lèvres et le poignard à la main ; abusant de la faiblesse de son père, vous lui avez arraché un consentement qui devint un ordre pour cette infortunée. Ah ! devant Dieu qui juge les âmes, elle ne vous eut jamais choisi librement. Et quelle douceur s'est-elle pliée sous un joug dont elle avait peur !

Jamais un mot ouï n'a passé ses lèvres. Vous avez avoué votre crime, elle est restée la même pour vous. . . Que ne doit-elle point souffrir cependant ! Elle si pure, si juste ! Elle pria, elle pleura, elle demanda grâce pour vous, sans que cette grâce vous l'imploriez vous-même. . .

—Vous avez raison, répondit Sèpulvéda, j'ai trouvée plus facile d'avouer mon crime que de m'en repentir. Ce que je vais vous révéler est horrible, et entendez-moi pourtant et jugez au fond de quel abîme j'ai roulé. Je ne me répons pas d'avoir brisé l'obstacle qui se trouvait entre moi et celle qui est devenue ma femme. Ne pouvait obtenir Lianor qu'aux prix d'un crime, je commettais encore ce crime ! Je ne me sens pas de regret ; mon orgueil n'est pas brisé. En avouant le passé, j'ai cédé à une sorte d'instinct ; mais la douleur profonde d'avoir tué Falcam, je ne l'ai pas, mon père. . . Puisque la mort de Luiz pouvait seule me donner Lianor, Luiz devait mourir.

—Taisez-vous ! s'écria le prêtre effrayé, taisez-vous !

—Pourquoi me taire, puisque vous lisez dans mon âme.

—Ne craignez-vous point d'attirer sur vous les châtiements du ciel ?

—Et que peut-il m'arriver de pire !

Nous sommes à peine couverts de lambeaux ; la main et la soif assaillent ; nous ignorons quand il nous sera possible d'obtenir un établissement européen ; les morts sèment leurs ossements sur la route, et traçant le chemin de notre caravane. Dieu ne fait rien de plus ! rien de plus !

—Vous n'avez aimé qu'un être au monde, c'est dans cet être que Dieu vous châtie !

—Lianor fit Sèpulvéda avec un rugissement.

—Peut-être ! dit fray José d'une voix sombre.

—Non, pas elle ! Tous, si Dieu les demande, tous avec moi ! Mais Lianor ! vous l'avez dit, elle est la pureté, la grâce, loi ! Dieu la garde pour nos deux anges !

Le prêtre ne répondit rien ; il contempla Sèpulvéda avec l'expression d'une pitié profonde.

—Lianor être frappée, reprit Sèpulvéda, pour des crimes qui ne sont pas les siens ! Est-ce que cela se peut ? Serait-ce la justice ?

—Nul de nous n'a le droit de demander des comptes au Seigneur, senhor. De tout temps, en expiation des fautes commises il a demandé des victimes ; les plus pures lui ont toujours paru les plus agréables. Pour atteindre à votre cœur, ce cœur rebelle au véritable repentir, tremblez qu'il use de tout les moyens dont il dispose. . . Ou plutôt, Sèpulvéda, humiliez-vous franchement devant lui. . .

L'horreur du crime commis semble vous échapper en partie. L'homme s'est accusé que le chrétien implore sa grâce. Au tribunal divin vous pouvez encore être absous. . .

—Ah ! répondit le gouverneur de Diu, n'est-ce point pour moi une expiation suffisante que de voir souffrir Lianor depuis près de six mois ! Pensez-vous que je ne comprends point jusqu'à quel point ses forces sont épuisées. Ne pâlit-elle pas chaque jour davantage ? Et chaque ne me semble-t-il pas qu'il me regarde avec plus de tristesse ? Je suis puni, croyez-le ! cruellement puni !

Et quittant fray José, Sèpulvéda rejoignait Lianor qui marchait près de Pantaleone de Sa.

On est au milieu du jour, un jour brûlant. Le sable brûle les yeux ; pas un souffle rafraîchit l'air embrasé. Au loin s'étend la forêt, sombre, menaçante, cachant des fauves dans ses repaires, des nids de serpents dans les herbes, présentant partout un danger renaissant. Cent fois les malheureux ont tenté d'y chercher des fruits ou des racines ; mais ils redoutent que ces fruits âcres contiennent de dangereux poisons. Que feront-ils, d'ailleurs, si un singe gigantesque brandit sur eux une longue massue, si un reptile se dresse en sifflant ? Comment lutter contre les fauves qui chaque soir errent autour du campement ? Il faut seule peine de voir grandir à toute heure le danger, rester dans cette zone de lumière aveuglante qui permet du moins de voir venir l'ennemi. Mais ce qui les protège les dénonce.

Ce groupe lamentable est le point de mire de voleurs du désert, des Cafres sauvages adorateurs de fétiches, aussi bien que les Maures pillards.

Ils se tiennent en colonne serrée ; leur force unique est celle du nombre. Mais cent hommes affamés, épuisés, en valent dix jouissant de toute leur énergie ? Dès qu'un tourbillon de sable s'élève à l'horizon les malheureux s'épouvantent. Chaque rocher qui se dresse au bord de la mer leur cache des ennemis. Ils marchent sans relâche dans ce désert de sable, regrettant les montagnes abruptes, les torrents, les marais qu'ils traversèrent lorsqu'ils cherchaient les bords du Spiritu-Santo.

Au moment où le soleil est le plus brûlant, et tandis que les naufragés proposaient de faire halte sur la lisière du bois assez proche, une troupe de Maures en débouche brusquement. Dès qu'ils aperçoivent l'ennemi, les naufragés se serrent les uns contre les autres, dans le vain espoir d'opposer quelque résistance.

Les Maures sont armés. Ils s'élancent sur les malheureux en poussant des cris rauques. . . Ce n'est pas à leur existence qu'ils en veulent. Que feraient-ils comme esclaves de ces êtres hâves, affamés se traînant à peine ? Non, ce qu'ils convoitent, ce sont les misérables à vêtements couvrant les malheureux. Ils vont se disposer les dernières guenilles échappées au naufrage et à une marche de six mois sur la côte africaine.

Les hommes résistent, emportés par un sentiment de bravoure ; les femmes se montrent plus courageuses encore ; c'est leur pudeur qu'elles défendent. Ces lambeaux, ces morceaux de toile, elle les estiment plus que la vie !

Mais que peuvent faire les naufragés contre les Maures ? Ceux-ci les jettent à terre, les meurtrissent de coups, arrachent leurs vêtements, et les abandonnent brisés et ensanglantés sur le sable.

Savitri et Lianor étroitement serrées dans les bras l'une de l'autre, invoquant en pleurant l'aide du ciel. La veuve du rajah, bien qu'elle ne soit pas encore chrétienne, sait le nom de Celui qu'invoque son amie. C'est à lui qu'elle adresse des vœux et demande grâce.

Quatre Maures se sont précipités sur Lianor de Sa. Épouvantée, les bras croisés sur sa poitrine, elle essaie de résister, et de reprendre à son tour les lambeaux qu'on lui dispute. Quand elle comprend qu'elle ne sera pas la plus forte, la crainte de se voir exposée nue aux regards de ses compagnons l'effraie plus que la crainte de la mort. Elle ne lutte plus pour vaincre ; elle s'effraie seulement d'exciter la colère des Maures de telle sorte qu'ils la tuent d'un coup de leurs poignards. Elle invoque le trépas à grands cris, et peut-être va-t-elle l'obtenir quand Sèpulvéda parvient à la rejoindre, et l'arrache elle des mains des bandits.

La malheureuse s'assied à terre, répand comme un voile autour de son corps ses admirables cheveux noirs.

Elle serre dans ses bras ses petits enfants et sanglote. Elle sent cette fois que c'en est fait de sa vie, et qu'elle ne tentera même plus de cette place fatale.

A peine les Maures se sont-ils éloignés que Pantaleone de Sa court vers le bois il en revint une heure plus tard les bras chargés de larges feuilles et de longues herbes. Il en présente une partie à Savitri qui roule ces feuillages autour de son corps, puis, tremblante comme une Eve surprise, rejoint Lianor qu'entourent ses fidèles esclaves, Lalli et Tolla.

Sèpulvéda semble anéanti. Le souvenir des paroles de fray José lui revint à la mémoire. Oui, c'est sur Lianor plus encore que sur lui que tombe le châtiement céleste.

Son premier regard sur cette ravissante créature a été un irréparable malheur.

De la reine de la côte de Canara, il fait cette femme qui pleure le front enseveli dans ses mains, en se faisant un bouclier des corps frêles de ses enfants.

De la belle et triomphante fille du vice-roi, il a fait cette naufragée.

Lianor jusque-là si forte se sent frappée au cœur.

Par respect pour cette grande misère, les hommes se sont éloignés. L'infortunée n'a plus auprès d'elle que ces enfants et ses femmes de service. Elles fondent en larmes, moins à la pensée du sort qui leur est réservé que sur la destinée de leur maîtresse.

Que vont devenir les aventuriers ? Sur la rive les coquillages manquent. Les fauves peuvent venir, ils trouveront des proies faciles.

Pantaleone essaie de relever le courage de ses compagnons ; fray José leur donne l'exemple d'une résignation admirable. Comme s'il voulait indiquer qu'on se dresse la divine image du Sauveur l'espoir est encore possible, mais André Vasco qui, en voyant accourir les Maures a pris soin d'entrer sa bannière, l'éleve de nouveau dans le désert.

Mais c'en est fait ; les paroles des plus énergiques restent sans écho. La nuit seule apporte quelques consolations aux malheureux ; la nuit qui enveloppe de son voile épaïs leur triste nudité.

Lianor ne connaît plus le sommeil. Pressée dans les bras de Savitri elle pleure sans bruit, mais elle ne cessera plus de pleurer. Elle ne regrette pas la vie qui, après lui avoir donné une heureuse et brillante jeunesse, a brisé l'un après l'autre ses rêves ; mais ses enfants, ces anges d'amour et d'innocence à qui elle dut la force de soutenir la lutte de l'existence, et dont les baisers la consolèrent d'avoir vu Falcam sur son lit de mort, et d'avoir courbé le front sous la volonté de son père. . . Eux aussi versent des larmes. Ils la couvrent de caresses, en demandant à manger. Elle n'a rien ! rien !

A l'aube les hommes valides affrontent les dangers de forêt. L'un deux rapporte un fruit gâté tombé dans la saison précédente au pied d'un arbre. Il l'offre à Lianor qui le partage entre ses enfants. Elle se contente de mâcher une feuille d'arbre qui donne à sa bouche une sorte de fraîcheur.

Quand un souffle de vent agite ses cheveux, elle les ramène sur sa poitrine pleine de terreur et d'angoisse. Elle a résisté à toutes les épreuves : Trois jours se passent et trois nuits leur succèdent.

Lianor appelle Sèpulvéda, Pantaleone et le moine.

—Dieu m'a laissé encore quelques heures de vie, je veux les passer en paix. Creusez ma tombe dans le sable. . . Vous m'y coucherez vivante.

Sèpulvéda et Pantaleone obéissent. Ils creusent à l'aide de leurs mains une excavation dans laquelle Lianor entre jusqu'à mi-corps. Elle garde ses petits enfants dans ses bras, elle les couvre de baisers et de larmes.

Pendant un moment fray José demeure seul près de la tombe de sable.

—Mon père, lui dit l'héroïque créature, dites-moi que Dieu vous pardonnera. Peut-être n'ai-je point accepté de sa main les terribles douleurs qu'il m'a envoyées. Peut-être ai-je laissé deviner à mon mari que je me souvenais d'avoir obéi à mon père, en l'acceptant pour époux. . . Mais surtout, depuis que la vérité m'est connue, depuis que je sais qu'il fit assassiner Falcam, peut-être ai-je manquée de miséricorde. . . Pardonnez-moi cette faute au nom du Sauveur Jésus. . .

sus. . . . Je me répons, et j'accepte l'expiation de mon cruel martyre. . . .

—Dieu vous sera indulgent, ma fille, répondit le prêtre. Les révoltes involontaires de votre cœur ne vous ont point empêchée de remplir votre devoir. Témoins de votre vie et guide de votre conscience, j'ai suivi par jour, heure par heure votre combat. . . Je vous l'affirme au nom de l'autorité que je tiens du ciel même ; Dieu vous ouvre les bras pour vous recevoir dans son sein.

Les yeux de Lianor se remplissent de larmes, elle joint les doigts avec une expression sublime de prière ; la main du moine s'étend sur son front, et durant quelques minutes elle demeure perdue dans le sentiment d'une paix infinie.

Le calme du martyre accepté descendait en elle.

Quand elle sortit de l'absorption profonde dans laquelle les grands mystères religieux, Lianor tourna la tête du côté où se trouvaient ses enfants.

Savitri les lui apporta.

La veuve du rajah s'agenouilla près de la tombe de sable dans laquelle était couchée son amie, tandis que Tolla et Lalli et les esclaves se tenaient à ses pieds. Toutes fixaient sur Lianor les regards dans lesquels l'admiration le disputait à la douleur.

Sans doute la fraîcheur de son visage avait pâli, les contours purs de ce ravissant visage s'étaient altérés, mais, mais elle gardait les lignes superbes du front, la grâce attendrie des lèvres, l'expression de ses grands yeux noirs. Jamais elle ne parut plus grande et plus belle que réduite à cette excès de misère. Ses compagnons d'infortune étaient tentés de l'invoquer comme une sainte.

Elle prit les mains de Savitri ses deux petits anges, et les serra passionnément sur sa poitrine.

Hélas ! le souffle même allait leur manquer. Leurs prunelles se ternissaient, de leurs lèvres s'échappaient des soupirs si faibles que chacun d'eux semblait devoir être le dernier. Les petits bras manquaient de forces pour lui rendre ses caresses. . .

En présence de l'excès de souffrance de ses enfants, elle fut prise d'une accès de désespoir.

—Je ne veux pas qu'ils meurent ! Puis se tournant vers Sèpulvéda, elle lui fit signe de s'approcher d'elle.

—J'accepte tout ! lui dit-elle, je suis résignée ! Jamais je ne quitterai ce désert que pour aller vers mon Dieu. . . Mais je ne puis vouloir mes enfants partagent une triste destinée. Défendez-les contre la mort, sauvez-les ! Dieu le sait, je t'ai pardonné en chrétienne ; si tu sauves mes enfants, je ferai plus ; mon suprême adieu sera une bénédiction pour toi ! J'oublierai les fautes, je t'accorderai une tendresse que je ne te donnai jamais ! Sauve-les ! sauve-les !

Les lèvres de Sèpulvéda effleurèrent le visage de Lianor.

—Tu oublieras tout ? Tout. . . jusqu'à la mort de Falcam. . .

—Quis-tu preserves mes fils de la mort !

Sèpulvéda prit un des enfants dans ses bras et courut du côté du bois. Il venait subitement de retrouver ses forces. Parvenue à la lisière de la forêt, il chercha aux arbres des fruits, des baies aux arbutus. . . priant Dieu, pleurant, lui demandant grâce au nom de l'être charmant qui se mourait dans ses bras.

—Rien ! rien s'écria-t-il enfin avec désespoir.

Déçu, sans cesse il recommençait des recherches infructueuses, tantôt il poussait des sours cris d'angoisse, tantôt une ardente prière s'échappait de ses lèvres.

—Mon Dieu, disait-il, l'enfant est innocent des crimes du père. Châtiez-moi selon votre justice, et redoublez vos coups si vous ne me jugez point assez puni, mais ne m'infligez pas le supplice de les voir mourir.

Il ne comprenait pas que Dieu frappait sur son cœur à coup redoublés pour en faire jaillir un repentir plus intense. Sans doute ni Lianor ni ses enfants n'étaient complices de ses crimes ; mais par une loi mystérieuse de la Providence, les innocents portent souvent le fardeau des coupables.

C'est l'héritage du Golgotha transmis à travers les siècles. Depuis l'origine du monde le sacrifice est devenu une loi. La pure victime paie pour le criminel. Les vertus de nous lavent les faiblesses des autres. Il nous arrive souvent de nous demander pourquoi une créature que nous savons loyale, pure et grande se trouve accablée de maux physiques et de douleurs morales ? La justice de Dieu justice mêlée de miséricorde la tient sous main, et lui fait expier par des voies adorables, ses crimes qu'elle n'a pas commis. La pureté de la victime efface plus vite les fautes qu'elle est chargée d'expier.

A travers les siècles dans chaque génération et chaque famille, si l'on fouillait au fond, on trouverait la créature vouée à l'expiation. Ces victimes ne se plaignent point. Dieu les marque pour lui ; il les appelle ; elles le suivent à travers un chemin sanglant. . .

Lianor, âme si droite, si grande souffrait pour Sèpulvéda et par lui

Les douleurs de cette créature qu'il avait aimée jusqu'au crime formaient pour lui un châtement sans nom.

Quand il la voyait souffrir, il se savait l'auteur de cette souffrance. Il comparait la vie qui lui avait faite à celle qui eût été son partage si elle avait épousé le capitaine Falçam, et il se maudissait.

Pendant des heures entières, Sêpuldé fouilla la forêt, comptant toujours qu'il trouverait de quoi à apaiser la faim de l'enfant qu'il tenait dans ses bras. Il ensanglantait ses mains en s'accrochant aux arbres épineux, il labourait sa poitrine avec ses ongles, en répétant le nom de Lianor dans un sanglot désespéré.

Le jour baissait ; la nuit allait venir ; il fallait songer à rejoindre ses compagnons. Dans le bois allaient s'éveiller les fauves.

Mais revenir sans avoir rien trouvé, rien !

Sêpuldé tomba épuisé sur le sol, et s'approcha de son visage le visage de l'enfant.

Il colla ses lèvres brûlantes sur les lèvres du pauvre petit être ; elles ne lui rendirent pas son baiser.

Quelque chose de faible l'offensa : moins qu'un souffle... l'enfant agita ses petits bras puis il demeura immobile. Il était mort.

Mort ! Qu'allait faire Sêpuldé ? Que répondrait-il à Lianor ? Lui remettrait-il le cadavre de son fils ? Oserait-il affronter ses larmes ?

Le malheureux demeura quelque temps absorbé par ce sinistre problème. L'idée de ne plus revoir Lianor et de s'enfoncer plus avant dans la forêt lui traversa l'esprit.

Avant une heure il était certain de tomber sous la dent des bêtes féroces.

Mais ce s'ait une lâcheté nouvelle.

A l'aide d'une branche d'arbre il creusa une fosse. Hélas ! il la fallait bien petite pour ce corps d'enfant. Ensuite Sêpuldé arracha une brassée de lianes fleuries, et forma le suaire de l'innocent, le coucha dans cette tombe, comme il eût fait dans son berceau.

Il tomba sur les deux genoux en se frappant la poitrine :

— Est-ce assez, mon Dieu, demandait-il, est-ce assez ?

Des bruits sourds s'élevaient derrière lui. Des rauquements loins et des rugissements étouffés lui arrivaient par intervalles. La chasse des fauves commençait.

Sêpuldé s'enfuit du bois, et regagna les sables. Au loin il aperçut les feux des veilleurs destinés à éloigner les tigres. Il se dirigea avec les efforts d'un condamné se rendant au supplice.

L'angoisse de Lianor ne saurait se décrire. Depuis que son mari était parti, elle ne cessait de demander à Pantaleone et à André Vasco s'ils ne le voyaient point revenir. Lorsque ceux-ci le reconquirent de loin, elle essaya de se retourner dans sa tombe de sable ; mais elle ne le put, et demeura anxieuse, les yeux clos afin de mieux percevoir les bruits lointains et d'écouter si Sêpuldé ne lui envoyait point une parole d'espérance.

Il arriva près d'elle, morne, les bras tombants.

Seul ! tu es seul ! s'écria-t-elle.

Sans rien ajouter, elle pressa plus fort sur son cœur son dernier enfant.

— Nous mourrons ensemble, dit-elle.

Puis tournant ses yeux gonflés de larmes sur les compagnons de ses misères :

— Quittez-moi, leur dit-elle, en veillant près de cette tombe où je suis ensevelie par avance, vous perdez vos dernières forces. Elle vous servirait pour gagner un village d'Ethiopie. Vous ne sauriez me sauver, j'en ai la certitude ? N'augmentez pas le nombre des victimes...

Quand vous vous trouverez plus tard en Portugal, vous ferez célébrer des messes pour Lianor de Sa. Pantaleone, je t'en conjure, sauve Savitri que tu aimes, Savitri ma sœur ! Nul ne doit mourir pour mon service. Mes forces déclinent rapidement ; avant le soir de demain je serai morte... Partez ! Non seulement je vous pardonnerai de me quitter, mais je vous le conseille, je vous l'ordonne. Si vous persistez à demeurer ici, vous vous perdrez sans réussir à me garder la vie... Tous répondirent à Lianor, par des sanglots et des cris.

Autour de sa tombe les naufragés se groupèrent, et fray José recita les prières de l'ogonie.

Le grand et terrible spectacle que celui-là

Près de cette mourante la religion veillait encore, apaisant les douleurs, purifiant les suprêmes regards qu'elle pouvait donner à la terre. Savitri les lèvres pressées sur une de ses mains, pleurait sans bruits ; Sêpuldé prosterné lui de mandait grâce.

La jeune femme retrouva avant l'heure suprême de l'agonie un calme surhumain, adressa un adieu résigné à ses compagnons d'infortune, puis levant les bras vers le ciel, elle fit comprendre aux naufragés qu'ils ne pouvaient attendre leur salut que de Dieu.

Une dernière fois ses lèvres baisèrent le front de son enfant, puis se laissant retomber en arrière, tout enveloppée de ses longs cheveux noirs, elle demeura immobile, le front couverts des pâleurs

de la mort, les yeux grands ouverts continuant à fixer le ciel.

Sêpuldé se jeta sur le corps de sa femme. Fou de désespoir, il s'étendit sur la fosse à ses côtés comme s'il voulait aspirer sa dernière haleine, et mourir du trépas qui venait de le frapper. A ces appels désespérés, à l'expression de cette violente douleur répondirent les sanglots des femmes agenouillées auxquels se mêla la voix grave de fray José appelant la paix éternelle pour cette âme délivrée.

Dès que les conseils du moine eurent rendu un peu de calme à Sêpuldé, il fit signe à ses compagnons, et Pantaleone, André Vasco et les plus robustes de cette troupe infortunée achevèrent de combler la fosse.

Tout à tour disparurent sous une couche de sable, les bras de Lianor, sa poitrine, son merveilleux visage voilé de ses longs cheveux ; et quand ce lugubre travail fut achevé, c'est à peine si, sur la plage d'une infirmité lugubre, un léger renflement du sol révélait qu'une des plus belles et des plus charmantes créatures de Dieu y reposait à jamais.

On dressa une croix de bois sur la fosse, puis de nouveau les naufragés s'agenouillèrent pour prier et pleurer.

Durant plusieurs heures, comme hébété par son désespoir, Sêpuldé demeura sur la tombe de sa femme ; enfin se levant avec un mouvement brusque et saisissant son dernier enfant qui reposait dans les bras de Savitri, il s'enfuit du côté de la forêt, en poussant des cris comme un insensé.

XXVI

ASILE

Le petit village semblait rire au soleil. Tout autour de la baie gracieusement arrondie s'élevait des cabanes que des arbres gigantesques ombrageaient d'un parasol de verdure. Chaque cour se trouvait entourée de jardin donnant souvent sur le même arbuste des fruits et des fleurs. Quelques animaux domestiques ajoutaient à la grâce du paysage. Une rivière d'un bleu transparent sur les rives de laquelle s'étaient réunies des femmes appartenant pour la plupart à la race noire péchaient, chantaient ou tressaient des couronnes de couleurs vives destinées à orner leur chevelure.

Au centre du village une habitation entourée d'une palissade de troncs d'arbres, armée de deux petits obusiers accroupis sur les marches d'un perron, et surmontée d'un pavillon portugais, était le centre des transactions commerciales.

Le roi Jean III, qui possédait un comptoir sur cette partie de la côte, n'y avait point encore de forteresse.

A peu de distance de cette habitation s'élevait une église de bois, dont l'humble clocher apprenait à tous que la civilisation avait pris possession de cette terre au nom du Seigneur comme au nom du roi.

Puis, comme si elle avait recherché la double protection des européens et des prêtres, une demeure modeste, mais d'une charmante élégance s'élevait en cet endroit. La façade de la maison disparaissait sous des rideaux de verdure. Les plantes débordaient du toit, jetant partout la grâce de leurs fleurs et le découpage de leurs feuilles.

Par la porte entrouverte on pouvait distinguer les meubles élégants de cette habitation. Tout le luxe Européen s'y trouvait réuni. Des rideaux se drapaient aux fenêtres ; des tapis couvraient les tables ; des sièges commodes semblaient disposer pour le repos. Dans chaque angle s'épanouissaient des bouquets aux nuances éclatantes ; et sur un support curieusement sculpté une vierge émaillée et d'un travail précieux paraissait bénir le bonheur des hôtes de cette maison. En ce moment nul bruit se faisait entendre ; on eût dit qu'elle était vide ; il ne lui manquait pourtant qu'une seule grâce, celle de la présence d'une femme.

Une porte dissimulée par une portière roula doucement sur ses gonds, et une forme svelte émergea de l'ombre ; presque au même moment un homme apparut sur le seuil.

Il courut à la jeune femme et lui enleva des bras les fleurs qu'elle venait de cueillir.

— D'où viens-tu Diniz ? demanda celle-ci en souriant.

— J'ai ramené maître François à la cabane qu'il habite. Votre course a été longue.

— Et fructueuse ? demanda Miriam.

— Juges-en Maître François a réconcilié avec le ciel deux noirs agonisants ; il a béni la tombe d'un ancêtre, et nous venons d'augmenter de deux écoliers nouveaux notre orphelinat.

— C'est bien, fit Miriam, oui, la journée est bonne. Depuis que nous avons abordé sur cette plage jamais le soleil ne s'est couché sans que nous puissions nous dire : " J'ai accompli une œuvre utile. "

— C'est à toi seule qu'on le doit ! s'écria Diniz.

— A moi ! répondit Miriam. Non ! Non ! Je me rends compte maintenant de ce que j'étais jadis : une pauvre juive ignorante, et n'ayant que des instincts de droitier ! quel est maintenant mon

bonheur, et combien j'estime complète la félicité dont je jouis !

— N'as-tu donc jamais souhaité rentrer dans la vie civilisée ?

— Non, répondit Miriam, j'ai trop souffert.

— Mais tu ne souffrirais plus, s'écria Diniz en saisissant les mains de sa femme. Nul ne saurait en Portugal que la compagnie de Sampayo était la fille du juif Phinée, et si le hasard le révélait, maître François, cet admirable apôtre que l'Eglise mettra quelque jour sur ses autels, serait là pour apprendre tous ce que fait ton dévouement à mon égard, ta générosité pour la colonie. Il dirait comment gagnée lentement à la fois chrétienne, tu demandas le baptême deux mois après notre arrivée sur cette côte, et comment il te baptisa avant de te donner à moi pour femme... Ce n'est pas tout, Miriam ; j'ai voulu que si la Providence nous ramenait dans ma patrie, tu pusses y entrer le front haut. Lors du départ du dernier missionnaire fray Juan, je lui ai remis une supplique adressée au roi contenant le récit de mes aventures qui se trouvent mêlées à de si sombres tragédies. Je lui racontais l'assassinat de Luiz Falçam, mon emprisonnement ; il apprit en même temps que je te devais la vie, et quel emploi tu fais sur cette côte des richesses de ton père. Au prix du mal souffert et du bien accompli, je lui demande mon approbation à mon mariage... Si le roi Jean III me refuse, le Portugal nous restera ferme, et nous nous résignerons à mourir sur la côte que nous habitons. Si le souverain me promet de me rendre les honneurs auxquels me donne droit ma naissance, je te supplierai de consentir à me suivre...

— Je pourrais te répondre que je te dois obéissance, dit Miriam avec un sourire, mais je serai plus franche, et tu connaîtras le fond de ma pensée. J'aime mon pays pour le repos que je lui dois, pour le calme qu'il nous a donné. Depuis que j'y demeure je n'ai connu que la joie, et j'ai vu de si belles bénédictions sur mon passage.

La fille de Phinée le juif opulent et avare, souffrait plus d'une fois du dédain qu'on lui témoignait. J'ai l'âme fière, tu le sais, mon Diniz. Ici l'ombre des arbres m'a été douce, et je me suis prise à charmer les êtres ignorants et doux dont je suis entourée. Mes richesses ont fait de moi la reine du pays, comme la belle Lianor de Sa fut jadis reine de Canara... J'ai appris des missionnaires qui m'ont instruite, de maître François qui m'a baptisée, la pitié tendre et l'ardente charité. La vue des malheureux noirs vivant sur cette côte, m'a fait comprendre la valeur de l'or, grâce auquel la civilisation et la foi viennent trouver...

Non, jamais je ne me suis demandé si je m'estimerais plus heureuse en Europe, parce que j'ai la conviction que j'y serais moins utile ; mais souvent, bien souvent, j'ai songé que tu devais regretter la Lusitanie et quand je t'apercevais debout sur la pointe avancée du cap qui domine notre baie, les yeux fixés sur l'horizon, je comprenais que tu cherchais des yeux le navire qui t'amènerait un jour... Ne songe donc pas à moi dans tes projets. Je serai heureuse partout où tu iras...

— J'attends prochainement le navire qui doit ramener ici le père Juan, répondit à Miriam Diniz Sampayo ; il nous donnera de nouveaux aides pour notre mission ; s'il m'apporte ce que j'attends de la justice et de la grâce du roi, je te conduirai vers mon père.

— Moi, Miriam la juive ! la fille de Phinée !

— Oui, Miriam qui, comprenant quelle raison puissante me portait à retrouver les assassins de Luiz, consentit à me venir en aide... Miriam qui me lira la chaîne et le poignard du misérable ; Miriam qui venait de découvrir la demeure de l'indien Iarima, quand je fus saisi, accusé, et jeté dans les Masmoras... Qui m'en arracha ? qui fut ma libératrice et mon bon ange ? Toi. Ah ! je te vois encore sur le pont du navire où l'on m'avait conduit avec ton père, te jetant dans ses bras, le couvrant de caresses... Tu me regardais à peine... Une chaste rougeur couvrait ton front tes yeux se baissaient devant les miens... la madone d'émail semblait nous protéger encore, et ton père, si occupé qu'il fût à son culte, paraissait ressentir une sorte de tendresse... Trop de douleur avait torturé cet être si faible ; nous l'enterrâmes ensemble sur la grève et le même soir je te conduisis aux pieds de maître François... Mon père saura tout cela, Miriam, et ses bras te seront tout ouverts comme à moi, car je te dois tout ! Celui qui avait attenté à ma liberté aurait pris ma vie...

— Quel châtement le ciel réserve-t-il à cet homme ? demanda Miriam.

— Un horrible supplice, sans doute, même en ce monde. J'ai appris qu'après avoir épousé Lianor il était retourné à la citadelle de Diu ; mais la justice du Seigneur, si parfois elle se fait attendre, ne manque jamais d'atteindre les coupables, et parût-elle les oublier en ce monde, elle n'en serait encore que plus à redouter... — Pauvre Lianor ! murmura Miriam.

En ce moment un murmure de voix enfantines et joyeuses se fit entendre, les enfants du village venaient demander

les secours que la jeune femme leur distribuait avec une générosité admirable.

C'étaient pour la plupart de beaux enfants du village venaient demander les secours que la jeune femme leur distribuait avec une générosité admirable.

C'étaient pour la plupart de beaux enfants d'un noir d'ébène, aux regards vifs, au sourire éclairé par des dents blanches. Ils parlaient le Portugais avec un accent naïf qui en doublait le charme. Maître François les instruisait lui-même, et plus tard il devait leur enlever dans une de ces grandes écoles où ils réunissent des adolescents parlant tous les idiomes des côtes africaines ou asiatiques. Ils révélerait à leurs frères ignorants les mystères de leur cœur, en leur apprenant dans la langue maternelle les merveilles de la religion chrétienne. Les uns racontaient à Miriam dans quelle pénurie se trouvait leur mère ; les autres demandaient un remède pour le père atteint de violentes douleurs. Ceux qui n'imploraient aucun secours cherchaient avec une caresse la main blanche de Miriam.

L'attendrissement gagnait la femme de Diniz, elle baisait au front ces êtres ignorants, affectueux et doux ; elle prodiguait l'or pour recueillir des bénédictions.

Semblable à une volée d'oiseaux les petits Ethiopiens s'éloignèrent de la maison hospitalière de Diniz Sampayo, et longtemps encore Miriam entendirent leurs rires et leurs exclamations de joie.

Tout à coup il lui sembla que ces cris changeaient de nature. Un tumulte résultant de l'agglomération d'un grand nombre d'hommes arriva jusqu'à elle, Diniz crut distinguer des acclamations d'étonnement, puis de pitié, et comme long sanglot d'une troupe agonisante.

Peut-être allait-il courir du côté d'où provenait ce bruit, quand une partie des enfants reparut en répétant :

— Des blancs ! des blancs ! pauvres blancs !

En effet, si les voyageurs arrivaient du côté de la terre, ce ne pouvait être que des malheureux qui jetés par la tempête sur les rivages du Natal, venaient à travers des difficultés inouïes implorer les secours de leurs frères, et attendre dans le petit établissement où Diniz s'était fixé, l'arrivée d'un navire pouvant les prendre à son bord et les ramener dans leur patrie.

Diniz avait trop souffert pour ne point se montrer pitoyable ; il serra les mains de Miriam qui répondit au désir exprimé par son regard avec un seul mot :

— Amène-les ici !

Mais Diniz eut à peine le temps de faire quelques pas au-devant de la colonne de malheureux qui s'avançaient entre les rangs pressés des habitants du village accourus pour les voir.

Jamais plus douloureux spectacle ne frappa les regards.

Des hommes couverts de tuniques de feuilles, maigres, pâles, les yeux brillant de fièvre, escortaient une litière sur laquelle était couchée une jeune femme agonisante. Pas une plainte ne s'échappait des lèvres desséchées des infortunés ; quelques-uns s'appuyaient sur les bras des noirs ; l'un deux s'était laissé tomber dépeusement sur le sol et ne paraissait plus donner signe de vie. Leurs yeux gardaient l'expression hagarde des hommes qui ont contemplé des scènes terribles ; les muscles de leurs membres paraissaient seuls sous la peau ; la chair semblait pour ainsi dire avoir disparu. Leurs visages, leurs dos, leurs bras se trouvaient bronzés par un implacable soleil ; leurs pieds coupés par les pierres et les coquilles tranchantes saignaient et laissaient une rouge empreinte sur le sable. Ils ne pleuraient pas, ils ne demandaient rien ; peut-être ne gardaient-ils plus la force d'espérer.

— Ah ! pauvres gens ! pauvres gens ! s'écria Diniz en s'avançant vers les malheureux.

Tout à coup il s'arrêta ; son regard rencontra l'éclair affaibli de deux prunelles dont l'expression lui causa une émotion soudaine. Ces yeux il les connaît ; ces yeux il les a vus étincelants de joie et de fierté.

Il craint de se tromper. Il n'ose prononcer le nom qui monte à ses lèvres... La puissante d'une amitié chère et l'aveugle. Ce ne peut être là le compagnon de sa jeunesse, le brillant fidalgó qui menait joyeuse vie à Goa, et que le vice-roi chérissait comme son propre fils... Mais ce n'est point lui, pourquoi le cœur de Diniz bat-il avec cette violence ? Pourquoi des larmes lui montent-elles aux yeux ? Si ce n'est point lui le voyageur qu'il croit reconnaître, fait-il en trébuchant un pas vers Diniz et murmura-t-il d'une voix expirante :

— Sampayo ! Sampayo !

Un cri lui répond :

— Pantaleone.

Diniz serro le jeune homme dans ses bras, tandis que les servantes et les serviteurs de Miriam étendant des nattes sous l'auvent de la cour, invitaient les malheureux à s'y reposer, leur présentant des boissons réconfortantes, pendant que Miriam achevait de faire disposer une vaste salle garnie de matelas de coton, afin d'abriter les naufragés.

Des mots entrecoupés, des gestes reconnus quelques pleurs poignent seuls

les sentiments qu'éprouvent les malheureux en recevant un semblable accueil.

On ne peut sans dangers leur offrir un repas substantiel ; des vins, des fruits soulageant d'abord leur faim ; puis quand ils ont pris un peu de repos un bain rafraîchit leurs membres brisés. Ils tombent alors dans un lourd sommeil ressemblant à la torpeur qui précède la mort.

Tandis qu'il s'y abandonnait avec la sécurité que l'on trouve sous un toit ami, Diniz Sampayo court au comptoir chercher les objets indispensables. Il choisit des vêtements pour tous, fait déposer quelques-uns des siens dans la chambre où viennent de s'endormir Satyvan, fray José et André Vasco ; pendant ce temps Miriam songe à Savitri à Tolla... Lalli et ses autres compagnons sont restés le long de cette route effrayante s'étendant du cap du Désespoir à la station portugaise où ils viennent d'arriver.

Après avoir rempli ces premiers devoirs Diniz rejoint Miriam. Ils ne savent rien encore des horribles malheurs de leurs hôtes, mais ils en devinent une partie.

Jamais pourtant ils eussent imaginé des événements aussi terribles que ceux qui les ont frappés.

Le cœur gonflé d'attendrissement, les yeux remplis de larmes, ils se jettent dans les bras l'un de l'autre. Le bonheur sans nuage dont ils jouissent depuis plusieurs années, loin d'avoir endurci leur cœur, le rend plus pitoyable et doux. L'épreuve qu'ils traversent n'a servi qu'à développer davantage en eux la charité, cette fleur divine du christianisme qui s'épanouit sous la rosée du Calvaire. Ils pleurent dans les bras l'un de l'autre, de pitié pour les infortunés, et aussi de souvenir...

La vue de Pantaleone et de Savitri rappelle à Diniz Sampayo Luiz Falçam, et la présence de la veuve du rajah à demi morte de fatigue et de misère, évoque devant ses yeux une vision, celle de Lianor étincelante de beauté et de jeunesse.

Diniz et Miriam s'aimaient assez pour comprendre, et le baiser que dépose le jeune homme sur les cheveux noirs de la belle créature.

Lui aussi apprend combien il est touché de le voir prendre une part si complète à tout ce qui l'émeut et lui déchire le cœur.

Pantaleone sortit le premier de son lourd sommeil.

Au pied de son lit il trouva l'esclave chargé par Sampayo de veiller sur ses besoins et de rester à son service.

Avec un zèle intelligent, Antonio s'occupait de rendre au jeune homme les soins qui lui étaient nécessaires. Il abattit la barbe inculte tombant sur sa poitrine bronzée ; il conpa sa longue chevelure, le parfuma, lui passa un habit léger de soie de Chine, puis avec un sourire naïf il eut l'air d'admirer la beauté du jeune homme.

A peine les naufragés furent-ils arrivés au village, que Diniz s'empressa de faire prévenir maître François. Celui-ci accourut, et voyant ces pauvres gens abattus par un sommeil de plomb, il défendit qu'on les éveillât, et se contenta de bénir de loin.

Un quart d'heure plus tard il faisait remettre pour fray José la meilleure de ces pauvres robes rapiécées et une paire de chaussures. Comme les vrais apôtres il avait épousé la pauvreté. A son réveil le moine trouva ce fraternel souvenir, et des larmes de joie roulérent sur son visage, au moment où il passa le vêtement de laine que l'Eglise avait béni et qu'avait sanctifié maître François.

Tandis que Vasco Pantaleone et fray José ressentaient la joie profonde de se revêtir d'habits européens. Miriam s'occupait elle-même de Savitri. La faiblesse de l'infortunée était si grande qu'il lui eût été impossible de s'habiller seule. Elle paraissait ne garder qu'un souffle de vie.

Il ne pouvait venir à l'esprit de Miriam de lui choisir une robe et un corsage ajusté suivant la mode du temps ; ce corps frêle n'aurait pu en souffrir les dures lames d'acier ; elle se contenta de disposer pour elle, une tunique très souple, en tissus japonais d'une grâce étrange et d'un ton inimitable. Dans cette robe couleur orange sur laquelle se trouvaient représentés à la fois des vases de fleurs et des dragons d'or. Savitri avec ses longs cheveux nattés sans bijoux sans guirlandes, eut le charme d'une fleur ravissante que le givre a frappée. Deux esclaves la descendirent sur leurs bras dans la salle à manger, et Tolla se coucha à ses pieds.

Peu à peu les autres naufragés y entrèrent à leur tour.

Ils venaient de subir une semblable métamorphose. Quand les Européens aperçurent la grande madone d'émail apporté de Goa par Miriam ils tombèrent à genoux, les bras tendus vers elle, en poussant des sanglots et en balbutiant des prières.

Derrière cette divine image André Vasco alla suspendre la bannière de soie rouge sur laquelle se détachait l'image du Sauveur. Seule relique sauvée du grand naufrage ; image sacrée qui pour eux changea tant de fois en autels les rochers du Natal, en pavillon d'asile la tente dressée sur les sables brûlants.

Un traitement précieux

Un refroidissement subit, ou le froid enduré longtemps, produit : 1o les irritations, rhumes, bronchites, toux ; 2o les douleurs, névralgies, rhumatismes, coliques ; 3o les inflammations, pleurésie, péritonite, inflammation d'intestins, etc.

Avis aux mères.

Le sirop calmant de Mme Winslow devrait toujours être administré aux enfants qui sont dans la période de la dentition.

Carte

A tous ceux qui souffrent de la débilité nerveuse et de la faiblesse générale, etc., causés par des erreurs et des imprudences de jeunesse, j'enverrai gratis un remède qui vous guérira.

Un emploi de représentant

est offert dans chaque ville pour la vente à crédit des obligations à Lots des villes de Paris, Marseille, Lyon, du crédit-foncier de France, etc., payables 5, 10, 20 et 50 francs par mois.

LA CONSOMPTION GUERIE

Un vieux médecin retiré ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, la Catarrhe, l'Asthme et toutes les affections des Pouxmons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades.

Over 6,000,000 PEOPLE USE FERRY'S SEEDS

Advertisement for Ferry's Seeds, featuring an illustration of a seed and text describing the product's popularity and availability.

Advertisement for Phosphatine, showing an illustration of a child and text describing its benefits for children's health.

Alimentation Rationnelle DES MÈRES - ENFANTS - NOURRICES - CONVALESCENTS

Advertisement for a magnetic shoe, featuring an illustration of the shoe and text describing its health benefits.

Aux Cultivateurs et aux Marchands de la Campagne.

TANNAGE A LA FAÇON. J'ai l'honneur de solliciter votre patronage en faveur de mon établissement de Tannerie qui depuis quarante-sept ans donne la plus grande satisfaction à tous ceux qui me donnent de peaux à tanner.

JOSEPH DUGAL TANNEUR 330-332 rue St-Valier ST-ROCH, QUÉBEC, septembre 1886.

Large advertisement for F. X. LEPAGE & CIE, featuring large vertical text 'SEPTIEMBRE 87' and 'FOURRURES !' and 'POUR LA SAISON'.

Advertisement for Quinum Labarraque, 'VIN est le Tonique par excellence, fortifie les épuisés par la maladie ou les excès.'

Advertisement for Quinum Labarraque, 'Autorisé par Arrêté ministériel'.

Advertisement for Quinum Labarraque, 'Médailles d'Or Expositions de Paris Sydney Melbourne'.

Advertisement for Chicago Magnetic Shield Co., 'Il est impossible d'estimer plus qu'il ne faut l'importance d'avoir les pieds chauds à cette saison de l'année.'

Advertisement for 'CHAMPION' engines, featuring a large illustration of a steam engine and text: 'ENGINS "CHAMPION" STATIONNAIRES DEMI-PORTATIFS et PORTATIFS, MOULINS A MOUDRE - ET - Pièces de Machines de toutes espèces'.

Régulateur à vapeur de Pickering, le meilleur dont il soit fait usage ; Indicateurs de vitesse ; Marteaux à Piquer les Moulanges ; swages pour scies ; machines à daguer ; dents de scies ; machines à polir le bois (planers) ; machine pour la coupe (butting) des mardriers, etc., etc.

W. A. ROSS, 30, RUE ST-PAUL, QUÉBEC-30.

Advertisement for Parfumerie Oriza, 'ORIZA LACTE, CREME ORIZA, ORIZA VELOUTE', 'AVIS aux Consommateurs', 'PARFUMERIE ORIZA PARIS - 207, Rue Saint-Honoré, 207 - PARIS'.

Advertisement for Dragees Grimaud, 'GUÉRISON DES Incontinences d'Urine', 'DRAGÉES GRIMAUD de Poitiers Ferro-Ergotées'.

Advertisement for Pilules de Vallet, 'Les Pilules de Vallet ne sont pas argentées, le nom Vallet est imprimé en noir sur chaque pilule blanche.'

Advertisement for aperitifs, stomachics, purgatives & depuratives, 'APÉRITIFS, STOMACHIQUES, PURGATIFS & DÉPURATIFS'.

Advertisement for Chassaing, 'DIGESTIONS ARTIFICIELLES VIN DI-DIGESTIF DE CHASSAING'.

Advertisement for Guérison certaine Maladies Nerveuses, 'CONVULSIONS, VERTIGES, CRISES NERVEUSES MIGRAINES, ÉBLOUISSEMENTS, INSOMNIE'.